

# SÉNAT

1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 12 novembre 1964.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1965, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

*Rapporteur général.*

---

TOME I

LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

---

(1) *Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Jacques Richard, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, René Dubois, Max Fléchet, Pierre Garet, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Ludovic Tron.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2<sup>e</sup> législ.) : 1087 et annexes, 1106 (tomes I à III et annexes), 1107, 1108 (tomes I, II et annexes), 1110, 1111 (rectifié), 1112, 1113, 1121 (I, tomes 1<sup>er</sup> et 2 ; II, tomes 1<sup>er</sup> à 4), 1122, 1123, 1124, 1125, 1126 (1<sup>re</sup> à 3<sup>e</sup> parties), 1128, 1129, 1130, 1131 (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> parties), 1136, 1137, 1138, 1141, 1142, 1143, 1144 et in-8° 266.

Sénat : 22 (1964-1965).

## SOMMAIRE

	Pages.
<b>Introduction</b> .....	5
<b>PREMIERE PARTIE. — LA SITUATION ECONOMIQUE</b> .....	7
<b>Chapitre premier. — La production</b> .....	9
I. — La production agricole .....	9
II. — La production industrielle .....	11
<b>Chapitre II. — L'investissement</b> .....	15
I. — Les données statistiques .....	15
II. — Le financement de l'investissement .....	16
<b>Chapitre III. — Les revenus</b> .....	19
I. — La limitation de l'expansion des revenus .....	19
II. — L'harmonisation de la progression des revenus .....	20
<b>Chapitre IV. — Les prix</b> .....	23
I. — Les données statistiques .....	24
II. — La politique des prix .....	25
<b>Chapitre V. — La monnaie et l'épargne</b> .....	28
I. — La masse monétaire .....	28
II. — L'épargne investie .....	30
<b>Chapitre VI. — Les échanges commerciaux</b> .....	33
I. — Les données statistiques .....	33
II. — La structure des échanges .....	35
<b>Chapitre VII. — Les comptes extérieurs</b> .....	37
I. — La balance des paiements du premier trimestre de 1964 .....	37
II. — L'évolution des réserves publiques de change .....	40

	Pages.
<b>DEUXIEME PARTIE. — LA SITUATION FINANCIERE DES DIVERS SECTEURS DE L'ACTIVITE DE L'ETAT.....</b>	<b>43</b>
Chapitre premier. — <i>Le secteur administratif.....</i>	45
I. — L'évolution du budget.....	45
II. — Les charges de la trésorerie.....	48
Chapitre II. — <i>Le secteur des activités industrielles de l'Etat.....</i>	54
I. — Vue d'ensemble sur la situation actuelle des entreprises publiques .....	54
II. — La situation des principales entreprises nationalisées.....	59
— Charbonnages de France.....	59
— Electricité de France.....	77
— Gaz de France.....	88
— Société nationale des chemins de fer français.....	100
— Régie autonome des transports parisiens.....	109
— Compagnie nationale Air France.....	122
— Compagnie générale transatlantique.....	132
— Régie nationale des usines Renault.....	147
III. — Conclusion .....	159
Chapitre III. — <i>Le secteur des activités sociales de l'Etat.....</i>	161
I. — La situation financière de la Sécurité sociale.....	161
II. Observations générales et conclusion.....	164
Chapitre IV. — <i>La situation financière de l'ensemble des activités de       l'Etat. — L'endettement public.....</i>	171
I. — Les dépenses globales de l'Etat.....	171
II. — L'endettement public.....	174
<b>TROISIEME PARTIE. — LE BILAN D'UNE ANNEE DE STABILISATION..</b>	<b>177</b>
<b>CONCLUSIONS .....</b>	<b>195</b>

Mesdames, Messieurs,

Le rapport général sur la loi de finances pour 1965 est composé de trois tomes.

Le *premier tome* est consacré à l'exposé général de la situation économique et financière du pays et comprend trois parties :

— dans la première partie, votre Rapporteur général retrace l'évolution de l'économie en 1964 ; sont successivement passés en revue la production, les investissements, les revenus, les prix, la monnaie et les échanges commerciaux et monétaires avec l'étranger ;

— dans la seconde partie, il analyse la situation financière des divers secteurs de l'activité de l'Etat : secteur administratif traditionnel, secteur industriel et secteur social ;

— dans la troisième partie enfin, il dresse le bilan d'une année d'exécution du plan de stabilisation lancé par le Gouvernement le 12 septembre 1964.

Le *second tome* contient la présentation du budget pour 1965 ; il est divisé en deux parties :

— la première traite, dans ses grandes lignes, des caractéristiques matérielles et comptables du budget ;

— la seconde retrace les observations qu'appelle l'équilibre général de la loi de finances pour 1965.

Le *troisième tome* comprend l'examen des dispositions spéciales de la loi de finances. Il rassemble, en outre, sous forme d'annexes, les rapports particuliers consacrés aux dépenses des différents départements ministériels ainsi que le rapport relatif aux Comptes spéciaux du Trésor et celui consacré aux comptes et au budget de la Radiodiffusion-Télévision française.

## PREMIERE PARTIE

---

### **La situation économique.**

---

## CHAPITRE PREMIER

### LA PRODUCTION :

#### I. — La production agricole.

Sans pouvoir être considérée, ainsi qu'on la présente parfois, comme une année exceptionnellement bonne, 1964 apparaît comme plus satisfaisante que 1963 qui aura été d'une façon générale une mauvaise année pour notre agriculture. Cependant les conditions météorologiques de l'été, si elles ont favorisé certaines productions comme celles du blé et du vin, n'ont pas eu les mêmes conséquences heureuses pour toutes les productions végétales et des incertitudes planent sur la production animale.

#### A. — LA PRODUCTION VÉGÉTALE

Le tableau ci-après permet de comparer, pour les principales productions, les dernières prévisions de récolte avec les chiffres des années précédentes :

	PRODUCTION (en millions de quintaux).				RENDEMENT (quintaux à l'hectare).			
	1964 (a).	1963.	1962.	1961.	1964 (a).	1963.	1962.	1961.
Blé .....	136,1	102,5	140,5	95,7	30,9	26,6	30,7	23,9
Orge .....	66,8	73,8	60,0	54,1	28,6	29,0	27,6	24,0
Avoine .....	22,4	28,8	26,3	25,9	20,2	22,3	19,4	18,0
Mais .....	19,7	38,7	18,6	24,7	22,0	39,4	21,5	25,3
Betteraves indus- trielles .....	135,6	139,5	115,6	132,3	320,0	376,1	328,0	368,0
Pommes de terre.	105,0	143,3	118,4	126,9	161,0	193,0	156,1	162,0

(a) Prévisions.

Le temps chaud et sec de l'été 1964 a été très favorable aux travaux de moisson qui se sont déroulés dans d'excellentes conditions.

La récolte de blé 1964 est celle d'une très bonne année, guère inférieure à celle, record, de 1962.

Comme il y a deux ans, la sécheresse a eu des conséquences néfastes sur la culture du maïs qui est considérée comme sinistrée dans un certain nombre de départements du Sud-Ouest. Très fréquemment les maïs-grains ont été coupés pour servir de fourrages tant les récoltes escomptées étaient faibles. Au total, les prévisions donnent un chiffre de l'ordre de la moitié de la production de 1963.

Les productions d'orge et d'avoine n'atteindront pas non plus celles de l'an dernier ; les rendements sont légèrement inférieurs, mais la baisse est due essentiellement à la réduction des surfaces.

La chaleur sèche des mois d'été a favorisé le degré de densité des betteraves industrielles, mais elle entraînera, en poids, un rendement à l'hectare moins élevé qu'en 1963.

Dans la culture des fruits et légumes, les prévisions de récolte, en tonnage, sont également moins bonnes qu'en 1963, la qualité par contre étant meilleure. La production de pommes de terre serait de plus d'un quart inférieure à celle de l'an dernier.

Malgré la sécheresse qui aura comme conséquence la diminution des rendements escomptés — les prévisions portent sur 60,6 millions d'hectolitres contre 56,1 en 1963 et 73,5 en 1962 — la récolte de vin sera d'excellente qualité et pour certains crus, 1964 devrait constituer un grand millésime.

## B. — LA PRODUCTION ANIMALE

En dehors des premières coupes de foin, excellentes en qualité et en quantité, la récolte de plantes fourragères sera au total très médiocre en tonnage, par suite de l'insuffisance de la pluviosité. Faute d'herbe, les réserves de foin sont déjà entamées et des craintes se manifestent pour la soudure si l'hiver se montrait rigoureux ou long. Des offres d'animaux en surplus et insuffisamment préparés sont signalées sur les marchés.

Les abattages pour les huit premiers mois de l'année sont, en tonnage, inférieurs à ceux de 1963 (— 4,6 % pour les gros bovins,

— 6,7 % pour les veaux, — 4,7 % pour les porcs), soit au total 1,420 million de tonnes contre 1,483.

La production laitière subit, elle aussi, les conséquences de la sécheresse : baisse de 16 % en septembre par rapport au mois de juillet et de 10 % par rapport à septembre 1963. Cependant, étant donné l'augmentation constatée avant l'été, la production cumulée des neuf premiers mois de l'année n'est que très peu inférieure à celle de la même période de l'an passé (177,9 millions d'hectolitres contre 179,2).

Au 1<sup>er</sup> septembre, les volumes stockés de beurre étaient en régression par rapport aux années passées : 52.950 tonnes contre 62.430 tonnes en 1963 et 65.650 en 1962.

## II. — La production industrielle.

L'objectif premier du plan de stabilisation était de ralentir la croissance de la production considérée comme génératrice d'inflation par les surenchères de salaires qu'elle provoque. Restrictions des crédits à l'économie, freinage de la demande publique, ouverture plus large des frontières, autant de mesures destinées à gêner les entreprises dans leur expansion. A l'inverse, divers facteurs ont pesé en sens opposé : absorption par l'appareil productif des Français repliés d'Algérie, persistance de la demande privée.

Quelle a été la résultante de ces forces contraires ?

L'indice « désaisonnalisé » de la production industrielle, d'où sont exclus bâtiment et travaux publics, a donné les résultats suivants :

ANNEES	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET- AOUT	MOYENNE sur 12 mois.	VARIATIONS
1962-1963..	124,5	125,5	123,5	123,5	124 »	122,5	114 »	126,5	128,5	131 »	127,5	124,9	} + 8 » %
1963-1964..	133,5	134,5	133 »	135,5	137 »	136 »	136,9	138 »	137 »	138 »	129,5	134,9	

A première vue, l'expansion de la production ne semble pas avoir souffert des mesures restrictives contenues dans le plan puisque, d'une période sur l'autre, le taux de 8 % qui a été enregistré peut être considéré comme assez satisfaisant. Le redressement de 1963 semble donc présenter, comparé aux redressements de 1952 et de 1959, l'originalité de ne pas avoir « cassé » la production et nous nous en réjouissons si la situation n'était pas plus complexe.

1° *Les statistiques de la période antérieure au plan demanderaient à être corrigées* : elles ont en effet été perturbées, au premier trimestre de 1963, par deux accidents de conjoncture non négligeables :

— un hiver particulièrement rigoureux qui a provoqué une chute de la production, surtout sensible en février, alors qu'à l'inverse, l'hiver suivant a été particulièrement clément ;

— la longue grève des mineurs — 44 jours —, les arrêts de travail dans les mines de fer, les conflits dans les entreprises nationalisées : au total, 4.300.000 journées de travail ont été perdues.

2° Si, au lieu de comparer les résultats globaux de deux périodes s'étendant de septembre à août, *on compare le progrès enregistré en juin par rapport au mois de septembre précédent* — tout facteur accidentel étant ainsi éliminé — la conclusion que l'on peut tirer est beaucoup moins optimiste :

— par rapport au chiffre de septembre 1962, celui de juin 1963 était en hausse de 6 % ;

— par rapport au chiffre de septembre 1963, celui de juin 1964 était en hausse de 2,6 %.

C'est dire que dans le second cas, le taux mensuel moyen d'accroissement de la production a fléchi de plus de moitié par rapport à ce qu'il était un an auparavant : la politique du Gouvernement commence à produire ses fruits, seul le délai de réponse aura été plus long que prévu.

3° *Les divers secteurs d'activité n'ont pas été également touchés.*

En comparant les indices de juin 1964 à ceux de septembre 1963, il est possible de dresser le tableau suivant :

a) *Ont progressé d'une manière satisfaisante* :

— l'ensemble des activités concernant le bâtiment et les travaux publics : céramique et matériaux de construction (10 %),

extraction des matériaux de construction (6 %) et, quoique plus modestement, industrie du verre ;

— l'extraction de la houille (un peu plus de 6 %) ;

— la sidérurgie (près de 12 %) qui semble être sortie d'une assez longue période de torpeur grâce surtout aux commandes étrangères.

b) *Ont progressé d'une manière insuffisante ou ont stagné :*

— l'ensemble du secteur « transformation des métaux » qui constitue à lui seul le tiers de la production industrielle totale : indice 137 en juin contre 135 en septembre ; la production d'automobiles du premier semestre 1964 a même été légèrement inférieure à celle du premier semestre 1963 ;

— l'industrie chimique dont l'activité enregistre pour la première fois un certain tassement (167 contre 162, soit + 3 % seulement) ;

— l'extraction des minerais métalliques (98 contre 97) ;

— l'industrie textile, les papiers et cartons, l'industrie des corps gras où aucun progrès n'est signalé.

c) *Enregistrent une baisse d'activité :*

— le caoutchouc (— 10 %).

— les tabacs et allumettes (— 8 %).

En gros, on assiste à une reprise dans les industries de base, à une stagnation dans les industries d'équipement et à une détérioration dans les industries de transformation.

Dans ce dernier cas, le Gouvernement a atteint son objectif puisqu'il imputait à une demande privée trop forte les tensions inflationnistes, mais il a atteint du même coup et sans le vouloir la *demande de biens d'investissement*.

4° *En juin, nous n'étions d'ailleurs qu'au début du processus de ralentissement de l'expansion : il sera beaucoup plus sensible au cours du second semestre.*

Les chefs d'entreprises interrogés par l'I. N. S. E. E. en juillet dernier étaient alors franchement pessimistes. Leurs stocks de produits fabriqués se sont reconstitués, preuve que la production a été un peu plus forte que la demande ; leurs carnets de commande ne connaissent pas encore d'amélioration dans les industries d'équipement et sont en nette détérioration dans les autres industries ;

les « carnets-étranger » sont jugés encore insuffisants dans l'ensemble ; ce qui permet aux enquêteurs de l'I. N. S. E. E. de conclure que la « croissance de la production ne devrait plus s'effectuer dans les prochains mois qu'à un rythme très faible ».

La rentrée est malheureusement venue confirmer ces pronostics. Jamais la presse n'a fait état d'autant de mesures de licenciement et la réduction des horaires dans cette industrie pilote que constitue l'automobile est le signal d'un fléchissement de l'activité que les indices ne tarderont pas à enregistrer.

\*  
\* \*

Avec un certain retard, le Gouvernement est arrivé à ses fins. Des heures de travail en moins — les mieux payées — cela signifie des rémunérations amputées et, partant, un fléchissement de la demande des ménages ; une détente peut se produire sur les prix, mais rien n'est moins sûr étant donné l'état de nos circuits de distribution. Par ailleurs, cela peut aussi bien signifier des revendications salariales nouvelles pour combler le manque à gagner et, par conséquent, une nouvelle tension sur les coûts de production, auquel cas le plan de stabilisation constituerait une mesure pour rien.

Quoi qu'il en soit, cette année, la France aura perdu sa place de leader dans le peloton des nations industrielles de l'Occident puisque, en face des 2,6 % d'augmentation entre septembre 1963 et juin dernier, s'inscrivent les 4 % de la Grande-Bretagne et les 6 % de l'Allemagne fédérale et des Etats-Unis. Il semble que l'on ait oublié que la puissance économique conditionne la puissance tout court.

## CHAPITRE II

### L'INVESTISSEMENT

L'investissement, c'est la production de demain.

Si la production d'aujourd'hui présente une fâcheuse tendance à se stabiliser, celle de demain est gravement compromise par l'insuffisance de l'investissement privé, que ne compense pas la croissance de l'investissement public, — lequel ne concerne que très partiellement le secteur directement productif de biens et de services apportés sur le marché.

#### I. — Les données statistiques.

D'après les comptes prévisionnels de la nation pour 1964, la formation brute de capital fixe aurait progressé, en volume, de 6,6 % dont :

5,4 % pour les entreprises ;

10,3 % pour les ménages ;

9,3 % pour les administrations.

Ce sont les entreprises qui effectuent les investissements productifs. Le taux de 5,4 %, encore qu'il soit inférieur aux prévisions du plan, pourrait paraître relativement satisfaisant s'il ne recouvrait des situations multiples et différentes. Sous le vocable « entreprises », la comptabilité nationale comprend les exploitations agricoles, les commerces, les entreprises de services, les entreprises de transports et les entreprises industrielles qu'elles soient publiques ou privées. Par ailleurs, elle comptabilise l'investissement *brut*, c'est-à-dire sans déduction des amortissements.

La situation du secteur industriel privé au regard de l'investissement *neuf* ne peut s'apprécier qu'à partir de l'enquête qu'effectue l'I. N. S. E. E. auprès d'un certain nombre d'entreprises les plus caractéristiques, le bâtiment et l'industrie pétrolière étant exclus.

Voici les conclusions de l'enquête de juin dernier :

— les dépenses d'investissement effectuées en 1963 se sont situées au même niveau qu'en 1962, *ce qui correspond à une diminution d'environ 5 %, en volume, de ces investissements entre 1962 et 1963* ;

— les prévisions des chefs d'entreprises laissent présager que le niveau des dépenses pour 1964 restera identique à celui des deux années précédentes, *ce qui donnerait une nouvelle diminution d'environ 4 % du volume de ces investissements entre 1963 et 1964.*

Le phénomène n'est donc pas récent. On estime que dans une première phase qui se situe au cours du second semestre 1962, ce fléchissement était imputable à l'existence, dans plusieurs secteurs, de capacités de production suffisantes et même de « surcapacités ». Depuis — et surtout à partir d'octobre 1963 — ce sont les difficultés de financement qui ont gêné les entreprises, jointes à une volonté délibérée des pouvoirs publics de voir se modérer la demande qui n'a pas pu ne pas peser sur les anticipations des investisseurs : dans ce domaine, le plan de stabilisation aura donc eu deux effets qui, se combinant, iront au-delà des prévisions officielles.

## II. — Le financement des investissements.

Le problème du financement des investissements mérite à l'heure actuelle une certaine attention parce que le Gouvernement s'est engagé dans une politique qui prend l'allure d'un pari qu'il peut gagner, mais aussi perdre.

D'où provenaient, il y a peu, les fonds nécessaires à la couverture des équipements ? De trois sources inégales, classées ci-dessous par ordre d'importance décroissante :

a) De l'*autofinancement* : les marges bénéficiaires des entreprises étaient largement calculées et leur permettaient d'accroître leurs capacités de production sans bourse délier et sans que les dirigeants puissent voir contester leur position par des apports extérieurs. Sans doute, le procédé présente-t-il l'inconvénient, pour la collectivité nationale, de favoriser certains investissements non prioritaires. Quoiqu'il en soit, une habitude s'est fortement ancrée et certaines années la part autofinancée des équipements neufs a varié entre 60 et 80 % du total.

b) Du *Trésor public* qui, par l'intermédiaire de divers fonds (le Fonds de développement économique et social notamment), fournissait aux demandeurs — essentiellement les entreprises nationales mais pas exclusivement — ce que le marché financier était incapable de leur apporter.

Ces fonds constituaient l' « impasse », plus tard dénommée « découvert », financée par les bons du Trésor : *en somme l'Etat jouait le rôle de banquier qui convertissait une épargne à court terme en prêts à long terme*, technique bancaire manquant peut-être d'orthodoxie, mais en tout cas, efficace.

A cela, il convient d'ajouter le réescompte du crédit à moyen terme par l'Institut d'émission, procédure cadrant fort bien avec les besoins d'entreprises dont la plupart des équipements se périment en peu d'années, mais procédure dangereuse pour la monnaie puisque le réescompte se traduit par une injection de moyens de paiement dans les circuits économiques.

c) Du *marché financier*, par l'émission d'actions et d'obligations dont le montant, dans les meilleures années, n'a pas représenté 20 % du total des moyens de financement mis à la disposition des entreprises.

Or, que se passe-t-il à l'heure actuelle ?

L'autofinancement est largement entamé par la réduction des marges bénéficiaires coincées entre des prix bloqués et des charges qui croissent plus vite que les gains de productivité. L'impasse réelle sera nulle en 1964 et le budget de 1965 a même prévu la disparition de l'impasse théorique : c'est dire que l'Etat se contentera de demander au public et aux banques le seul volume de bons du Trésor nécessaire pour faire face aux échéances. D'autre part, le taux de réescompte du « super enfer » vient d'être relevé pour contraindre les banques à « nourrir » elles-mêmes leur moyen terme.

*En d'autres termes, l'Etat a tout mis en œuvre pour que l'essentiel des investissements soit assuré par le marché financier, comme à l'époque libérale.*

L'entreprise ne paraît pas couronnée de succès pour l'instant. Les investisseurs répugnent à faire appel à l'extérieur. Les épargnants, échaudés par les expériences passées, se refusent à investir leurs disponibilités à long terme — caisses d'épargne et bons du Trésor ont leur préférence —, ou bien investissent dans des sec-

teurs non productifs — la maison de campagne, l'équipement des vacances — ou encore se livrent à des opérations spéculatives non créatrices de richesses — à preuve la flambée de spéculation qui a sévi dans le domaine immobilier.

La Bourse, qui constitue un bon thermomètre, n'a rien pour encourager le détenteur de liquidités puisqu'en deux années le titulaire d'un portefeuille y a perdu 40 % de son capital.

Sans doute diverses mesures ont-elles été prises pour attirer l'épargne, la création de sociétés d'investissement à capital variable par exemple. Sans doute une détente fiscale est-elle proposée dans la loi de finances concernant le revenu des sommes investies. Sans doute les émetteurs d'obligations s'ingénient-ils à établir des formules attrayantes. Rien ne semble encore suffisant pour modifier le comportement des épargnants et les investissements risquent de faire les frais du pari du Ministère des Finances.

## CHAPITRE III

### LES REVENUS

L'évolution des revenus conditionne l'évolution de la demande des ménages.

Le plan visait deux objectifs : dans l'immédiat, limiter leur expansion ; à plus long terme, harmoniser leur progression.

#### I. — La limitation de l'expansion des revenus.

Le Gouvernement a plus ou moins réussi selon les secteurs.

a) *Les résultats apparaissent positifs là où il est en prise directe, soit qu'il fixe les rémunérations, soit qu'il impose un prix à certains produits.*

— l'Etat-patron a décidé que les traitements et les salaires de ses fonctionnaires et des agents de ses entreprises ne sauraient progresser de plus de 4 % par an (il avait tout d'abord prévu 3 %) : l'effet n'est pas négligeable puisque cet ensemble de rémunérations représente le sixième du total des revenus ;

— la progression de certains accessoires de la rémunération a également été limitée : tel est le cas notamment de allocations familiales dont la hausse n'a été que de 4 % ;

— les salariés qui sont réduits à percevoir le S. M. I. G. — on ne sait au juste quel est leur nombre, les évaluations variant entre 160.000 et 500.000 — ont souffert des manipulations de l'indice officiel des 179 articles puisque, depuis septembre 1963, il leur aura fallu attendre treize mois pour percevoir un supplément de 2 % ;

— les agriculteurs enfin, qui représentent 20 % de la population et 10 % des revenus, auront été les victimes du blocage des prix des produits essentiels et, si certains enregistrent une plus-value cette année, c'est à la clémence du temps qu'ils le devront et non à la sollicitude des pouvoirs publics.

Au total, la masse des ressources dont la progression a été ainsi freinée constitue de 40 à 45 % du total des sommes mises à la disposition des consommateurs : c'est dire l'influence des mesures gouvernementales sur le niveau de la demande.

b) *En revanche, il est des secteurs qui ont jusqu'à présent échappé aux effets du plan de stabilisation.*

Ce dernier, dans l'esprit des pouvoirs publics, devait, en modérant l'expansion, détendre le marché du travail et, partant, mettre un frein aux revendications des salariés du secteur privé. Il est possible — et même certain — qu'un tel résultat sera obtenu au cours du dernier semestre de 1964 et qu'un sous-emploi en résultera dans certains secteurs. Mais jusqu'ici, depuis la mise en place du plan, les tensions sur l'emploi sont demeurées vives avec comme conséquence une croissance trimestrielle des taux horaires bien supérieure au 1 % jugé raisonnable par le Gouvernement.

Les chiffres ne diffèrent que très peu de ceux de la période précédente, sauf pour le dernier trimestre de 1963.

4 <sup>e</sup> trimestre 1962 ..	+ 2,4 %	4 <sup>e</sup> trimestre 1963 ..	+ 1,5 %
1 <sup>er</sup> trimestre 1963 ..	+ 1,8 %	1 <sup>er</sup> trimestre 1964 ..	+ 1,9 %
2 <sup>e</sup> trimestre 1963 ..	+ 2,4 %	2 <sup>e</sup> trimestre 1964 ..	+ 1,8 %

Les profits sont mal connus, mais l'écart que nous enregistrons dans le chapitre suivant entre prix de gros demeurés pratiquement stables et prix de détail continuant leur ascension, même à vitesse réduite de moitié, tendrait à prouver que le secteur de la distribution semble avoir échappé aux sacrifices que comporte pour lui le plan de stabilisation.

En résumé, il résulte des constatations qui précèdent que, jusqu'à présent, les salariés du secteur public et para-public, les agriculteurs, les pères de famille auront supporté presque seuls les contraintes du plan : or, il s'agit là de catégories sociales qui, à l'automne dernier, auraient été en droit d'exiger une amélioration de leur sort. C'est dire que, loin d'atténuer les disparités de revenus, le plan est venu les aggraver alors même que l'une de ses ambitions était de rechercher plus de justice sociale.

## II. — L'harmonisation de la progression des revenus.

Il est équitable de signaler à ce sujet que la mise en place d'une politique des revenus est une œuvre de longue haleine qui nécessite :

— d'une part, l'élaboration d'un appareil statistique, qui fait encore défaut sauf en ce qui concerne les salaires, lesquels, joints aux rémunérations accessoires, ne représentent pas la moitié du

total des revenus ; un vaste secteur demeure encore dans l'ombre sur lequel il faudra braquer un jour les projecteurs de la statistique ;

— d'autre part, l'adhésion sans réticence de toutes les catégories sociales, ce qui est loin d'être obtenu à l'heure actuelle.

Ces conditions remplies, il restera à définir ce que l'on entend par répartition équitable des fruits de la production.

Qu'a fait le Gouvernement dans ce domaine ?

a) Il a réuni, d'octobre 1963 à janvier 1964, une *Conférence des revenus*. Présidée par le Commissaire général au Plan, elle a réuni des représentants du Gouvernement et des syndicats patronaux, ouvriers et agricoles.

Il en est résulté les mesures suivantes :

— établissement d'un groupe de travail présidé par le directeur de l'I. N. S. E. E. et chargé de définir un programme d'amélioration de l'information statistique ;

— établissement, dans le V<sup>e</sup> Plan, d'une programmation indicative en valeur portant sur les grandes masses de revenus et leur équilibre ;

— fixation annuelle par l'Etat d'un taux de progression souhaitable pour chaque catégorie de revenus ;

— création d'un « collège d'étude et d'appréciation des revenus » composé de personnalités indépendantes : cette institution sera chargée d'apprécier dans quelle mesure sont justifiés ou non les écarts constatés entre les recommandations gouvernementales et l'évolution réelle ; elle émettra des avis qui seront rendus publics.

b) *En ce qui concerne les rémunérations dans les entreprises nationales*, M. Toutée, Conseiller d'Etat, a été chargé, en octobre 1963, d'étudier l'amélioration ou la création de procédures de discussion entre l'Etat et les représentants des salariés.

Les propositions de ce haut fonctionnaire ont été adoptées par le Gouvernement et quelques-unes ont été tout récemment mises en application. Il s'agit :

— de la création, pour chaque entreprise, d'une Commission paritaire technique d'étude des salaires, présidée par un Conseiller d'Etat (toutes les commissions auront le même président) et assistée d'un expert de l'I. N. S. E. E. ;

— de l'organisation de confrontations périodiques entre l'I. N. S. E. E. et les syndicats pour l'établissement de statistiques incontestables ;

— de la fixation annuelle par l'Etat de la masse salariale attribuée à chaque entreprise, la répartition au sein de chacune d'entre elles faisant l'objet de discussions entre la direction et les organisations syndicales ; les décisions prises au niveau de l'entreprise seraient soumises au contrôle d'une sous-commission spécialisée du Plan ;

— de la conclusion de « contrats de progrès » pluriannuels entre la direction de l'entreprise et les syndicats, contrats dont la signature serait subordonnée à la renonciation à la grève et au recours aux procédures de médiation.

\*  
\* \*

Ces deux séries de mesures sont de date trop récente pour qu'elles aient pu donner des résultats. Il est dommage en tout cas qu'elles voient le jour dans les plus mauvaises conditions, à l'heure où certaines catégories ont pris nettement conscience du fait qu'elles font les frais du « plan de stabilisation » et le manifestent — ou le manifesteront — avec une violence telle qu'il est à craindre que les « Conseils des Sages » mis en place ne puissent faire entendre leur voix.

## CHAPITRE IV

### LES PRIX

La hausse des prix n'est pas la cause de l'inflation ; elle n'en est que le résultat.

Aux causes *mécaniques* qui provoquent leur montée — le déséquilibre entre une offre insuffisante face à une demande excessive, la progression des coûts de production — s'ajoutent souvent des causes *psychologiques* : les anticipations des vendeurs et les craintes des acheteurs qui précipitent le phénomène inflationniste.

Le Gouvernement a cru bon de frapper l'opinion en procédant au blocage des prix industriels et en refusant toute augmentation digne de ce nom aux prix des produits agricoles qu'il est chargé de fixer. Fort de l'existence d'un confortable matelas de devises, il a estimé pouvoir ouvrir encore plus largement les frontières, pour permettre à la concurrence étrangère de peser sur le niveau des prix nationaux.

Cette médecine symptomatique ne pouvait pas demeurer sans résultat. Mais la réussite a-t-elle été complète ?

## I. — Les données statistiques.

Elles sont rassemblées dans le tableau ci-après :

MOIS	PRIX DE DETAIL		PRIX de gros.
	Indice des 250 articles (base 100 10 juillet 1956- 30 juin 1957).	Indice des 259 articles (base 100 en 1962).	
Décembre 1958.....	121	»	166,9
Septembre 1962.....	142	(b)	186,7
Septembre 1963.....	151,9	106,2	195,4
Octobre 1963.....	152,2	106,4	196,9
Novembre 1963.....	153,1	106,7	197,9
Décembre 1963.....	153,4	106,9	200,3
Janvier 1964.....	(a)	107,3	199,8
Février 1964.....	»	107,4	198,1
Mars 1964.....	»	107,5	196,3
Avril 1964.....	»	107,6	195,4
Mai 1964.....	»	107,7	198,3
Juin 1964.....	»	107,9	198,3
Juillet 1964.....	»	108,2	195,5
Août 1964.....	»	108,4	196,4
Septembre 1964.....	»	108,9	197,9

(a) Cet indice a cessé d'être publié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1964.

(b) Cet indice n'a été publié qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1963.

a) Il nous a paru utile de remonter à décembre 1958, date du lancement du premier plan de stabilisation élaboré sous la V<sup>e</sup> République, et nous avons constaté qu'en cinq ans et neuf mois :

— les prix de gros ont progressé de 18,6 %, absorbant entièrement les avantages que nous avait donnés la dévaluation (17,5 %) ; fort heureusement pour nous, les prix ont aussi glissé à l'étranger, bien que moins fortement ;

— les *prix de détail* ont progressé de 28,7 %, ce qui représente une détérioration du pouvoir d'achat de la monnaie de près de 5 % par an en moyenne. Nous avons même eu la curiosité de calculer quel avait été le montant de la hausse dans la période de *cinq ans et neuf mois* qui a précédé la réforme de décembre 1958 et nous avons trouvé 21,9 % (1).

b) Depuis septembre 1963, les *prix de gros* ont continué leur ascension jusqu'à décembre pour refluer ensuite et retrouver leur niveau de départ en juillet. Le mouvement a enregistré une double évolution :

— une montée, puis une baisse saisonnière des prix des produits alimentaires et de ceux de l'énergie ;

— une progression régulière des prix des produits industriels de 3 %.

La compensation qui s'est ainsi opérée va disparaître avec l'entrée dans la mauvaise saison : témoin la hausse de 2,4 points de l'indice de septembre par rapport à celui de juillet.

c) Au cours de la même période de douze mois, les *prix de détail*, mesurés à travers l'indice des 259 articles, ont accusé une hausse relativement faible d'environ 2,5 %. Ce sont les prix des services qui ont été les plus affectés (+ 3,6 %) avec la reprise en juillet de la hausse des loyers, qui avait été suspendue en janvier. La progression n'atteint que 1,2 % pour les produits manufacturés. Elle est anormalement de 2,3 % pour les denrées alimentaires, alors qu'au stade du gros nous avons enregistré une baisse d'égal montant.

## II. — La politique des prix.

2,5 % de hausse en une année, cela représente un rythme inférieur de plus de moitié à celui de la période précédente : pour reprendre les définitions chiffrées de l'inflation formulées par M. Marjolin, nous avons quitté la zone d'inflation aiguë pour la zone d'inflation chronique, mais nous n'avons pas retrouvé la stabilité.

---

(1) Nous avons eu également la curiosité de mesurer les variations de la production industrielle et de l'investissement au cours des périodes de cinq ans qui ont précédé et suivi la réforme de décembre 1958. Nous avons trouvé :

	1954-1958	1959-1963
Production industrielle .....	+ 33,8 %	+ 28,2 %
Formation brute de capital des entreprises .....	+ 54,8 %	+ 40 %

Cette amélioration résulte de l'application de moyens artificiels et non d'une évolution spontanée. Il a fallu, pour en arriver là, procéder au blocage des prix, et notamment de ceux de nombre de produits qui entrent dans la composition des indices officiels : aussi les indices rendent-ils la ménagère sceptique.

Une politique de blocage est concevable lorsqu'il s'agit de briser un emballement psychologique, à *la condition toutefois d'être limitée dans le temps*, et le répit obtenu doit être mis à profit pour s'attaquer aux causes véritables des déséquilibres que l'on veut réduire.

Il y a déjà plus d'un an que les prix ont été gelés et il ressort des déclarations officielles que la situation menace de durer encore. A-t-on bien pesé en haut lieu les inconvénients qui vont en résulter ?

*L'investissement, dans la mesure où il est couvert par l'auto-financement, en est la première victime* puisque les marges bénéficiaires se trouvent rognées par des charges qui ne cessent de croître, les charges salariales en particulier : la meilleure preuve vient d'en être administrée par l'Etat lui-même puisque, en vue de faciliter les opérations d'équipement d'E. D. F. et des P. T. T., il a cru devoir déroger à la règle qu'il impose aux entrepreneurs en majorant les tarifs de l'électricité et ceux de nombreux services postaux et téléphoniques.

*Un blocage des prix, brutalement effectué à une date donnée, surprend les entreprises dans des positions différentes.* Celles qui avaient procédé à des ajustements se trouvent à l'aise pour un certain temps, mais celles qui n'avaient pas encore incorporé dans leurs prix les hausses de coûts sont rapidement menacées d'asphyxie : d'où des injustices qui deviennent de plus en plus intolérables à mesure que ce blocage se prolonge.

*Des chefs de hausse s'accumulent avec le temps dont il faudra tenir compte un jour.* Outre les majorations de salaires, nous citerons la hausse des cours des matières premières industrielles importées ; cette hausse, favorisée par l'expansion économique des nations industrielles, s'est établie à 8 % entre septembre 1963 et juillet 1964. Nous sommes par ailleurs avertis que l'an prochain les tarifs publics seront réajustés afin de ne pas compromettre l'équilibre budgétaire.

Le répit obtenu a-t-il été utilisé à plein pour procéder à la rationalisation des circuits de distribution qui avait été inscrite dans le plan de stabilisation ? Il s'agit là d'un problème très connu,

qui a fait, depuis une décennie et plus, l'objet d'enquêtes et de rapports qui dorment dans les cartons de l'Administration ; et pourtant le Gouvernement a cru devoir réunir un nouveau groupe de travail, les « Assises nationales du commerce », qui, au terme de neuf mois d'échanges de vues, a rédigé un nouveau rapport.

Premières mesures concrètes :

— le dépôt d'un projet de loi, actuellement en navette, visant à ralentir la hausse des loyers commerciaux et à autoriser les commerçants à vendre une plus grande variété de produits ;

— l'augmentation de la durée et du montant des crédits octroyés par la Caisse centrale du Crédit hôtelier.

Le résultat est encore bien mince. Il semble qu'une nouvelle occasion vient d'être perdue de s'attaquer vigoureusement à la sclérose qui frappe, dans certains secteurs, notre appareil commercial.

## CHAPITRE V

### LA MONNAIE ET L'ÉPARGNE

Dans le domaine monétaire, le plan de stabilisation avait décidé :

— de ralentir l'expansion de la masse monétaire par des mesures « d'encadrement » du crédit ;

— d'accroître le volume de l'épargne et de l'amener à s'investir durablement : par l'élévation du plafond des dépôts individuels dans les caisses d'épargne (15.000 F au lieu de 10.000 F) et par la création d'institutions susceptibles de présenter un attrait pour l'épargnant, les sociétés d'investissements à capital variable.

Le premier de ces deux objectifs a été atteint. S'agissant du second, la réussite est plus discutable.

#### I. — La masse monétaire.

*La croissance de la masse monétaire a été freinée.* — De juin 1963 à juin 1964, le volume des disponibilités monétaires a passé de 152,3 à 168 milliards de francs, ce qui représente une progression de 11 %, contre près de 19 % au cours de l'exercice précédent.

Le progrès est déjà sensible. Il l'est plus encore depuis l'entrée en vigueur du plan puisqu'en neuf mois le taux de croissance a été ramené à 6,6 %, ce qui représente quelque 8 % pour douze mois. Le coup d'arrêt a été sévère, peut-être même trop sévère.

a) *La structure de la masse monétaire a du même coup changé.*

Depuis le début de l'année, les principales composantes ont évolué de la manière suivante :

MASSE MONETAIRE	SIX PREMIERS MOIS DE	
	1963	1964
	(En milliards de francs.)	
Billets en circulation.....	+ 2,25	+ 0,98
Dépôts à vue.....	+ 5,17	+ 1,25
Dépôts à terme.....	— 0,13	+ 0,77

Si l'on compare les résultats des six premiers mois de 1964 à ceux de la période correspondante de 1963, on constate que la liquidité de la masse monétaire a fortement diminué. La masse des dépôts à terme a progressé mais il ne faut pas exagérer leur importance dans l'ensemble (7 à 8 % du total). Par contre, le repli du volume des billets en circulation et celui des dépôts à vue apporte la preuve que les individus et *surtout les sociétés* sont gênés dans leur trésorerie par les mesures de restriction de crédit. Le phénomène apparaît nettement à l'analyse des contreparties de la masse monétaire.

b) Le tableau ci-après donne la ventilation des plus-values et des moins-values enregistrées par ces *contreparties* :

CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE	SIX PREMIERS MOIS DE	
	1963	1964
	(En milliards de francs.)	
Or et devises.....	+ 3,18	+ 1,85
Créances sur le Trésor.....	+ 3,15	+ 1,02
Crédits à l'économie.....	+ 2,86	— 0,81

*Les rentrées d'or et de devises*, qui se traduisent par une émission de francs équivalents dans le circuit monétaire, ont été moins élevées que l'an passé d'environ 40 %, enregistrant par là-même la dégradation de la balance commerciale.

Du fait de l'étalement des dépenses d'investissements et de la réduction du découvert, *l'endettement de l'Etat* a été moins fort et il est probable que les plus-values fiscales lui permettront de diminuer la dette qu'il a contractée auprès du système bancaire, peut-être en 1964, sûrement en 1965. Aussi a-t-il été possible d'abaisser le « plancher » de souscription obligatoire de bons par les banques (de 15 à 13 % en janvier) et le coefficient de trésorerie (de 36 à 34 %) qu'elles doivent respecter.

A la vérité, s'agissant des banques, un autre phénomène est intervenu qui a contraint le Gouvernement à assouplir sa politique : gênées dans leur trésorerie par les fortes restrictions des *crédits à l'économie*, les entreprises auraient difficilement passé le cap des lourdes échéances de juin si les banques n'avaient vraisemblablement fait appel aux capitaux flottants étrangers pour accroître leurs possibilités de prêts, tournant ainsi les contraintes que l'Etat

leur imposait ; ainsi s'expliqueraient les fortes rentrées de devises de la fin du premier semestre, favorisées par l'élévation d'un demi-point du taux de l'escompte en novembre 1963.

Ce genre d'astuce ne suffit toutefois pas et l'argent sur le *marché monétaire* est en conséquence devenu plus cher : au jour le jour, il vaut désormais un peu plus de 5 % contre 3,5 à 4 % l'an dernier et, de plus en plus, les entreprises se voient contraintes de réaliser leur portefeuille ce qui ne fait qu'ajouter au malaise de la bourse.

## II. — L'épargne investie.

*L'épargne est plus abondante que jamais — ce qui laisse peser une menace sur la monnaie en cas de panique — mais elle persiste à ne pas s'investir à long terme.*

a) La préférence pour *l'épargne liquide* demeure forte, ainsi qu'en témoigne le tableau suivant :

EPARGNE LIQUIDE	SIX PREMIERS MOIS DE	
	1963.	1964.
	(En milliards de francs.)	
Dépôts à terme dans les banques.....	— 0,13	+ 0,77
Excédent des dépôts sur les retraits dans les Caisses d'épargne .....	+ 2,19	+ 4,14
Bons du Trésor sur formule (7 mois).....	+ 1,57	+ 0,58

Le phénomène est particulièrement net au niveau du petit épargnant : l'Etat décourageant la souscription de bons du Trésor — dont il a de moins en moins besoin — par un abaissement des taux, il se précipite vers la caisse d'épargne où l'on vient d'élever le plafond des dépôts, ce qui se traduit par le doublement, en cinq mois, des excédents de dépôts sur les retraits.

Il fait encore confiance à l'Etat ou à ses satellites — pour le court terme bien entendu — et répugne encore à entrer en contact avec le système bancaire.

L'Etat, de son côté, n'y perd rien et cet afflux d'argent vers la Caisse des dépôts, via les caisses d'épargne, lui permet de pratiquer une politique de débudgétisation pour assurer l'équilibre de ses comptes. *Seules ne profitent pas de l'aubaine les collectivités locales dont la demande de prêts continue à être plafonnée.*

b) *Le volume des émissions effectuées sur le marché financier a été, au cours du premier semestre de 1964, plus élevé qu'à pareille époque l'an dernier, mais ce n'est pas le secteur productif qui en a bénéficié.*

NATURE DES EMISSIONS	PREMIER SEMESTRE DE	
	1963.	1964.
	(En milliards de francs.)	
I. — Actions (émissions contre espèces).....	2,13	2,22
II. — Obligations :		
— sociétés privées.....	0,59	0,23
— secteur semi-public.....	3,14	3,53
III. — Collectivités locales.....	0,25	0,26
IV. — Emprunts du Trésor à long terme.....	1,28	2,07
Total .....	7,39	8,31

Le volume de l'épargne investie a bien augmenté de 12,4 % d'une année sur l'autre, mais la part qui s'est dirigée vers les entreprises, privées ou publiques, n'a que peu varié : 5,98 milliards de francs au lieu de 5,86 milliards.

Par ailleurs, étant donné que les obligations émises par le secteur nationalisé sont en progrès, c'est la part du secteur privé, en actions et en obligations, qui se trouve amoindrie, passant de 2,72 milliards en 1963 à 2,45 milliards en 1964, ce qui représente une baisse de près de 10 p. 100 : comment dès lors s'étonner de la chute des investissements productifs constatée dans un précédent chapitre ?

Ce sont donc les emprunts d'Etat qui ont profité du marché financier ; ils ont été lancés pour des raisons d'ordre monétaire, à savoir « éponger » des disponibilités estimées excessives et consolider une dette flottante trop importante. Si l'on y ajoute les fonds drainés par les Caisse d'épargne, fonds qui prennent le chemin de la Caisse des Dépôts, on en conclut que depuis quelque temps l'Etat tend à s'approprier une part de plus en plus grande de l'épargne privée.

La Bourse, privée d'une partie des sommes qui l'alimentent en temps normal, souffre de cette politique : l'indice moyen des valeurs françaises à revenu variable s'établissait à 793 en avril

1962 (base 100 en 1949) ; il n'était plus qu'à 545 le 25 septembre dernier, ce qui représente une chute de près d'un tiers ; depuis le début de l'année, la baisse se chiffre à 10 %

D'autres causes, il est vrai, ont agi. Le plan de stabilisation lui-même, parce qu'il se prolonge d'une manière insolite, est, pour partie, responsable :

— parce qu'en provoquant un tassement de l'expansion et en pesant sur les prix, il aboutit à une réduction des marges d'auto-financement — c'est-à-dire de la capacité de créer des équipements nouveaux — et souvent même des amortissements — c'est-à-dire de la possibilité de renouveler le potentiel existant — il tend à dévaloriser l'outil de production dont les titres ne font que traduire la valeur ;

— parce que, gênées dans leur trésorerie, beaucoup d'entreprises sont conduites à vendre en Bourse une partie de leur portefeuille pour se procurer des fonds, ce qui a pour effet d'accroître encore l'offre de titres, donc d'accentuer leur baisse ;

— parce que, par crainte de la dépréciation des valeurs mobilières, l'épargne préfère se diriger vers des placements offrant des garanties réelles et en particulier vers les placements immobiliers.

Effets mécaniques et effets psychologiques se cumulent. En effet, le Gouvernement a pris à rebours le problème de la stabilisation : quand il se décidera à stimuler la production et surtout l'investissement par la libéralisation du crédit et par des allègements fiscaux dans les secteurs les plus vulnérables, il redonnera confiance et, en même temps, il contribuera à revaloriser l'outil de travail et, partant, les titres boursiers qui le représentent.

## CHAPITRE VI

### LES ECHANGES COMMERCIAUX

A partir du milieu de 1962, notre balance commerciale a commencé à se dégrader et le phénomène est allé en s'accélégrant : en 1962 nos comptes *douaniers* étaient équilibrés ; en 1963, nos ventes ne couvraient plus que 91 % de nos achats ; pour les huit premiers mois de 1964, le taux de couverture est descendu à 86 %. Deux causes se sont succédé :

— jusqu'en septembre de l'an dernier, la hausse des prix français a été plus rapide que celle des prix étrangers et la marge de sécurité que nous avait donnée la dévaluation de décembre 1958 s'est trouvée peu à peu grignotée ;

— par la suite, on aurait pu croire que les mesures de blocage des prix auraient stoppé le mouvement ; c'était ne pas compter suffisamment avec l'ouverture plus large de nos frontières pour peser sur nos prix et faire face à la demande.

Une fois de plus la preuve est apportée de l'étroitesse de la marge de manœuvre qui existe en matière de politique économique ; en voulant combler une brèche, on risque d'en creuser une nouvelle : l'apport de l'extérieur n'est pas à négliger dans la lutte anti-hausse, mais, trop important, il déséquilibre nos comptes extérieurs et, créant de nouveaux courants commerciaux, risque de compromettre durablement, dans certains secteurs, le fonctionnement de notre appareil de production.

#### I. — Les données statistiques.

Les résultats des premiers mois de 1964 ne sont pas satisfaisants.

Il convient de rappeler que les statistiques douanières ne reflètent pas, d'une manière homogène, les valeurs des marchandises achetées ou vendues. A l'importation, il est tenu compte, en plus du prix, du montant du fret et des assurances, ce qui n'a pas lieu à l'exportation, de telle sorte que le pourcentage d'équilibre

réel s'établit au-dessous du chiffre 100 : jusqu'à l'année dernière, on estimait qu'il y avait équilibre aux environs de 93-94 %. Cette année, les documents officiels font état du chiffre 90, sans doute pour minimiser l'importance de l'écart constaté.

Les derniers résultats connus sont les suivants :

	PAYS ETRANGERS			ZONE FRANC		
	Importation.	Exportation.	Couverture.	Importation.	Exportation.	Couverture.
	(En millions de francs.)					
<b>1963 :</b>						
Moyennes mensuelles.....	2.961	2.691	91 %	630	635	101 %
<b>1964 :</b>						
Janvier .....	3.596	2.907	81 %	656	702	107 %
Février .....	3.500	3.011	86 %	676	699	103 %
Mars .....	3.610	3.115	86 %	749	681	91 %
Avril .....	3.773	3.134	83 %	817	673	83 %
Mai .....	3.384	2.922	86 %	769	563	73 %
Juin .....	3.682	3.274	89 %	741	661	89 %
Juillet .....	3.366	3.089	92 %	655	637	97 %
Août .....	2.582	2.278	88 %	530	455	86 %
Septembre (provisoires).....	3.274	2.876	88 %			
Moyenne sur neuf mois.....	(3.419)	(2.956)	(86 %)	(699)	(634)	(91 %)

Avec l'étranger, il s'agit d'un déficit « réel » puisque le pourcentage de couverture des achats par les ventes n'a été que de 86 %.

Sans doute nos exportations ont-elles encore progressé puisque leur moyenne mensuelle s'établit à 13,8 % au-dessus de la moyenne de 1963, mais la croissance de nos importations a été plus forte : 21,2 %. Aussi les déficits cumulés atteignaient-ils 4.161 millions fin septembre alors que pour l'ensemble de l'année dernière leur montant n'était que de 3.242 millions.

Avec la zone franc, nos échanges sont tout juste équilibrés (91 %). Les achats ont continué à se développer (+ 10 %). Quant au volume de nos ventes, il est demeuré étale : preuve de la dissolution progressive des liens économiques qui avaient été tissés lorsque les Etats intéressés étaient placés sous notre tutelle.

## II. — La structure des échanges.

D'une année sur l'autre, la structure de nos échanges s'est modifiée, cette modification reflétant l'état de la conjoncture aussi bien interne qu'externe.

	IMPORTATIONS			EXPORTATIONS		
	Huit premiers mois de		Variations.	Sept premiers mois de		Variations.
	1963	1964		1963	1964	
	(En millions de F.)			(En millions de F.)		
Alimentation .....	2.469	3.211	+ 30 %	2.960	3.634	+ 23 %
Energie .....	3.556	3.765	+ 6 %	744	896	+ 20 %
Produits bruts.....	4.088	4.623	+ 13 %	1.903	2.143	+ 13 %
Demi-produits .....	5.139	6.490	+ 26 %	6.088	6.979	+ 15 %
Biens d'équipement.....	4.544	5.609	+ 23 %	4.347	4.840	+ 11 %
Produits industriels de consommation .....	2.866	3.783	+ 32 %	4.804	5.234	+ 9 %

Du côté des *importations*, les effets de la forte demande de biens de consommation par les ménages sont évidents avec le bond en avant du poste « alimentation » (+ 30 %) et celui du poste « produits manufacturés » (+ 32 %). Il en a été de même en ce qui concerne la demande par entreprises de matières premières ou demi-produits (respectivement + 13 % et + 26 %) et de biens d'investissement (+ 23 %).

Du côté des *exportations*, la forte expansion que connaît l'Occident nous a permis d'accroître nos ventes de produits bruts (+ 13 %) ou demi-ouvrés (+ 15 %) et même de matériels d'équipement (+ 11 %) d'une façon plus satisfaisante qu'un an auparavant et, de son côté, l'agriculture a continué à étendre ses débouchés extérieurs (+ 23 %).

Mais il est des rubriques dont l'évolution est inquiétante :

— la rubrique « produits industriels de consommation » : les achats ont progressé trois fois plus vite que les ventes et le solde créditeur s'est trouvé réduit d'un tiers ;

— la rubrique « biens d'équipement » : le déficit a passé de 197 à 769 millions de francs.

*Or, ces postes donnent une bonne indication du degré d'industrialisation d'un pays, de la compétitivité de ses techniques et de ses prix. Le recul relatif que l'on constate devrait servir d'avertissement aux pouvoirs publics puisqu'il apporte la preuve que la recherche n'a pas chez nous la part qui lui revient et que la productivité des entreprises peut encore s'améliorer. Investissements intellectuels et investissements en matériel, conditionnent une balance commerciale saine et, partant, des comptes extérieurs équilibrés.*

## CHAPITRE VII

### LES COMPTES EXTERIEURS

La détérioration de notre commerce extérieur, sensible dès 1962, a eu comme conséquence la réduction progressive du solde créditeur de notre balance des comptes ainsi qu'en témoignent les chiffres suivants extraits du bilan de la Banque de France.

	1961	1962	1963
	(En millions de francs.)		
Solde des opérations avant remboursement de la dette extérieure.....	+ 6.501	+ 6.330	+ 5.085
Remboursement de la dette extérieure :			
— à l'échéance.....	— 423	— 481	— 286
— par anticipation.....	— 1.581	— 2.880	— 1.387
Solde net .....	+ 4.497	+ 2.969	+ 3.412

Seules la diminution du volume des remboursements anticipés et la réduction du montant des échéances consécutives aux remboursements antérieurs ont masqué le phénomène entre 1962 et 1963.

Pour 1964, nous ne connaissons encore que la balance du premier trimestre ; l'évolution du niveau des réserves de change nous donnera une idée de l'évolution de la balance au cours des mois suivants.

#### I. — La balance des paiements du premier trimestre de 1964.

Elle a été résumée dans le tableau ci-après, les chiffres consignés devant être considérés comme provisoires.

**Balance des paiements entre la zone franc et les pays étrangers.**

	PREMIER TRIMESTRE DE					
	1963			1964		
	Recettes.	Dépenses.	Solde.	Recettes.	Dépenses.	Solde.
<b>I. — Biens et services.</b>	(En millions de dollars.)					
A. — Marchandises .....	1.555,4	1.524,5	+ 30,9	1.824,5	1.949,8	— 125,3
B. — Services .....	481,9	423,4	+ 58,5	561,1	547,9	+ 13,2
Dont :						
— transports .....	59,6	70,4	— 10,8	92,6	108,8	— 16,2
— voyages .....	113,0	73,8	+ 39,2	137,0	107,5	+ 29,5
— revenus du capital.....	44,9	24,3	+ 20,6	53,0	32,7	+ 20,3
— revenus de la propriété intellectuelle...	33,4	47,0	— 13,6	34,2	54,0	— 19,8
— revenus du travail.....	9,8	37,8	— 28,0	11,7	60,1	— 48,4
Total I: A + B.....	2.037,3	1.947,9	+ 89,4	2.385,6	2.497,7	— 112,1
II. — Prestations gratuites.....	32,1	19,3	+ 12,8	40,5	21,7	+ 18,8
<b>III. — Mouvements de capitaux.</b>						
A. — A long terme.....	306,1	224,8	+ 81,3	314,7	217,6	+ 97,1
Dont :						
a) Secteur privé :						
— résidents .....	118,0	111,5	+ 6,5	132,3	132,3	»
— non résidents .....	187,9	81,1	+ 106,8	182,1	72,1	+ 110,0
* prêts à plus d'un an.....	42,0	16,2	+ 25,8	41,2	22,1	+ 19,1
* investissements directs.....	68,0	21,9	+ 46,1	68,5	19,5	+ 49,0
* investissements de portefeuille.....	77,9	43,0	+ 34,9	72,4	30,5	+ 41,9
b) Secteur public.....	0,2	32,2	— 32,0	0,3	13,2	— 12,9
B. — A court terme.....	17,3	18,5	— 1,2	2,2	29,3	— 27,1
Total III: A + B.....	323,4	243,3	+ 80,1	316,9	246,9	+ 70,0
IV. — Divers (opérations en cours, erreurs et omissions) .....	44,6	60,2	— 15,6	59,7	»	+ 59,7
Total général France .....	2.437,4	2.270,7	+ 166,7	2.802,7	2.766,3	+ 36,4
Solde net des opérations des P.O.M.....	49,8	»	+ 49,8	66,4	»	+ 66,4
Total général zone franc.....	2.487,2	2.270,7	+ 216,5	2.869,1	2.766,3	+ 102,8

La balance du premier trimestre de 1964 est en net retrait sur celle de la période correspondante de l'an dernier : pour la zone franc, le solde créditeur se trouve réduit de moitié, 102,8 millions de dollars contre 216,5 ; pour la France seule, la baisse est encore plus forte puisque le solde passe de 166,7 millions de dollars à 59,7.

Il ressort d'un premier coup d'œil jeté sur le tableau ci-dessus que *cette baisse est essentiellement imputable aux paiements courants de biens et services* (en d'autres termes, elle porte sur les postes dont les devises sont définitivement acquises à la collectivité nationale) tandis que l'excédent demeure assuré par les entrées de capitaux étrangers (c'est-à-dire sur des sommes dont nous avons la détention mais non la propriété).

#### a) LES BIENS ET SERVICES

Pour la première fois depuis quelques années, les opérations sur « biens et services » accusent *un déficit* : 112 millions de dollars pour le premier trimestre de cette année. Fait plus grave, la détérioration du solde de cette rubrique va s'accroissant puisque les résultats correspondants des trois années précédentes avaient été de + 194 millions en 1961, + 183 millions en 1962 et + 90 millions en 1963.

1. *Le solde des règlements sur « marchandises » devient nettement déficitaire :*

— 125,3 millions de dollars (contre + 30,9 un an auparavant), les dépenses d'importation ayant progressé plus vite que les recettes d'exportation : 28 % au lieu de 17 %.

2. *Le solde créditeur des règlements sur « services » diminue d'une manière importante :*

13,2 millions de dollars contre 58,5 en 1963.

En effet les déficits traditionnels se creusent ; il en est ainsi en ce qui concerne les postes :

— *transports* qui, en dépit d'une notable augmentation de l'excédent des transports ferroviaires, enregistrent l'évolution défavorable des transports maritimes consécutive à la diminution du tonnage de la flotte française au moment même où le volume des échanges s'accroît ;

— *revenus du travail* qui traduisent une nette augmentation de la main-d'œuvre utilisée en France ;

— *revenus de la propriété intellectuelle*, véritable balance des échanges de matière grise, dont le déficit, en s'accroissant de plus de 6 millions de dollars, ne fait que constater la dépendance de plus en plus grande de notre industrie vis-à-vis des techniques étrangères.

Par ailleurs, les bonis traditionnels s'amenuisent ; tel est le cas de la rubrique « voyages » où sont consignés les gains nets que nous laisse le tourisme : le solde passe de + 39,2 à + 29,5 millions de dollars.

#### b) LES MOUVEMENTS DE CAPITAUX

Les opérations effectuées par les Français s'équilibrent exactement.

Par ailleurs, les mouvements de *capitaux étrangers* sont assez stables aussi bien en volume qu'en solde, et ce depuis quelques années : le boni enregistré au cours du premier trimestre de 1964 s'établit à 110 millions de dollars contre 106,8 en 1963. A l'intérieur de ce boni, la part des prêts à plus d'un an est en baisse, celle des investissements directs en légère augmentation ; par contre la hausse est forte en ce qui concerne le solde des achats de valeurs mobilières, malgré un recul du volume des transactions.

S'agissant du secteur public, l'absence de remboursement de la dette extérieure a provoqué une diminution du déficit.

Au total, si la balance générale est encore créditrice pour le premier trimestre de cette année, c'est grâce à l'apport de capitaux étrangers à long terme.

## II. — L'évolution des réserves publiques de change.

Leur montant s'élevait à 4.457 millions de dollars fin décembre 1963 et à 4.901 millions de dollars fin octobre dernier : en dix mois, il est donc entré pour 444 millions de dollars — environ 2,2 milliards de francs — ce qui représente une moyenne de 44,4 millions par mois.

Pour la période correspondante de l'an dernier, la moyenne mensuelle s'établissait à 72,8 millions.

Une telle baisse de près de moitié est imputable pour une grande part à la détérioration des paiements courants. Dans une mesure moindre, elle résulte de l'action gouvernementale : les comptes étrangers constitués en francs ne sont plus productifs d'intérêts ; les emprunts sont soumis à un contrôle plus sévère pour éviter que les banques puissent tourner les restrictions de crédits qui leur sont imposées.

Les experts ont douté de l'efficacité de cette dernière mesure lorsqu'on a vu les gains du mois de mai atteindre 147,3 millions de dollars, à la veille précisément des lourdes échéances de juin. Peut-être le Gouvernement a-t-il partagé cette opinion puisqu'il s'est décidé alors à desserrer le carcan des restrictions en abaissant le taux du coefficient de trésorerie.

## DEUXIEME PARTIE

---

**La situation financière des divers secteurs  
de l'activité de l'Etat.**

---

## CHAPITRE PREMIER

### LE SECTEUR ADMINISTRATIF

La gestion des opérations administratives de l'Etat est retracée dans le budget dont il importe d'apprécier l'évolution et l'exécution depuis le début de l'année.

\*  
\* \*

#### I. — L'évolution du budget.

Après le vote de la loi de finances, le budget de 1964 se présentait, globalement, ainsi qu'il suit :

Charges globales.....	109.261 millions de francs
Ressources globales.....	104.527 — —
<hr/>	
Découvert .....	4.734 millions de francs

Par ailleurs, le Gouvernement avait déclaré, au cours des débats parlementaires, qu'il n'y aurait pas de loi de finances rectificative au titre des mesures nouvelles.

Jusqu'à présent, effectivement, aucun collectif n'a été soumis au Parlement.

Seuls sont intervenus cinq décrets d'avance ayant ouvert 838,96 millions de francs de crédits supplémentaires gagés soit par des réductions opérées sur d'autres dotations, soit par des ressources exceptionnelles.

Le décret n° 64-313 du 11 avril 1964 (*Journal officiel* du 14 avril 1964) a augmenté de 100 millions de francs le crédit relatif aux prestations sociales accordées aux rapatriés.

Le décret n° 64-445 du 22 mai 1964 (*Journal officiel* du 27 mai 1964) a relevé de 1,8 million de francs la dotation concernant les fêtes nationales et les cérémonies publiques.

Le décret n° 64-1009 du 28 septembre 1964 (*Journal officiel* du 29 septembre 1964) — le plus important — a ouvert 650,7 millions de crédits concernant à concurrence de :

- 398,3 millions, le budget des Armées ;
- 189 millions, l'enseignement privé ;
- 53,4 millions, le reclassement de la main-d'œuvre et la formation professionnelle des adultes ;
- 10 millions, le Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire.

Le même texte ouvrirait également 86,8 millions d'autorisations de programme supplémentaires.

Le décret n° 64-1048 du 14 octobre 1964 (*Journal officiel* du 15 octobre 1964) a augmenté de 50 millions de francs, en crédits de paiement et en autorisations de programme, les dotations afférentes aux apports au capital des entreprises publiques ou d'économie mixte.

Enfin le décret n° 64-1089 du 27 octobre 1964 (*Journal officiel* du 28 octobre 1964) a accru la subvention au Fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles (F. A. S. A. S. A.) de 1,5 million de francs, les crédits relatifs au remembrement de 4.960.000 F en les assortissant d'une autorisation de programme supplémentaire de 20 millions de francs et les prêts du F. D. E. S. de 30 millions de francs.

Le tableau de la page suivante récapitule ces modifications.

Evolution du budget de 1964.

NATURE DES OPERATIONS	LOI de finances.	MODIFICATIONS intervenues en cours d'année.		SITUATION au 1 <sup>er</sup> novemb- bre 1964.
		En plus.	En moins.	
		(En millions de francs.)		
<b>I. — Opérations à caractère définitif.</b>				
A. — Dépenses :				
1° Budget général :				
— dépenses ordinaires civiles.....	57.024	+ 312,50	— 461,66	56.874,84
— dépenses civiles en capital :				
— équipement .....	9.042	+ 98,16	— 232,30	8.907,86
— dommages de guerre.....	420	»	»	420
— dépenses militaires.....	19.827	+ 398,30	»	20.225,30
Total .....	86.313	+ 808,96	— 693,96	86.428
2° Budgets annexes.....	13.212	»	»	13.212
3° Comptes d'affectation spéciale.....	3.112	»	»	3.112
Total (I).....	102.637	+ 808,96	— 693,96	102.752
B. — Ressources .....	103.169	+ 105	»	103.274
<b>II. — Opérations à caractère temporaire.</b>				
A. — Dépenses :				
1° Comptes de prêts :				
— F. D. E. S. ....	2.835	+ 30	— 40	2.825
— prêts d'équipement.....	201	»	»	201
— H. L. M. ....	2.950	»	»	2.950
— consolidation de prêts spéciaux à la construction.....	»	»	»	»
— divers .....	320	»	»	320
Total .....	6.306	+ 30	— 40	6.296
2° Prêts exceptionnels sur comptes d'affec- tation spéciale.....	78	»	»	78
3° Comptes d'avances (charge nette).....	151	»	»	151
4° Comptes de commerce (charge nette)...	78	»	»	78
5° Autres comptes spéciaux (charge nette).	11	»	»	11
Total (II).....	6.624	+ 30	— 40	6.614
B. — Ressources .....	1.358	»	»	1.358
<b>III. — Récapitulation générale.</b>				
Dépenses .....	109.261	+ 838,96	— 733,96	109.366
Ressources (1).....	104.527	+ 105	»	104.632
Découvert .....	4.734	+ 733,96	— 733,96	4.734

(1) Non comprises les plus-values fiscales.

Il ne donne pas, bien entendu, la physionomie définitive du budget de 1964 puisque le Gouvernement a annoncé le dépôt, en fin d'année, d'une loi de finances rectificative devant procéder à certains ajustements de crédits.

\*  
\* \*

## II. — Les charges de la trésorerie.

Au cours des huit premiers mois de l'année 1964, la trésorerie a aisément fait face à ses charges, dont le total a été inférieur de plus de 5,5 milliards de francs à celui qu'il avait atteint au cours de la période correspondante de 1963, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après :

### Charges de la trésorerie.

	HUIT PREMIERS MOIS	
	1964 (résultats provisoires).	1963.
	(En milliards de francs.)	
<i>I. — Exécution des lois de finances.</i>		
<b>A. Opérations à caractère définitif :</b>		
— exercice précédent (solde).....	— 1,97	— 3,49
— exercice courant :		
Dépenses .....	— 55,83	— 51,89
Recettes .....	+ 59,49	+ 52,83
	} + 3,66	} + 0,94
Solde A.....	+ 1,69	— 2,55
<b>B. Opérations à caractère temporaire :</b>		
Dépenses (comptes de prêts et solde des autres comptes spéciaux).....	— 5,60	— 6,30
Recettes (comptes de prêts).....	+ 0,70	+ 0,75
Solde B.....	— 4,90	— 5,55
Total I (découvert).....	— 3,21	— 8,10
 <i>II. — Charges d'amortissement de la dette publique.</i>		
Remboursements contractuels.....	— 1,08	— 1,07
Remboursements anticipés de dettes exté- rieures .....	»	— 0,80
Total II.....	— 1,08	— 1,87
Total général.....	— 4,29	— 9,97

En ce qui concerne plus spécialement l'exécution des lois de finances, la charge de trésorerie s'élevait à la fin du mois d'août 1964 à 3.210 millions de francs au lieu de 8.100 millions de francs à la fin du mois d'août 1963.

Quelles sont les causes essentielles de cette situation ?

D'une part, de fortes plus-values fiscales qui, ainsi qu'il sera précisé dans le tome II de ce rapport général, atteindront en fin d'année quelque 5.700 millions de francs par rapport aux prévisions figurant dans la loi de finances.

D'autre part, les conséquences du plan de régularisation des dépenses publiques élaboré dans le cadre du plan de stabilisation. La limitation des engagements de dépenses en matière de bâtiment, de génie civil et d'électronique réduit le rythme de consommation des crédits. Ce phénomène avait déjà été sensible à la fin de l'année 1963, où le volume des crédits de report avait repris une marche ascendante après s'être quelque peu dégonflé à la fin de l'année 1962, ainsi qu'il ressort du tableau de la page suivante.

A la fin de l'année 1964, le mouvement devrait encore s'accroître car les restrictions à la consommation des crédits auront joué à plein pendant toute la période et elles feront d'autant plus sentir leurs effets que pratiquement — compte tenu des délais nécessités par l'élaboration des documents budgétaires — les crédits de paiement de 1964 avaient été évalués avant la mise en œuvre du plan de stabilisation du 12 septembre 1963.

\*  
\* \*

MINISTERES	1961-1962		
	Fonctionnement.	Dépenses en capital.	Total.
			(En
Affaires culturelles .....	17.948.843	52.893.875	70.842.718
Affaires étrangères .....	15.498.988	113.054.345	128.553.333
Agriculture .....	50.400.683	80.286.576	130.687.259
Anciens combattants et victimes de guerre.....	65.900.086	»	65.900.086
Construction .....	492.506	61.796.609	62.289.115
Coopération .....	13.193.326	»	13.193.326
D. O. M.....	1.748.549	21.484.567	23.233.116
T. O. M.....			
Education nationale .....	280.346.929	895.379.657	1.175.726.586
Finances et affaires économiques.....			
— Charges communes .....	244.398.917	427.792.386	672.191.303
— Services financiers .....	4.183.435	53.044.545	57.227.980
— Affaires économiques .....	29.085.669	2.035.153	31.120.822
Industrie .....	310.976	120.613.746	120.924.722
Intérieur .....	57.518.974	113.848.398	171.367.372
Rapatriés .....	»	»	»
Justice .....	2.811.437	9.674.204	12.485.641
Services du Premier ministre :			
— Services généraux .....	324.714	190.044.917	190.369.631
— Information .....	156.794	»	156.794
— Journaux officiels .....	»	1.194.159	1.194.159
— S. G. D. N.....	360.335	1.491.944	1.852.279
— S. D. E. C. E.....	»	70.884	70.884
— G. C. R. ....	84.049	630.653	714.702
— Conseil économique et social.....	»	»	»
— Commissariat général du plan d'équipement et de la productivité.....	11.707	»	11.707
— Affaires algériennes .....	16.201	»	16.201
— Commissariat au tourisme.....	»	»	»
— Administration de la F. O. M.....	5.642.244	6.892.080	12.534.324
Sahara .....	612.240	31.483.619	32.095.859
Santé publique et population.....	4.597.957	102.430.512	107.028.469
Travail .....	7.175.803	48.774.231	55.950.034
Travaux publics :			
— Travaux publics et transports.....	3.176.529	138.625.108	141.801.637
— Aviation civile .....	16.251.406	99.914.242	116.165.648
— Marine marchande .....	26.776.774	99.207.214	125.983.988
<b>Totaux pour les dépenses civiles.....</b>	<b>849.026.071</b>	<b>2.672.663.624</b>	<b>3.521.689.695</b>
Armées .....	158.900.002	1.144.857.982	1.303.757.984
<b>Totaux généraux .....</b>	<b>1.007.926.073</b>	<b>3.817.521.606</b>	<b>4.825.447.679</b>

de report

1962-1963			1963-1964		
Fonctionnement.	Dépenses en capital.	Total.	Fonctionnement.	Dépenses en capital.	Total.
francs.)					
25.458.500	69.732.236	95.190.736	33.906.599	83.230.603	117.137.202
33.491.903	104.901.135	138.393.038	36.052.747	99.085.525	135.138.272
41.872.710	125.032.833	166.905.543	40.154.955	315.141.609	355.296.564
63.277.527	»	63.277.527	61.945.880	»	61.945.880
994.204	63.483.316	64.477.520	1.073.945	40.399.834	41.473.779
45.343.147	»	45.343.147	14.287.096	»	14.287.096
3.523.211	36.267.294	39.790.505	3.639.177	21.597.492	25.236.669
208.678.176	522.278.797	730.956.973	1.138.653	37.196.954	38.335.607
211.816.364	578.848.077	790.664.441	21.560.544	288.224.259	309.784.803
9.393.047	61.975.664	71.368.711	36.765.994	635.870.430	672.636.424
9.814.275	2.007.502	11.821.777	17.686.490	50.003.459	67.689.949
408.384	72.165.155	72.573.539	»	»	»
245.451.339	152.168.943	397.620.282	196.601	61.959.566	62.156.167
»	»	»	24.196.944	98.574.612	122.771.556
2.448.044	14.908.505	17.356.549	63.839.767	56.012.600	119.852.367
5.592.808	76.063.891	81.656.699	3.074.000	21.793.429	24.867.429
293.907	»	293.907	5.211.779	151.286.403	156.498.182
»	1.125.925	1.125.925	199.047	»	199.047
137.313	954.235	1.091.548	»	1.515.708	1.515.708
»	176.615	176.615	97.790	1.736.273	1.834.063
156.950	248.855	405.805	5.100	357.896	362.996
»	»	»	66.211	314.833	381.044
16.128	»	16.128	»	»	»
15.008.846	»	15.008.846	187.665	»	187.665
»	»	»	1.441.000	19.079.019	20.520.019
»	»	»	800.200	»	800.200
»	22.000.000	22.000.000	»	»	»
581.428	84.542.107	85.123.535	»	»	»
12.034.728	34.455.892	46.490.620	46.818.356	77.711.119	124.529.475
3.399.677	189.896.971	193.296.648	8.975.555	44.157.424	53.132.979
12.728.500	124.599.249	137.327.749	5.447.948	219.736.461	225.184.409
45.811.410	148.159.394	193.970.804	14.875.976	144.544.609	159.420.585
997.732.526	2.485.992.591	3.483.725.117	28.457.721	148.871.438	177.329.159
169.355.097	506.932.430	676.287.527	472.103.740	2.618.401.555	3.090.505.295
1.167.087.623	2.992.925.021	4.160.012.644	179.417.396	527.441.841	706.859.237
			651.521.136	3.145.843.396	3.797.364.532

Comment le Trésor a-t-il fait face à ses charges depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1964 ?

Le tableau ci-après récapitule les ressources dont il a disposé :

**Opérations de trésorerie.**

	HUIT PREMIERS MOIS	
	1964 (résultats provisoires).	1963.
	(En milliards de francs.)	
<i>I. — Ressources courantes de trésorerie.</i>		
Emprunts publics.....	+ 1,50	+ 1,00
Bons du Trésor souscrits par les particuliers et entreprises.....	+ 0,70	+ 1,79
Correspondants et divers.....	+ 3,71	+ 5,48
<b>Total I.....</b>	<b>+ 5,91</b>	<b>+ 8,27</b>
<i>II. — Concours du système bancaire.</i>		
Effets publics détenus par le système ban- caire .....	— 1,37	+ 0,69
Concours de la Banque de France (avances à l'Etat, mobilisation d'obligations cautionnées et d'effets à moyen terme détenus par la caisse des dépôts).....	— 0,25	+ 1,01
<b>Total II.....</b>	<b>— 1,62</b>	<b>+ 1,70</b>
<b>Total général.....</b>	<b>+ 4,29</b>	<b>+ 9,97</b>

L'emprunt lancé en mars dernier (deuxième tranche de l'emprunt 4,25 % - 4,75 % 1963) a rapporté 1,5 milliard de francs, alors que l'opération effectuée durant la période correspondante de l'année 1963 (emprunt 4,25 % de mai 1963) avait été limitée à un milliard.

Depuis le début de l'année, les émissions de bons du Trésor dans le public se sont maintenues à un niveau voisin de celui des remboursements et une décision récente a supprimé les bons à intérêt progressif auxquels se substituaient de plus en plus, en raison de leur intérêt supérieur, les bons à trois ou cinq ans.

Parmi les correspondants du Trésor, la Caisse des dépôts et consignations a accru son apport en raison de la progression rapide des dépôts dans les caisses d'épargne. En revanche, les dépôts des particuliers et des entreprises aux chèques postaux et les placements au Trésor effectués par certains établissements publics n'ont pas augmenté dans les mêmes proportions qu'en 1963.

L'aisance qu'a connue le Trésor lui a ainsi permis de se désendetter de 1,62 milliard de francs auprès du système bancaire, alors que, l'année précédente, il s'était au contraire endetté de 1,70 milliard de francs.

\*  
\* \*

Tout laisse supposer que cette aisance se maintiendra au cours des derniers mois de l'année et que le Trésor n'éprouvera aucune difficulté à faire face à ses obligations.

## CHAPITRE II

### LE SECTEUR DES ACTIVITES INDUSTRIELLES DE L'ETAT

#### I. — VUE D'ENSEMBLE SUR LA SITUATION ACTUELLE DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Le secteur des activités industrielles de l'Etat, secteur dont l'importance n'a fait que croître au cours de ses dernières années, représente un chiffre d'affaires considérable qui représente à l'heure actuelle environ la moitié du budget général.

Or, bien qu'il s'agisse, en fait, de dépenses publiques, puisqu'elles sont effectuées par des organismes dont l'Etat est propriétaire — soit en totalité, soit en quasi-totalité — le Parlement n'a pas normalement à en connaître étant donné l'autonomie financière dont jouissent les établissements intéressés. Tout au plus, à l'occasion d'une loi de programme, le législateur est amené à examiner une fraction des programmes d'investissements de telle ou telle grande entreprise publique, puis le programme ayant été défini, sa réalisation — ou sa non-réalisation — lui échappe totalement.

De même, en ce qui concerne les dépenses d'exploitation, le Parlement n'a à en connaître qu'indirectement lorsque l'entreprise reçoit une subvention de l'Etat.

Ce n'est donc que d'une manière extrêmement fragmentaire que le Parlement se trouve saisi des questions intéressant le secteur des activités industrielles de l'Etat, alors que ce secteur, de par son importance tant économique que financière, joue un rôle de premier plan dans la vie de la nation. Ainsi, votre Rapporteur général s'efforce-t-il, chaque année, de fournir quelques précisions, sur ce secteur, d'une part, en essayant d'évaluer l'importance globale des opérations effectuées par les entreprises nationalisées ainsi que les charges directes imposées tant au budget qu'au Trésor par ces entreprises et, d'autre part, en analysant plus en détail la situation économique et financière des établissements nationalisés les plus importants.

L'évaluation exacte du volume global des dépenses du secteur nationalisé soulève de grandes difficultés, en raison du nombre sans cesse croissant des entreprises qui font partie du domaine industriel et commercial de l'Etat. Ces entreprises sont, à l'heure actuelle, environ 200, contrôlant elles-mêmes plus de 300 filiales.

On comprend qu'il n'est pas possible de procéder au calcul du volume des affaires d'un ensemble industriel et commercial aussi considérable, aussi votre Rapporteur général est-il obligé de se limiter aux entreprises les plus importantes et, par ailleurs, ne peut tenir compte des filiales.

Par conséquent, les résultats obtenus sont très incomplets ; ils permettent néanmoins de dégager un ordre de grandeur valable de l'importance du secteur des activités industrielles de l'Etat.

Par ailleurs, les entreprises nationalisées, du fait même de leur caractère industriel et commercial, établissent seulement des états de prévisions de recettes et de dépenses et n'ont pas juridiquement de budget, bien qu'elles emploient parfois ce terme. Or, ces prévisions, qui excluent notamment toute notion de crédits limitatifs, se trouvent souvent contredites par les faits et peuvent faire ressortir des différences importantes avec les résultats réellement enregistrés. En outre, certaines entreprises n'établissent pas d'états de prévisions ou, si elles le font, ceux-ci ont un caractère purement interne et ne sont pas connus ; dans ce cas, il est nécessaire de recourir à des extrapolations en partant des résultats antérieurement publiés et compte tenu de l'évolution probable de la conjoncture dans le secteur considéré.

Il en est de même lorsque la date de l'ouverture du débat budgétaire devant le Parlement ne coïncide pas avec celle à laquelle sont établis les états de prévisions des entreprises, celles-ci attendant souvent le mois de décembre pour arrêter leurs perspectives pour l'année suivante.

Enfin, la notion même de dépenses globales n'est pas toujours entendue de la même manière par les différentes entreprises par suite de la comptabilisation des dépenses faites par l'entreprise pour son propre compte. Dans le but d'obtenir des résultats homogènes, il est donc nécessaire de procéder à certaines rectifications.

Compte tenu de ces différents correctifs, nous avons chiffré la masse globale des dépenses du secteur industriel de l'Etat à :

- 52 milliards de francs pour 1964,
- 56,7 milliards de francs pour 1965.

L'Etat, ainsi que nous l'avons indiqué, est appelé, chaque année, à apporter, sur le plan financier, son concours à diverses entreprises du secteur nationalisé.

Ce concours revêt des formes diverses et peut concerner soit une aide directe à l'exploitation de l'entreprise, lorsque celle-ci se révèle déficitaire, aide qui se matérialise alors par le versement de subventions de fonctionnement, soit une aide indirecte sous forme de prêt ou versement en capital, ces versements pouvant eux-mêmes se traduire par la souscription à des augmentations de capital lorsqu'il s'agit d'entreprises publiques ayant juridiquement la forme d'une société anonyme ou par des dotations en capital dans le cas contraire.

Le tableau ci-après indique les subventions versées par l'Etat au cours des deux dernières années et le montant des subventions prévues pour 1965.

	1963 Crédits votés.	1964 Crédits votés.	1965 Crédits proposés.
(En millions de francs.)			
R. A. T. P.....	257,0	332,2	418,5
Air France .....	60,0	70,0	70,0
Air-Inter .....	2,0	3,0	4,0
Aéroport de Paris.....	30,0	33,0	36,0
O. N. N.....	13,5	13,5	12,4
Ircha .....	6,9	6,9	11,2
B. R. G. M.....	30,0	25,0	28,0
Onera .....	43,0	47,3	59,0
Charbonnages .....	350,0	475,0	625,0
Compagnies de navigation.....	98,5	102,5	117,5
Ports autonomes.....	6,4	7,1	13,0
Chemins de fer d'intérêt général....	»	7,1	7,7
<b>S. N. C. F. :</b>			
Subvention d'équilibre.....	353,0	884,0	960,3
Subventions conventionnelles (voies, passages à niveau, retraites)....	1.314,0	1.386,0	1.521,0
Subventions pour réductions de tarifs .....	486,8	543,6	588,1
<b>Total .....</b>	<b>3.051,1</b>	<b>3.936,2</b>	<b>4.471,7</b>

Remarquons du reste que les subventions que l'Etat est amené à verser à certaines entreprises du secteur public revêtent trois caractères différents : ce sont soit des subventions d'équilibre destinées à compenser les insuffisances du compte d'exploitation de ces entreprises, soit des subventions destinées à rémunérer l'exécution des services d'intérêt général, soit enfin des subventions constituant une aide temporaire destinée à permettre aux entreprises à faire face à certaines difficultés exceptionnelles.

Dans la première catégorie figurent par exemple les subventions versées à la S. N. C. F. en application des articles 18 et 25 de la convention du 31 août 1937 pour couvrir son déficit d'exploitation ou la prise en charge par l'Etat, en application de l'article 19 de la même convention, d'une fraction des dépenses d'entretien et d'infrastructure du chemin de fer qui constitue en fait une véritable subvention d'exploitation.

Doivent, par contre, notamment, être rangées parmi les subventions couvrant les charges d'exploitation de services d'intérêt général les contributions versées par l'Etat à la Compagnie générale transatlantique, à la Compagnie des Messageries maritimes et à la Compagnie Air France en contrepartie de l'exploitation de certaines lignes dont la desserte est jugée nécessaire par les pouvoirs publics. Il en est de même pour le remboursement des pertes de recettes résultant pour la Société nationale des chemins de fer français et pour la Régie autonome des transports parisiens de l'application, à la demande des pouvoirs publics, de tarifs réduits pour certains transports de voyageurs ou de marchandises. Enfin, doivent être considérées comme des subventions de la troisième catégorie, celles que verse l'Etat aux Houillères nationales pour leur permettre de faire face aux difficultés exceptionnelles résultant pour elles de l'exécution du plan de conversion ou à la S. N. C. F. pour compenser les charges résultant d'un déséquilibre de la Caisse des retraites par suite de la réduction très importante des effectifs.

Comme nous l'avons indiqué l'Etat est amené à accorder à certaines entreprises du secteur public des prêts pour faciliter le financement de leurs investissements.

Ces prêts sont attribués par l'intermédiaire du Fonds de développement économique et social et constituent pour les entreprises bénéficiaires une aide importante, car ils sont assortis de conditions nettement plus avantageuses que celles qui sont offertes par le marché financier.

Sans doute, les entreprises nationalisées ne sont pas les seules à bénéficier des prêts du Fonds, d'autres secteurs de l'activité économique peuvent également y prétendre. Toutefois, ce sont les entreprises publiques qui reçoivent la majorité des prêts consentis.

En 1964, sur un total de prêts du Fonds de 2.825 millions de francs, la part du secteur nationalisé a été de 1.830 millions et, en 1965, elle doit être de 1.695 millions sur un total de 2.555 millions de francs.

La décomposition des prêts consentis au secteur nationalisé pour les exercices 1963 à 1965 est donnée dans le tableau ci-après :

ENTREPRISES	1963	1964	1965
(En millions de francs.)			
Charbonnages de France.....	60	100	50
Electricité de France.....	1.500	1.520	1.440
Gaz de France.....	110	»	»
Compagnie nationale du Rhône.....	90	50	40
R. A. T. P.....	50	40	45
Air France.....	40	»	»
Commissariat à l'énergie atomique..	150	120	120
	2.000	1.830	1.695

\*

\* \*

Après cet exposé rapide de la situation d'ensemble du secteur des activités industrielles de l'Etat, votre Rapporteur général, comme chaque année, examinera plus en détail la situation des principales entreprises nationalisées.

Seront étudiés successivement :

- les Charbonnages de France ;
- l'Electricité de France ;
- le Gaz de France ;
- la Société Nationale des Chemins de fer Français ;
- la Régie Autonome des Transports Parisiens ;
- la Compagnie nationale Air France ;
- La Compagnie générale transatlantique ;
- la Régie nationale des usines Renault.

## II. — LA SITUATION DES PRINCIPALES ENTREPRISES NATIONALISEES

### Charbonnages de France.

#### A. — LA SITUATION DU MARCHÉ CHARBONNIER

La caractéristique essentielle de la situation présente des Houillères en septembre 1964 est le retour de la conjoncture observée entre 1958 et 1962 et caractérisée par un excédent de l'offre sur la demande. Cette conjoncture n'avait disparu en 1963 qu'en raison de circonstances exceptionnelles (hiver d'un froid inhabituel et manque à produire important résultant de la grève de mars-avril). La crainte de la pénurie et la nécessité de reconstituer les stocks ont maintenu jusqu'au début de 1964 la demande à un niveau sans doute supérieur aux besoins réels ; par contrecoup, une fois les réserves reconstituées, la demande connaît actuellement un net fléchissement.

La consommation apparente de charbon en France a suivi une courbe ascendante pendant deux ans. Elle est passée en effet de 70,7 millions de tonnes en 1961 à 72,9 millions en 1962 et 77,3 millions en 1963, soit une augmentation de 9,3 % en deux ans. La consommation réelle, c'est-à-dire compte tenu des variations de stocks chez les consommateurs, peut être estimée à environ 75 millions de tonnes en 1962 comme en 1963. Ce chiffre est très voisin des maxima observés en 1956 et 1957.

L'examen de la consommation par secteur auquel nous procéderons plus loin montre que l'essentiel du progrès des ventes de charbon en 1962 et 1963 est à imputer, d'une part, au secteur des foyers domestiques et, d'autre part, à l'Electricité de France qui enlève des tonnages régulièrement croissants de charbon français. Dans les autres secteurs industriels, la tendance s'est maintenue à la stagnation ou à une diminution plus ou moins rapide. En fait la conjoncture favorable des deux dernières années a été liée en grande partie à la situation climatique.

La forte demande de charbon en 1963, encore accentuée par la baisse accidentelle de la production nationale, avait pu être satisfaite :

— par reprise aux stocks, aussi bien des producteurs que des consommateurs. C'est ainsi que les stocks de produits marchands des houillères ont été ramenés de 5 millions de tonnes à la fin de 1960 à 650.000 tonnes au milieu de 1963. De même, les stocks importants de charbon sarrois qui s'étaient accumulés en France en conséquence de l'accord franco-allemand de 1956 ont diminué, en 1963, de 3 millions de tonnes, soit de 70 %.

— par un recours accru à l'importation. Les livraisons des pays de la C. E. C. A. sont passées de 13,5 millions de tonnes en 1962 à 15,4 millions en 1963 ; celle des pays tiers de 3 millions de tonnes à 7,6 millions de tonnes. Cette augmentation de livraisons a bénéficié notamment aux charbons anglais, américains et soviétiques.

En 1964, les données indiquées ci-dessus se sont inversées :

— la consommation apparente est en baisse. Pour les huit premiers mois, elle est de 48,6 millions de tonnes contre 49,8 pour la période correspondante de 1962. La consommation réelle subira une baisse plus forte, car les stocks chez les consommateurs et les négociants auront certainement augmenté au cours de 1964 (ce mouvement de restockage était une nécessité, car au milieu de 1963, la fin de l'hiver coïncidant avec la fin de la grève, les réserves étaient tombées au plus bas.) On peut considérer qu'actuellement elles ont retrouvé chez tous les consommateurs un niveau normal, et même particulièrement élevé pour les qualités domestiques ;

— le mouvement de restockage a atteint en 1964 les Houillères elles-mêmes. Leurs stocks de produits marchands atteignent 1,2 millions de tonnes à la fin août. Ce chiffre peut être d'ailleurs considéré comme limité, surtout par rapport à ce que l'on peut constater dans les pays voisins. Au cours des huit premiers mois de 1964, les stocks de la C. E. C. A. sont passés en effet de 3,9 millions à 9,8 millions de tonnes. Les difficultés d'écoulement sont particulièrement grandes en Allemagne et en Belgique, et les inquiétudes des producteurs plus vives que chez nous ;

— le renversement de tendance du marché se marque également par la réduction des importations, qui, livraisons de la Sarre comprises, devraient être ramenées en 1964 à environ 19 millions de tonnes ;

— enfin, la détente du marché a provoqué la réapparition du chômage dans les houillères, bien qu'à une échelle très réduite. Elle ne concerne en effet que le bassin de Provence où le chômage a été plus ou moins endémique et qui doit trouver son équilibre commercial en 1967 grâce à l'adjonction d'un nouveau groupe de 250 mW à sa centrale électrique.

### *Consommation par secteurs.*

*S. N. C. F. et Gaz de France.* — La régression structurelle de la consommation de charbon se poursuit au rythme prévu pour les chemins de fer et à un rythme accéléré pour le gaz : elle passera de 4,3 millions de tonnes en 1963 à 3,5 millions (prévisions) en 1964. Ces deux secteurs ne représentent plus qu'une faible partie de la consommation de charbon français.

*Sidérurgie.* — Après deux années de quasi-stagnation de la production sidérurgique, l'activité de cette industrie a connu en 1964 une reprise de l'ordre de 10 % par rapport à l'année précédente. Il n'en résulte pas une augmentation proportionnelle de la consommation de combustibles, en raison de progrès techniques continus entraînant notamment la réduction de la consommation spécifique de coke par tonne de fonte. On prévoit cependant en 1964 une augmentation des livraisons de charbon, notamment des fines utilisées pour l'agglomération des minerais de fer et des combustibles livrés aux centrales électriques dépendant de la sidérurgie.

*E. D. F.* — En 1963, un coefficient d'hydraulicité important a réduit la consommation de charbon d'E. D. F. A la demande des pouvoirs publics, les Houillères ont repris une partie des tonnages qu'elles s'étaient engagées à livrer à l'E. D. F. afin de satisfaire en priorité aux besoins de l'industrie.

La situation s'est inversée en 1964, où l'hydraulicité est très faible, et où, pour les huit premiers mois, la consommation d'E. D. F. en charbon dépasse de 25 p. 100 les chiffres de l'année dernière. Simultanément, la basse hydraulicité favorise l'activité des centrales thermiques appartenant aux Houillères et par conséquent la consommation des bas produits charbonniers. Les stocks de produits secondaires des centrales minières sont ainsi passés de 5,1 millions de tonnes à la fin de 1963 à 4,6 millions de tonnes à la fin du mois d'août 1964 (ils étaient de près de 8 millions de tonnes en 1961).

*Industrie.* — La consommation de l'ensemble des autres secteurs industriels diminue lentement, en raison notamment de la concurrence des produits pétroliers, particulièrement vive dans ce secteur. Pour les huit premiers mois de l'année, le recul du charbon est de l'ordre de 6 % par rapport à 1963 et de 7% par rapport à 1962.

*Foyers domestiques.* — Les ventes de charbon au secteur des foyers domestiques au cours de la campagne 1963-1964 ont atteint le chiffre record de 22,3 millions de tonnes grâce à un accroissement important des importations, mais aussi à l'effort des bassins français qui ont réussi à augmenter de 7 % en un an leurs livraisons à ce secteur. L'importance de ces livraisons s'explique d'une part par la nécessité de reconstituer, aussi bien chez les négociants que chez les utilisateurs, des stocks qui étaient pratiquement nuls à l'issue de la campagne précédente, ainsi que par la crainte de voir se renouveler certaines difficultés d'approvisionnement qui avaient marqué l'hiver « séculaire » de 1962-1963.

Bien que l'hiver dernier ait été relativement rigoureux, les besoins ont pu être ainsi satisfaits sans difficultés. Les approvisionnements importants ont même permis de reconstituer largement les stocks, de sorte que la campagne 1964-1965 s'est ouverte avec des réserves importantes. Dans ces conditions, le marché foyers domestiques a été fort peu actif depuis le début de la présente campagne, c'est-à-dire depuis avril 1964, notamment pour les combustibles les moins prisés des consommateurs. Il faut attendre de savoir quelle physionomie va revêtir le prochain hiver pour juger de l'évolution prochaine du marché dans ce secteur.

En résumé, on peut dire que les ventes de charbon continuent de progresser dans les deux secteurs qui constituent actuellement ses débouchés essentiels et dont l'expansion paraît assurée : la sidérurgie et la production d'électricité.

Pour ce qui concerne le secteur des foyers domestiques, l'expérience des dernières années a montré que l'influence des conditions climatiques était déterminante. Pour autant qu'on puisse en juger, la consommation en hiver moyen ne paraît pas devoir diminuer dans ce secteur de façon importante. Mais les désirs des consommateurs évoluent et se portent de plus en plus vers les anthracites, dont les bassins français ne disposent qu'en quantités limitées. Il en résulte d'une part que les importations d'anthracite

ont tendance à augmenter, d'autre part que les aléas conjoncturels pèsent plus lourdement sur les autres produits domestiques, notamment les boulets ordinaires.

Le secteur où les débouchés de charbon paraissent le plus menacés est finalement celui des industries diverses, en raison de la concurrence des produits pétroliers.

La concurrence charbon-pétrole se manifeste notamment par la baisse ininterrompue depuis six ans des barèmes des prix du fuel, barèmes sur lesquels les pétroliers pratiquent souvent des rabais importants. Au niveau actuel des prix, et compte tenu du coût différent des installations le charbon est difficilement compétitif pour les installations nouvelles de l'industrie.

Les tendances analysées ci-dessus pour l'année 1964 ont toute chance de se maintenir dans l'avenir proche. Les consommations de la Société nationale des chemins de fer français et de Gaz de France vont continuer à décroître au même rythme ; celles de la sidérurgie varieront peu si l'expansion de cette industrie se maintient à un taux normal ; les consommations d'Electricité de France pourraient augmenter en moyenne de près d'un million de tonnes par an jusqu'en 1970 ; dans les autres secteurs enfin, le recul du charbon paraît inévitable, assez lent pour les foyers domestiques, plus rapide pour l'industrie. Au total, les besoins auront sans doute tendance à diminuer légèrement, nécessitant un ajustement de la production.

## B. — LA PRODUCTION DES HOUILLÈRES NATIONALES

### 1° Houille.

Par rapport au programme initial, la perte de production provoquée en 1963 par les grèves a été évaluée à 5,5 millions de tonnes. Une partie de ce retard, soit 900.000 tonnes, a été regagnée au cours des trois derniers trimestres grâce à un rendement fond supérieur aux prévisions, ainsi qu'à la suppression des jours de chômage que le programme prévoyait pour 1963 en Provence et à Decazeville. Au total, la production de 1963 s'est élevée à 49.243.000 tonnes.

**Production nette.**

	1946	1962	1963
	(En milliers de tonnes.)		
Nord—Pas-de-Calais .....	28.368	27.144	24.669
Lorraine .....	6.060	14.287	13.163
Centre-Midi .....	13.035	12.290	11.411
Dont :			
Loire .....	3.992	2.393	2.052
Cévennes .....	2.425	2.173	1.971
Blanzly .....	2.305	2.548	2.302
Aquitaine .....	1.721	1.957	1.930
Provence .....	1.077	1.483	1.557
Auvergne .....	1.086	1.036	921
Dauphiné .....	329	700	678
Ensemble des bassins .....	47.463	53.721	49.243
France entière .....	49.289	55.241	50.229

D'une année sur l'autre, le rendement a augmenté de 2,1 % : c'est le progrès le plus faible enregistré depuis 1959, ce qui s'explique en partie par les conséquences de l'arrêt prolongé de la production en mars-avril 1963. Il est à noter en effet que la tendance s'est améliorée au cours de l'année, puisqu'au quatrième trimestre le rendement fond était supérieur de 3,7 % au chiffre de la période correspondante de l'année précédente. Cette amélioration s'est poursuivie au cours des premiers mois de 1964.

**Rendement fond et jour.**

	1962	1963
	(En kilogrammes.)	
Nord - Pas-de-Calais .....	1.129	1.149
Lorraine .....	1.839	1.902
Centre - Midi .....	1.392	1.420
Dont :		
Loire .....	1.208	1.165
Cévennes .....	1.119	1.145
Blanzly .....	1.487	1.455
Aquitaine .....	1.445	1.536
Provence .....	2.430	2.512
Auvergne .....	1.432	1.475
Dauphiné .....	1.396	1.437
Ensemble des bassins .....	1.322	1.352
France entière .....	1.353	1.374

**Rendement fond.**

	1962	1963
	(En kilogrammes.)	
Nord - Pas-de-Calais .....	1.633	1.663
Lorraine .....	2.808	2.903
Centre - Midi.....	2.099	2.127
Dont :		
Loire .....	1.789	1.717
Cévennes .....	1.743	1.663
Blanzly .....	2.202	2.182
Aquitaine .....	2.172	2.338
Provence .....	3.776	3.932
Auvergne .....	2.184	2.322
Dauphiné .....	2.027	2.080
Ensemble des bassins.....	1.948	1.990
France entière.....	1.949	1.991

*2° Industries de transformation de la houille.*

Les résultats obtenus en 1963 par les industries de transformation de la houille peuvent être considérés comme satisfaisants, compte tenu des circonstances.

La production d'électricité (10,9 milliards de kilowattheures) a été inférieure de 10 % à celle de l'année précédente, mais cela n'est dû qu'à la forte hydraulité qui a régné en 1963 et qui a réduit les appels d'E. D. F. aux centrales minières. La production de coke (8,1 millions de tonnes) est pratiquement égale à celle de 1962 et l'aurait certainement dépassée si elle n'avait pas été freinée par le manque de fines pendant la grève. Enfin, les productions chimiques

des houillères ont continué de se développer, mais se heurtent sur le marché mondial à une concurrence de plus en plus vive, revêtant parfois des formes de dumping, de la part notamment des productions pétrochimiques américaines, qui entraîne un amenuisement des résultats financiers dans cette branche.

**Production d'agglomérés par bassin.**

	1961	1962	1963
	(En milliers de tonnes.)		
Nord - Pas-de-Calais .....	3.196	3.444	3.324
Loire .....	167	168	167
Cévennes .....	1.122	1.299	1.235
Blanzy .....	216	245	261
Aquitaine .....	34	29	28
Auvergne .....	135	182	206
Dauphiné .....	61	44	46
Ensemble des bassins.....	4.931	5.411	5.267

**Production de coke, semi-coke et agglomérés distillés.**

	1962	1963	VARIATION en pourcentage 1963-1962
	(En milliers de tonnes.)		
Nord - Pas-de-Calais .....	4.928,4	4.744,5	— 3,75
Lorraine .....	2.308,8	2.419,5	+ 4,8
Loire .....	405,7	410,8	+ 1,25
Aquitaine .....	427,4	473,9	+ 10,9
Cévennes .....	»	6,8	»
Total.....	8.070,3	8.055,5	— 0,2
Moyenne journalière.....	22,1	22,1	

**Production d'énergie électrique par bassin.**

	1962	1963
	Production.	
	(En millions de kilowattheures.)	
Nord - Pas-de-Calais .....	5.614	5.539
Lorraine .....	3.303	2.841
Loire .....	743	452
Cévennes .....	388	274
Blanzly .....	348	213
Aquitaine .....	576	547
Provence .....	879	813
Auvergne .....	155	126
Dauphiné .....	146	126
<b>Total</b> .....	<b>12.152</b>	<b>10.931</b>

**Production de gaz.**

	1961	1962	1963
	(En millions de mètres cubes.)		
<b>Production :</b>			
Nord - Pas-de-Calais .....	2.339	2.330	2.268
Lorraine .....	941	1.152	1.191
Loire .....	207	188	184
Aquitaine .....	198	208	232
<b>Total</b> .....	<b>3.685</b>	<b>3.878</b>	<b>3.875</b>

**Production des principaux sous-produits.**

	1961	1962	1963
	(En tonnes.)		
Goudron brut à 5 % d'eau .....	334.700	353.100	355.386
Benzol brut .....	92.182	98.593	98.994
Sulfate d'ammoniaque .....	82.510	86.575	83.059

**Production des usines de synthèse.**

	1962		1963	
	Ammoniac.	Engrais et produits industriels.	Ammoniac.	Engrais et produits industriels.
	(En tonnes d'azote.)			
Houillères .....	197.000	177.000	192.000	163.000
Filiales .....	241.000	166.000	225.000	166.000
<b>Total .....</b>	<b>438.000</b>	<b>343.000</b>	<b>417.000</b>	<b>329.000</b>
Part de la production nationale .....	47,5 %	40,5 %	43,5 %	36,5 %

Les premiers résultats de l'année 1964 sont très prometteurs. Pour les huit premiers mois de l'année, la production de coke dépasse le chiffre de l'an dernier de 17 % et la production d'électricité des centrales thermiques minières, favorisée par une hydraulité exceptionnellement basse, de 33 %.

*3° Les perspectives.*

Le plan d'adaptation des Charbonnages de France, adopté en juillet 1960 par le Gouvernement, et dont les dispositions ont été reprises dans le cadre du IV<sup>e</sup> Plan d'équipement, prévoyait, on s'en souvient, de ramener la production des Houillères nationales de 57-59 millions de tonnes, niveau atteint à la fin de l'année 1950, à 53 millions de tonnes. Ce résultat est pratiquement atteint : les prévisions de production pour l'année 1964, dont les résultats du premier semestre laissent penser qu'elles seront aisément réalisées, portent sur 54 millions de tonnes. Cette réduction de la production a été obtenue progressivement — si l'on met à part le décrochage provoqué en 1963 par la grève, et qui a ramené exceptionnellement la production de cette année à 49,2 millions de tonnes — par la fermeture d'un certain nombre d'exploitations marginales, nécessitant parfois la reconversion du personnel excédentaire.

Les résultats de cette reconversion sont examinés plus loin. On peut dire dans l'ensemble qu'en dépit de difficultés locales, comme celles qu'on a rencontrées à Decazeville, cette opération délicate est actuellement en bonne voie.

C'est dans le cadre du V<sup>e</sup> Plan, dont l'orientation générale sera prochainement soumise au Parlement, que doivent être fixés les objectifs de production pour les années 1965 à 1970.

Il ne faut toutefois pas se dissimuler combien il est difficile d'établir un plan précis tenant compte de l'ensemble des facteurs qui déterminent l'avenir du charbon.

Parmi ceux-ci, il convient de mentionner principalement :

— l'importance des réserves et les chances que leur structure géologique laisse à une exploitation économique ;

— la sécurité d'approvisionnement du pays en énergie, aujourd'hui et demain, lorsque la pléthore actuelle aura sans doute été effacée par l'accroissement massif des besoins ;

— l'aspect social, difficultés tantôt des reconversions, responsabilités de la mine dans les régions où elle représente la seule activité industrielle,

— la force et la direction des offensives prévisibles de la concurrence paraissent constituer la meilleure stratégie à leur opposer,

— enfin, l'équilibre financier de l'entreprise, qui dépend pour une large part du cadre juridique de son activité, de son passé et de l'importance des ressources qu'elle entend consacrer à son avenir,

— sans parler de ce qui est par nature imprévisible, comme la rigueur des hivers ou la découverte de nouveaux gisements de pétrole ou de gaz.

Encore faut-il noter que ces données ne s'articulent pas de la même façon dans tous les bassins. Le Nord-Pas-de-Calais est surtout préoccupé par le vieillissement de certaines parties de son gisement, par les obstacles que ce gisement oppose aux méthodes modernes d'exploitation et par la difficulté de conserver et de recruter le personnel nécessaire. En Lorraine, la production procure une recette à la tonne inférieure à celle du Nord-Pas-de-Calais, la concurrence pétrolière est plus pressante et le coût d'investissements importants et récents, notamment de ceux qui découlent de l'abandon du Warndt, pèse sur les résultats financiers ; mais ni le tonnage des réserves, ni le manque de main-d'œuvre ne menacent de limiter la production. Les bassins du Centre-Midi illustrent toute la gamme des problèmes. Dans la Loire, la faiblesse des réserves et le prix de revient élevé incitent, dans la mesure où le contexte social le

permet, à une réduction de la production, freinée d'ailleurs grâce à la construction de la centrale électrique de Loire-s-Rhône ; le bassin des Cévennes arrête à Graissessac l'exploitation souterraine des charbons demi-gras, trop coûteuse, et s'oriente de plus en plus, dans le Gard, vers l'exploitation des charbons domestiques, dont il possède des réserves suffisantes ; dans les Houillères de Blanzly, la petite exploitation de Decize n'a plus qu'une dizaine d'années de charbon ; à Montceau-les-Mines, l'échéance des réserves est plus lointaine, la baisse de la production sera beaucoup plus lente et les problèmes financiers ne sont pas aigus ; l'Aquitaine doit fermer le fond à Decazeville, qui n'a plus de charbon et dont les pertes sont élevées, mais la fermeture est ralentie par des considérations sociales ; Carmaux présente au contraire un bon prix de revient, et ses débouchés vont être consolidés par la construction d'une centrale ; même perspective pour la Provence, qui a également un bon prix de revient et des réserves suffisantes mais dont les débouchés industriels dans le Sud-Est sont très menacés par le fuel-oil ; l'Auvergne a amélioré ses rendements et ses résultats financiers, mais ses réserves sont faibles ; enfin, le bassin du Dauphiné peut accroître sa production, mais n'a pas la certitude de pouvoir obtenir des prix de revient compétitifs.

### C. — QUESTIONS SOCIALES

#### 1° *Les effectifs.*

La réduction progressive de la production, qu'accompagne un accroissement constant de la productivité, entraîne une diminution régulière des effectifs.

Le personnel ouvrier est ainsi passé de 178.100 à fin 1962 à 172.400 à fin 1963 et à 168.900 à la fin du premier semestre 1964.

Répartition du personnel des Houillères par catégories.

A FIN DE PERIODE	1960	1961	1962	1963	1964	
					Fin mars.	Fin juin.
Ouvriers .....	191.019	182.617	178.080	172.379	168.955	168.931
Agents de maîtrise et techniques.....	16.188	15.961	15.799	15.623	15.683	15.590
Employés et cadres administratifs.....	7.567	7.255	6.965	6.716	6.629	6.579
Directeurs et ingénieurs.....	2.019	1.949	1.948	1.896	1.913	1.902
<b>Total .....</b>	<b>216.793</b>	<b>207.782</b>	<b>202.792</b>	<b>196.614</b>	<b>193.180</b>	<b>193.002</b>
<b>Ouvriers :</b>						
Fond .....	126.640	120.965	119.185	115.989	113.358	113.912
Jour et dépendances légales.....	54.467	51.415	48.907	46.615	45.954	45.916
Usines annexes .....	9.912	10.237	9.988	9.775	9.643	9.103
<b>Total .....</b>	<b>191.019</b>	<b>182.617</b>	<b>178.080</b>	<b>172.379</b>	<b>168.955</b>	<b>168.931</b>
<b>Agents de maîtrise et techniciens :</b>						
Fond .....	7.675	7.587	7.579	7.508	7.577	7.539
Jour et dépendances légales.....	7.194	6.973	6.811	6.684	6.674	6.673
Usines annexes .....	1.319	1.401	1.409	1.431	1.432	1.378
<b>Total .....</b>	<b>16.188</b>	<b>15.961</b>	<b>15.799</b>	<b>15.623</b>	<b>15.683</b>	<b>15.590</b>
<b>Employés :</b>						
Jour et dépendances légales.....	7.085	6.752	6.494	6.254	6.165	6.145
Usines annexes .....	482	503	471	462	464	434
<b>Total .....</b>	<b>7.567</b>	<b>7.255</b>	<b>6.965</b>	<b>6.716</b>	<b>6.629</b>	<b>6.579</b>
<b>Ingénieurs :</b>						
Fond .....	783	743	752	743	751	751
Jour et dépendances légales.....	1.021	987	983	924	930	919
Usines annexes .....	215	219	213	229	232	232
<b>Total .....</b>	<b>2.019</b>	<b>1.949</b>	<b>1.948</b>	<b>1.896</b>	<b>1.913</b>	<b>1.902</b>

Cette réduction des effectifs globaux recouvre, du reste, des situations très différentes selon les bassins, qui peuvent être classés de ce point de vue en trois catégories :

— ceux où le recrutement local est suffisant pour ne pas poser de problèmes : c'est notamment le cas du Bassin de Lorraine, ou bien ceux où les effectifs excédentaires sont facilement absorbés par les autres activités existant dans la région : c'est le cas par exemple du bassin de la Loire ;

— les bassins où le recrutement local est insuffisant pour maintenir les effectifs au niveau exigé par la production. C'est le cas du Bassin du Nord-Pas-de-Calais, qui doit faire appel, pour remplir son plan de production, à l'immigration de main-d'œuvre étrangère (4.000 Marocains en 1963) ;

— les bassins (ou exploitations) où la réduction de la production doit s'accompagner de la reconversion d'un certain nombre de

mineurs, mais où les possibilités d'emplois locales s'avèrent insuffisantes. Ce sont ces bassins qui ont bénéficié de l'action de reconversion menée depuis 1960 par les Charbonnages de France, avec l'appui des pouvoirs publics et de la C. E. C. A.

## 2° Les rémunérations.

L'évolution des salaires dans les Houillères a été marquée notamment par l'accord conclu le 3 avril 1963 intervenu à la suite de la longue grève qui a marqué le début de l'année 1963. Rappelons-en les dispositions essentielles :

a) Le retard de l'évolution des salaires des Houillères par rapport à ceux de l'industrie privée était reconnu, et son montant chiffré par la « Commission des Sages » à 8 % à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1963 ;

b) Indépendamment du rattrapage de ce retard, il était admis que les salaires des Houillères progresseraient de 3 % par an en 1963 et 1964 au titre de l'expansion générale ;

c) Enfin, un nouvel examen aurait lieu en septembre 1963.

Les dispositions concernant le rattrapage ont été appliquées comme prévu et ont pris fin le 1<sup>er</sup> avril 1964. En raison des exigences du plan de stabilisation, la négociation sur les salaires n'a pas été rouverte en septembre 1963, mais le Gouvernement a décidé à cette date de porter de 3 à 4 % le taux de l'augmentation « normale » annuelle.

En conséquence, l'évolution des rémunérations dans les Houillères a été la suivante depuis le début de 1963.

D A T E S	AUGMENTATION EN POURCENTAGE par rapport au 1 <sup>er</sup> janvier 1963.		
	Rattrapage.	Evolution normale.	Total.
1 <sup>er</sup> avril 1963.....	5	1,50	6,50
1 <sup>er</sup> juillet 1963.....	»	0,75	0,75
1 <sup>er</sup> octobre 1963.....	»	(a) 1,25	1,25
1 <sup>er</sup> janvier 1964.....	2,25	1	3,25
1 <sup>er</sup> avril 1964.....	0,75	1	1,75
1 <sup>er</sup> juillet 1964.....		1	1
Total général.....	8	6,50	14,50

(a) Soit 0,75 pour le dernier trimestre 1963 et 0,50 représentant, pour les deux derniers trimestres, le passage de 3 à 4 % de l'augmentation « normale » annuelle.

Par ailleurs, la prime de résultats semestrielle, liée à l'évolution de la productivité dans les mines, est passée de 11,40 % du salaire au premier semestre 1963 à 13,88 % au premier semestre 1964.

Enfin, signalons que depuis l'accord du 5 juillet 1963 les mineurs bénéficient d'une quatrième semaine de congés payés.

#### D. — LES INVESTISSEMENTS

Outre la construction de locaux d'habitation, les principaux investissements des houillères ont été, en 1963, les suivants :

##### 1° *Grands ensembles de l'extraction de la houille.*

Les travaux exécutés ont porté notamment, dans les bassins du Nord-Pas-de-Calais, sur la concentration de Beaumont au groupe Hénin-Liétard, sur la concentration de Barrois dans le groupe de Douai, sur le nouveau siège d'Oignies et le siège d'Arenberg et, dans le bassin de Lorraine, sur le siège de Merlebach-Cuvelette, l'extension du lavoir de Freyming, l'aménagement des sièges de Sainte-Fontaine et Wendel-Marienu, le nouveau puits Simon V et la modernisation du lavoir de Wendel-I-II.

Dans le bassin de Provence et du Dauphiné, les travaux entrepris concernent respectivement l'achèvement de la concentration de Gréasque-Meyreuil et l'extension du Villaret.

##### 2° *Electricité.*

Les deux groupes de la nouvelle centrale de Courrières ont été mis en service en 1963.

##### 3° *Carbonisation.*

Nord-Pas-de-Calais : mise en service, à la cokerie de Vendin, de deux batteries de 15 fours chacune et, à l'usine de Carbolux, d'une batterie de 34 fours.

Lorraine : remise en service d'une batterie de 20 fours à la cokerie de Carling. Mise en service à la cokerie de Carling d'une installation de concassage de coke.

Loire : mise en service de la chaufferie de l'Ondaine et d'une installation de concassage de coke.

Cévennes-Aquitaine : mise en service, à la cokerie de Carmaux, d'une batterie pour la fabrication des Distirex.

4° Usines de synthèse.

A l'usine de Carling s'est poursuivi le montage de la cinquième ligne d'ammoniac.

Au total, les dépenses d'investissements des Charbonnages de France, pour 1963 et 1964, s'élèvent aux chiffres suivants :

Répartition et financement des investissements des houillères.

	1963	1964
	Réalisations.	Estimations.
	(En millions de francs.)	
<b>Dépenses :</b>		
Habitations .....	54,8	52
Grands ensembles miniers.....	119,3	103
Agglomération .....	10,2	12
Industries de transformation de la houille.....	75	82
Travaux à moyen terme.....	161,2	192
<b>Total des travaux.....</b>	<b>420,5</b>	<b>441</b>
Intérêts intercalaires .....	13,7	10
Remboursements de crédits bancaires.....	76,2	86,9
Remboursements d'emprunts .....	498	166
Prêts et prises de participation.....	8	20
<b>Total des dépenses .....</b>	<b>1.016,4</b>	<b>723,9</b>
<b>Financement :</b>		
Prêts du F. D. E. S. ....	60	100
Emprunts et crédits bancaires.....	512,6	342,6
Ressources propres et trésorerie courante.....	443,8	473
		— 191,7
<b>Report de crédits sur 1965.....</b>	<b>1.016,4</b>	<b>723,9</b>

E. — LA SITUATION FINANCIÈRE

On trouvera ci-après le compte d'exploitation des Charbonnages de France pour 1963.

	En millions de francs.
Recettes nettes :	
— Ventes de combustibles.....	3.391
— Ventes de courant électrique, de gaz et autres sous-produits de la carbonisation.....	662
— Ventes de produits de synthèse et de produits des usines chimiques.....	300
— Recettes des activités diverses et des produits accessoires...	200
	<hr/>
— Recettes sur ventes et divers.....	4.553
— Aide financière au stockage.....	»
— Variations des stocks de combustibles et de produits fabriqués.....	— 123
	<hr/>
	4.430
	<hr/>
Dépenses :	
— Frais de personnel et charges connexes.....	3.103
— Consommation de :	
— combustibles achetés.....	150
— fournitures.....	1.052
— Frais généraux.....	186
— Frais financiers.....	222
— Amortissements.....	608
	<hr/>
	5.321
	<hr/>
Résultat d'exploitation.....	— 891

En 1963, les effets de la grève étant venus s'ajouter aux difficultés que les Houillères connaissaient déjà, les résultats de l'exploitation se sont lourdement aggravés. Pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 5 milliards de francs, les recettes ont subi une baisse d'environ 100 millions, principalement en raison de la contraction des tonnages écoulés, tandis que les dépenses s'accroissaient d'environ 300 millions, en raison notamment de la hausse des frais de main-d'œuvre et des charges connexes.

La perte finale après pertes et profits et après participation de l'Etat au plan de reconversion des Houillères, pour un montant de 672,6 millions de francs, s'élève à 281,2 millions de francs.

Pour 1964, le chiffre d'affaires prévu, taxes comprises, doit s'élever à 5.264 millions de francs et la perte d'exploitation, après amortissements, doit être de l'ordre de 627 millions.

La participation de l'Etat au plan de reconversion des houillères, d'un montant de 475 millions de francs, doit être inscrite au compte de pertes et profits et n'est pas comprise dans le résultat d'exploitation indiqué ; mais le résultat final, après pertes et profits, ne sera pas amélioré d'un égal montant, car il subira notamment l'incidence des amortissements exceptionnels qui seront effectués en fin d'exercice par les bassins en récession.

Pour 1965, les perspectives de la situation financière des Charbonnages conduisent à évaluer la perte d'exploitation à environ 800 millions de francs en supposant que les salaires continuent à progresser de 1 % par trimestre au cours de 1965.

## Electricité de France.

### A. — ACTIVITÉ D'ÉLECTRICITÉ DE FRANCE

#### 1° *Production et consommation.*

La consommation française d'énergie primaire a été, en 1963, de 157 millions de tonnes d'équivalent charbon contre 145 en 1962. L'accroissement correspondant, soit 8,27 %, est un peu plus faible que celui constaté l'année précédente, mais nettement plus élevé que la moyenne des années précédentes.

Dans cette consommation, la part de l'électricité est restée approximativement constante avec néanmoins une légère tendance à l'augmentation. Pertes comprises, la consommation d'énergie électrique s'est accrue de 7,9 % en 1963 contre 7,5 % en 1962 passant ainsi de 82,3 à 88,8 milliards de kWh.

En haute tension, la consommation a augmenté de 6,1 %, la demande s'étant accrue principalement dans les transports, l'électrochimie, les industries de transformation des métaux et surtout dans le secteur des services (+ 18 %). En basse tension, l'accroissement de la demande a été de 14,5 %, taux exceptionnellement élevé mais qui est dû sans doute, en partie, aux conditions climatiques particulièrement rigoureuses de l'hiver 1962-1963.

La production d'énergie électrique nationale a été de 88,3 milliards de kWh en augmentation de 6,2 % par rapport à 1962. L'excédent de la demande a été couvert par des importations en provenance principalement d'Espagne et de Suisse.

Près de la moitié de la production nationale a été assurée en 1963 par les centrales hydrauliques qui ont fourni 43,4 milliards de kWh contre 35,8 en 1962. Cette augmentation considérable s'explique principalement par une hydraulité exceptionnellement forte. En revanche et par voie de conséquence, la production thermique a été inférieure à celle de l'année précédente (44,9 milliards de kWh contre 47,3).

Pour 1964, les prévisions de consommation d'électricité (toujours pertes incluses) se situent entre 96 et 96,5 milliards de kWh et, pour 1965, on peut évaluer cette consommation aux environs de 104 milliards de kWh.

\*  
\* \*

En ce qui concerne Electricité de France, sa production propre est indiquée dans le tableau ci-après :

	1963 Résultats.	1964 Probables.	1965 Prévisions.
	(En milliards de kWh.)		
Hydraulique .....	33	30	32
Thermique .....	24,6	31,9	35,5
Nucléaire .....	0,4	0,6	1
	<b>58</b>	<b>62,5</b>	<b>68,5</b>
Coefficient de productibilité hydraulique ....	1,15	(1) 0,94	1

(1) Au premier semestre 1964, le coefficient de productivité hydraulique a été de 0,93. Les mois de juillet et août ont été très secs.

## 2° Les tarifs.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1963, l'évolution de la tarification de l'électricité a été la suivante :

Les prix de l'électricité qui n'avaient pas varié depuis plus de quatre ans — la dernière hausse remontait en effet à janvier 1959 — ont été relevés en application d'un arrêté du 27 mai 1963 fixant de nouvelles valeurs des index économiques électriques :

a) Pour les fournitures desservies en haute tension, la valeur de l'index a été portée de 8.200 à 8.800, soit une hausse de 7,3 % ;

b) Pour les fournitures desservies en basse tension, la valeur de l'index a été portée de 13.350 à 15.000, la hausse moyenne de l'ensemble de cette catégorie de fournitures ne devant pas dépasser 7 %.

A cette occasion, divers aménagements et simplifications ont été apportés à la tarification basse tension en vigueur en vue de

réduire les disparités de prix non significatives et de faciliter ainsi, pour l'avenir, l'application de la réforme d'ensemble actuellement à l'étude.

Un arrêté du 30 juillet 1964 a relevé à nouveau de 1,75 % les prix de l'électricité. En raison de son taux très faible, cette hausse s'est appliquée uniformément à tous les tarifs, par fixation des valeurs suivantes des index économiques électriques :

- pour les fournitures desservies en haute tension : 8.954 ;
- pour les fournitures desservies en basse tension : 15.263.

Il est à noter que ces deux hausses nominales dans une période de cinq années s'avèrent inférieures à la hausse générale des prix et confirment la tendance à une baisse du prix réel de l'électricité de l'ordre de 2 % par an.

## B. — LES QUESTIONS DE PERSONNEL

### 1° Les effectifs.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1963, les effectifs du personnel d'Electricité de France ont varié, par catégorie professionnelle, de la manière suivante :

	31 décembre 1962.	30 juin 1963.	31 décembre 1963.	30 juin 1964.
Agents statutaires :				
Cadres .....	7.471	7.788	7.962	8.349
Maîtrise .....	24.095	24.858	25.515	25.869
Exécution .....	56.098	56.062	55.768	55.154
Total .....	87.664	88.708	89.245	89.372
Agents temporaires.....	1.837	1.859	1.737	1.993
Total général.....	89.501	90.567	90.982	91.365
Dont agents E. G. A. rapatriés d'Algérie (en surnombre).....	2.064	2.213	1.596	(1) 1.095

(1) Chiffre provisoire.

Si l'on fait abstraction des agents en surnombre, on constate une augmentation lente mais constante des effectifs, en fonction de la production et de la consommation d'énergie électrique, mais cette augmentation reste toujours très inférieure à celle de la consommation.

## 2° *Les rémunérations.*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1963, les rémunérations du personnel d'Electricité de France ont évolué de la façon suivante :

— 1<sup>er</sup> janvier 1963 : majoration de 2,25 % du salaire de base en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 1962 (prime de productivité exclue), correspondant à une augmentation de 1,96 % de l'ensemble des rémunérations ;

— 1<sup>er</sup> avril 1963 : majoration de 4,5 % du salaire de base (prime de productivité exclue), soit 3 % au titre du rattrapage du retard (rapport Massé) et 1,5 % au titre de la progression normale des salaires. Ceci correspond à une majoration de 4,02 % de l'ensemble des rémunérations ;

— 1<sup>er</sup> juillet 1963 : majoration de 0,75 % du salaire de base (prime de productivité exclue) au titre de la progression normale des salaires, soit 0,67 % de l'ensemble des rémunérations ;

— 1<sup>er</sup> octobre 1963 : majoration de 1,25 % du salaire de base (prime de productivité exclue), soit 1,12 % de l'ensemble des rémunérations ;

— 1<sup>er</sup> janvier 1964 : majoration de 1,6 % du salaire de base (prime de productivité exclue), soit 0,6 % au titre du solde du rattrapage (rapport Massé) et 1 % au titre de la progression des salaires pendant la durée du plan de stabilisation. Ceci correspond à une majoration de 1,42 % de l'ensemble des rémunérations ;

— 1<sup>er</sup> avril 1964 : majoration de 1 % du salaire de base (prime de productivité exclue) au titre de la progression des salaires pendant la durée du plan de stabilisation, soit 0,90 % de l'ensemble des rémunérations.

— 1<sup>er</sup> juillet 1964 : majoration de 1 % du salaire de base (prime de productivité exclue) au titre de la progression des salaires pendant la durée du plan de stabilisation, soit 0,88 % de l'ensemble des rémunérations. (Il s'agit de 1 % par rapport au niveau des salaires au 1<sup>er</sup> janvier 1964 : hausses additives et non plus cumulatives.)

Par ailleurs, l'augmentation de la prime de productivité en 1963 a représenté une augmentation de 1,22 % de l'ensemble des rémunérations.

### C. — LES INVESTISSEMENTS

#### 1° Consistance et montant des investissements.

Les programmes d'engagement de travaux des exercices 1963 et 1964 et ceux prévus pour l'exercice 1965, comportent les opérations ci-dessous. Toutefois, compte tenu du volume des crédits de paiement, Electricité de France a été amenée à freiner la cadence de certains chantiers et à différer l'engagement en travaux définitifs de quelques-unes de ces opérations.

#### Programme d'engagement 1963.

	CARACTERISTIQUES			
	Cours d'eau.	Productible GWh.	Mise en service.	Coût total.  (En millions de francs.)
<i>Hydraulique :</i>				
Gerstheim (Bas-Rhin) .....	Rhin.	745	1967-1968	355
Vouglans (Jura) .....	Ain.	209	1968	205
Vinon (Var) .....	Verdon.	130	1967	135
Manosque Sainte-Tulle II (Basses-Alpes) .....	Durance.	159	1969	166
Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne) ..	Lot.	127	1969	78
Montvauthier (Haute-Savoie) .....	Diosaz.	44	1966	23
Morge (Aube) .....	Aube.	15	1965	7
Saint-Julien (Haute-Garonne) .....	Garonne.	115	1966-1967	68
		<b>1.544</b>		<b>1.037</b>
<i>Thermique :</i>				
Porcheville (Seine-et-Oise) .....	Seine.	3.000	1967	400
Saint-Ouen (Seine) .....	Seine.	1.250	1966	155
Le Havre (Seine-Maritime) .....	Seine.	1.250	1967	260
Blénod (Meurthe-et-Moselle) .....	Meurthe.	1.250	1968	182
		<b>6.750</b>		<b>997</b>
<i>Nucléaire :</i>				
Saint-Laurent-des-Eaux (Loir-et-Cher) .....	Loire.	2.000	1968	680
<i>Transport</i> .....				<b>304</b>
<i>Distribution</i> .....				<b>780</b>

**Programme d'engagement 1964.**

	C A R A C T E R I S T I Q U E S			
	Cours d'eau.	Productible GWh.	Mise en service.	Coût total. (En millions de francs.)
<i>Hydraulique :</i>				
Saint-Egrève (Isère).....	Isère.	164	1969	89
Belvédère - Roquebillière (Alpes-Mari- times) .....	Gordolasque, Vésubie.	65	1969	54
Beaumont (Vaucluse) .....	Durance.	153	1969	91
Salelles (Ardèche).....	Chassezac.	54	1969	34
Haute-Tarentaine (Cantal, Puy-de- Dôme, Corrèze).....	Tarentaine, Rhue.	126	1970	71
		<u>562</u>		<u>339</u>
<i>Thermique :</i>				
Le Havre (Seine-Maritime), 2 <sup>e</sup> tran- che .....	Seine.	3.000	1968	380
Loire-sur-Rhône (Rhône).....	Rhône.	1.250	1969	182
Nantes - Cheviré (Loire - Atlantique), 1 <sup>re</sup> tranche.....	Loire.	1.250	1968	180
Gr. de pointe.....	»	»	1968	25
		<u>5.500</u>		<u>767</u>
<i>Nucléaire : néant.</i>				
<i>Transport</i> .....				<u>280</u>
<i>Distribution</i> .....				<u>830</u>

Programme d'engagement 1965.

	CARACTERISTIQUES			
	Cours d'eau.	Productible GWh.	Mise en service.	Coût total.  (En millions de francs.)
<i>Hydraulique :</i>				
Pont-de-Gys (Haute-Savoie) .....	Drance- d'Abondance.	57	1969	32
Sainte-Croix (Basses-Alpes) .....	Verdon.	205	1970-1972	223
Laparant (Ariège) .....	Aston- Quioulès.	98	1969	83
Fos-Arlos (Haute-Garonne) .....	Garonne.	72	1969	54
Couzon (Rhône) .....	Saône.	25	1967	16
Les Bois (Haute-Savoie) .....	Arveyron, Mer-de-Glace.	107	1969	45
Cher (Allier) .....	Cher.	39	1969	29
Calacuccia (Corse) .....	Golo.	91	1968-1972	142
Esson (Haute-Savoie) .....	Arve.	225	1971	—
		919		624
<i>Thermique :</i>				
4 groupes de 250 M. W. ....		5.000	1969	830
<i>Nucléaire :</i>				
E. D. F. 5 .....				680
<i>Transport</i> .....				320
<i>Distribution</i> .....				770

2° *Financement des travaux.*

Le montant annuel des dépenses entraînées par l'exécution des travaux d'investissement d'Electricité de France pour les exercices 1963 et 1964 ainsi que les modalités du financement de ces dépenses sont indiqués dans les deux tableaux ci-après :

	RESULTATS 1963	PREVISIONS 1964
	(En millions de francs.)	
<i>Montant annuel des dépenses d'investissement.</i>		
Equipement : hydraulique .....	736	832
thermique .....	682	779
nucléaire .....	311	390
études .....	»	14
transport .....	312	270
Frais de fonctionnement.....	130	135
Intérêts intercalaires.....	211	220
Travaux complémentaires .....	109	105
	<hr/>	<hr/>
	2.491	2.745
Distribution et répartition.....	790	823
Electrification rurale.....	93	100
Investissements annexes.....	64	61
Participations .....	93	96
	<hr/>	<hr/>
	3.531	3.825
Participations de tiers.....	38	40
	<hr/>	<hr/>
	3.569	3.865
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
<i>Moyens de financement.</i>		
Prêts du F. D. E. S.....	1.500	1.560
Dotation en capital.....	170	»
Emprunts auprès du public.....	1.330	1.014
Emprunts auprès du B. E. I.....	8	14
	<hr/>	<hr/>
	3.008	2.588
Variation des emprunts à moyen terme....	— 73	+ 75
	<hr/>	<hr/>
	2.935	2.663
Autres ressources :		
Participations de tiers.....	38	40
Contribution de l'Etat.....	11	30
Dommages de guerre.....	17	1
Ressources propres.....	921	1.271
A déduire : remboursement emprunts à long terme.....	— 353	— 421
	<hr/>	<hr/>
	568	850
	<hr/>	<hr/>
	634	921
A dégager.....	»	281
	<hr/>	<hr/>
	3.569	3.865
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

#### D. — SITUATION FINANCIÈRE

On trouvera, ci-après, le compte d'exploitation d'Electricité de France pour l'exercice 1963 qui se solde par un résultat bénéficiaire de 5 millions. Toutefois, après application des pertes et profits exceptionnels et sur exercices antérieurs, l'exercice 1963 se traduit finalement par une perte nette de 70 millions alors que l'exercice précédent s'était soldé au compte des pertes et profits par un résultat négatif de 190 millions.

Pour 1964, les prévisions d'exploitation sont les suivantes :

— produits .....	10.020 millions
— charges .....	9.997 millions,

ce qui permet d'escompter un résultat d'exploitation positif de 50 millions.

Ces prévisions tiennent compte de la hausse des index économiques électriques de 1,75 % qui a pris effet du 1<sup>er</sup> août 1964 et dont l'incidence est de 42 millions de francs pour 1964.

Le coefficient moyen de productibilité hydraulique des six premiers mois est un peu inférieur à celui qui avait servi de base à l'établissement des prévisions initiales mais la sécheresse des mois d'été aura pour effet de le réduire assez sensiblement.

D'autre part, les ventes d'énergie du premier semestre ont marqué une progression encore sensible sur celles de 1963, tant en haute qu'en basse tension, et dans l'attente de l'établissement de prévisions précises de dépenses et de recettes, seules des indications provisoires peuvent être fournies. Celles-ci ne peuvent évidemment tenir compte des éléments nouveaux susceptibles de survenir d'ici la fin de l'année.

Le chiffre d'affaires hors taxes correspondant aux recettes de ventes d'énergie, évalué avec les index économiques électriques en vigueur le 1<sup>er</sup> août 1964, peut être estimé pour 1965 à 7.150 millions de francs environ, sur lesquels 120 millions de francs représentent l'incidence de la dernière hausse des index. Sur cette base, le compte d'exploitation de l'exercice 1965 devrait dégager un résultat légèrement positif.

**Prix de revient et recettes  
des différentes activités de l'Electricité de France.**

(En francs.)

**I. — PRODUCTION, ACHAT, TRANSPORT ET DISTRIBUTION DE L'ÉNERGIE**

**A. — Prix de revient de l'énergie distribuée.**

<b>Coût de l'énergie thermique :</b>		
— production des centrales de l'Electricité de France .....	1.380.500.857,03	
— production d'autres centrales gérées par l'Electricité de France.....	4.830.555,19	
— achats à des tiers en France.....	336.062.299,44	
<b>Coût de l'énergie hydraulique :</b>		
— production des centrales de l'Electricité de France .....	902.240.986,23	
— production d'autres centrales gérées par l'Electricité de France.....	197.572.844,10	
— achats à des tiers en France.....	42.297.008,45	
<b>Coût des achats d'énergie à l'étranger.....</b>	<b>63.659.959,31</b>	
<b>Coût du transport, de la répartition et des mouvements d'énergie.....</b>	<b>575.606.429,63</b>	
<b>Coût de la distribution de l'énergie.....</b>	<b>2.008.357.693,17</b>	
<b>Coût des frais de ventes.....</b>	<b>404.933.214,46</b>	
<b>Prix de revient de l'énergie distribuée.</b>	<hr/>	<b>5.916.061.847,01</b>

**B. — Recettes des ventes d'énergie.**

**Energie facturée :**

— recettes des ventes en haute tension.....	2.864.863.343,38
— recettes des ventes en basse tension.....	3.007.915.035,21
	<hr/>
	<b>5.872.778.378,59</b>

**C. — Energie livrée et non facturée :**

— valeur de l'accroissement de cette énergie entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1963.	30.898.910,98	
<b>Perte de l'activité Electricité.....</b>	<hr/>	<b>5.903.677.289,57</b>
		<hr/>
		<b>— 12.384.557,44</b>

**II. — PRIX DE REVIENT ET RECETTES D'ACTIVITÉS ANNEXES ET NON PROFESSIONNELLES**

<b>Prix de revient des activités annexes.....</b>	<b>366.927.495,02</b>	
<b>Recettes des activités non professionnelles.....</b>	<b>357.075.721,38</b>	
<b>Perte des activités annexes.....</b>	<hr/>	<b>— 9.851.773,64</b>
<b>Prix de revient des activités non professionnelles.....</b>	<b>19.088.887,07</b>	
<b>Recettes des activités non professionnelles.....</b>	<b>26.160.123,62</b>	
<b>Bénéfice des activités non professionnelles.....</b>	<hr/>	<b>+ 7.071.236,55</b>
<b>III. — CHARGES ET PRODUITS NON INCORPORÉS.....</b>		<b>+ 20.356.930,92</b>

GENERALE DE L'EXERCICE 1963

**Nature des charges  
et des produits constitutifs des résultats de l'exploitation.**  
(En francs.)

I. — CHARGES D'EXPLOITATION

*Charges engagées dans l'exercice :*

Charges par nature :

— achats de marchandises, matières et énergie électrique .....	1.845.842.109,33
— frais de personnel.....	1.900.898.212,50
— impôts et taxes.....	1.181.765.104,44
— travaux, fournitures et services extérieurs.	759.276.900,55
— transports et déplacements.....	197.094.542,56
— frais divers de gestion.....	94.898.492,53
— frais financiers.....	1.011.761.963,12

Dotations :

— aux amortissements.....	1.246.944.054,96
— au Fonds de renouvellement contractuel après prélèvement des charges de l'exercice.	15.480.639,47
— aux autres comptes de provisions après prélèvement des charges de l'exercice.....	24.179.021,63

Total des charges engagées dans l'exercice..... 8.278.141.041,09

A déduire :

— charges imputées en définitive aux comptes de patrimoine :	
— investissements divers.....	844.973.703,64
— accroissement des stocks.....	168.386.856,64

1.013.360.560,28

Total net des charges de l'exercice..... — 7.264.780.480,81

II. — PRODUITS D'EXPLOITATION

Produits par nature :

— ventes, travaux et prestations facturés....	7.044.794.762,86
— ventes de déchets.....	15.903.591,19
— ristournes, rabais et remises obtenues.....	18.079.106,26
— produits accessoires.....	130.330.310,48
— produits financiers.....	29.965.635,43

7.239.073.406,22

— Valeur de l'accroissement d'énergie livrée et non facturée.....	30.898.910,98
---	---------------

Total net des produits de l'exercice..... + 7.269.972.317,20

## Gaz de France.

### A. — L'EXPLOITATION DE GAZ DE FRANCE

#### 1° La consommation de gaz en France.

Au cours de l'année 1963, la consommation de gaz en France a été favorisée par les circonstances atmosphériques. Les premiers mois de l'année ont été anormalement rigoureux entraînant un accroissement important de l'utilisation des appareils de chauffage.

La même situation ne s'est pas retrouvée en 1964 où l'hiver, au contraire, a été particulièrement doux.

Les deux tableaux ci-après donnent la décomposition par catégorie de consommateurs du gaz utilisé en France en 1963 et 1964.

#### 1. — Année 1963.

UTILISATION	G. D. F.	REGIES et non nationalisés.	S. N. P. A. SN G. S. O. CeFeM.	TOTAL
		(En millions de thermies.)		
Ventes usages domestiques.....	14.219	976	»	15.195
Ventes usages commerciaux.....	3.209	183	»	3.392
Ventes usages industriels.....	4.735	147	Ind. 18.276 E.D.F. 12.232	35.390
			30.508	
Eclairage public .....	9	5	»	14
Gaz carburant .....	103	34	357	494
Exportations .....	2	»	»	2
	22.277	1.345	30.865	54.487
Ventes à autres distributeurs (1)....	349	»	»	p. m. (349)
Consommations internes .....	230	6	»	236
Pertes et différences de comptage...	2.655	258	»	2.913
Total des placements.....	25.511 (dont 349)	1.609 (dont 349)	30.865	57.636

(1) Les ventes par G. D. F. aux autres distributeurs ne sont comptées qu'une fois dans la colonne « total », mais sont prises en compte tant dans la colonne « G. D. F » que dans celle « Régies et non nationalisés ».

2. — Année 1964 (prévisions).

UTILISATION	G. D. F.	REGIES et non nationalisés.	S. N. P. A. SN G. S. O. CeFeM.	TOTAL
		(En millions de thermies.)		
Ventes usages domestiques.....	14.810	1.020	»	15.830
Ventes usages commerciaux.....	3.442	195	»	3.637
Ventes usages industriels.....	5.202	160	Ind. 21.800 E.D.F. 7.550	34.712
			29.350	
Eclairage public.....	8	5	»	13
Gaz carburant.....	100	35	325	460
Exportations.....	2	»	»	2
	23.564	1.415	29.675	54.654
Ventes à autres distributeurs (1)....	376	»	»	p. m. (376)
Consommations internes.....	290	5	»	295
Pertes et différences de comptage...	2.330	275	»	2.605
	26.560 (dont 376)	1.695 (dont 376)	29.675	57.554

(1) Les ventes par G. D. F. aux autres distributeurs ne sont comptées qu'une fois dans la colonne « total », mais sont prises en compte tant dans la colonne « G. D. F » que dans celle « Régies et non nationalisés ».

Pour 1965 et sous réserve que l'hiver ne présentera pas de caractéristiques atmosphériques anormales, on peut estimer que la consommation de gaz évoluera de la manière suivante :

UTILISATION	G. D. F.	REGIES et non nationalisés.	S. N. P. A. SN G. S. O. CeFeM.	TOTAL
		(En millions de thermies.)		
Ventes à usages domestiques.....	16.180	1.150	»	17.330
Ventes à usages commerciaux.....	3.770	215	»	3.985
Ventes à usages industriels.....	5.560	170	Ind. 23.500 E.D.F. 6.600	35.830
			30.100	
Eclairage public.....	5	4	»	9
Gaz carburant.....	90	30	300	420
Exportations.....	2	»	»	2
	25.607	1.569	30.400	57.576
Ventes à autres distributeurs (1)....	403	»	»	p. m. (403)
Consommations internes.....	300	4	»	304
Pertes et différences de comptage...	2.500	282	»	2.782
Total des placements.....	28.810 (dont 403)	1.855 (dont 403)	30.400	60.662

(1) Voir note du tableau précédent.

Pour ces mêmes années, la répartition du gaz vendu selon son origine est ou sera la suivante :

Année 1963.

RESSOURCES	G. D. F.	REGIES et non nationalisés.	S. N. P. A. S. N.-G. S. O. Ce Fe M.	TOTAL
		(En millions de thermies.)		
Production de gaz de houille.....	3.590	125	»	3.715
Achats de gaz de cokerie et divers..	5.857	»	»	5.857
Cracking de produits pétroliers.....	1.013	120	»	1.133
Cracking de propane-butane.....	476	220	»	696
Cracking gaz de raffinerie.....	1.462	»	»	1.462
Cracking de gaz naturel.....	6.502	»	»	6.502
Revente en l'état de gaz naturel.....	5.342	786	30.865	36.993
Revente en l'état de gaz de raffinerie.	432	»	»	432
Revente en l'état de propane (ou propane-air) .....	837	9	»	846
<b>Total des ressources.....</b>	<b>25.511</b> (dont 349)	<b>1.260</b> (p. m. + 349)	<b>30.865</b>	<b>57.636</b>

Année 1964 (prévisions).

RESSOURCES	G. D. F.	REGIES et non nationalisés.	S. N. P. A. S. N.-G. S. O. CeFeM.	TOTAL
		(En millions de thermies.)		
Production de gaz de houille.....	2.830	109	»	2.939
Achats de gaz de cokeries et divers.	5.950	»	»	5.950
Cracking de produits pétroliers....	1.320	130	»	1.450
Cracking de propane-butane.....	510	230	»	740
Cracking de gaz de raffinerie.....	1.650	»	»	1.650
Cracking de gaz naturel.....	6.700	»	»	6.700
Revente de gaz naturel en l'état....	6.150	840	29.675	36.665
Revente de gaz de raffinerie.....	500	»	»	500
Revente en l'état de propane (ou propane-air) .....	950	10	»	960
<b>Total des ressources.....</b>	<b>26.560</b> (dont 376)	<b>1.319</b> (p. m. + 376)	<b>29.675</b>	<b>57.554</b>

Année 1965 (perspectives).

RESSOURCES	G. D. F.	REGIES et non nationalisés.	S. N. P. A. SN-G. S. O. CeFeM.	TOTAL
(En millions de thermies.)				
Production de gaz de houille.....	2.660	56	»	2.716
Achats de gaz de cokerie et divers..	6.000	»	»	6.000
Cracking de produits pétroliers.....	1.450	140	»	1.590
Cracking de propane-butane.....	550	245	»	795
Cracking de gaz de raffinerie.....	1.850	»	»	1.850
Cracking de gaz naturel.....	7.500	»	»	7.500
Revente en l'état de gaz naturel....	7.100	1.000	30.400	38.500
Revente en l'état de gaz de raffinerie.	600	»	»	600
Revente en l'état de propane (ou propane-air) .....	1.100	11	»	1.111
Total des ressources.....	28.810 (dont 403)	1.452 (p. m. + 403)	30.400	60.662

2° Production propre de Gaz de France.

Pour les trois exercices considérés, la production propre de Gaz de France y compris celle des produits annexes s'établit comme suit :

	1963	1964 (prévisions).	1965 (perspectives).
(En millions de thermies.)			
1° Production disponible de gaz :			
— gaz de distillation.....	3.590	2.830	2.660
— cracking de produits pétroliers...	1.013	1.320	1.450
— cracking de propane-butane.....	476	510	550
— cracking de gaz de raffinerie....	1.462	1.650	1.850
— cracking de gaz naturel.....	6.502	6.700	7.500
Total .....	13.043	13.010	14.010
2° Production de coke disponible (10 <sup>3</sup> T).	1.302	1.070	790
3° Production de goudron (10 <sup>3</sup> T) .....	92	64	47

Il convient de signaler qu'en 1963 la régression de la distillation de la houille, qui se poursuivait régulièrement depuis 10 ans, a marqué un palier et n'a été que de 5,6 % par rapport à 1962..

Cette situation tient au fait que la rigueur de l'hiver a amené Gaz de France à pousser la marche de ses cokeries pour faire face à la demande. Par contre, en 1964, on assiste à une forte diminution de la production de gaz de houille au profit du cracking des hydrocarbures.

### 3° *La tarification de Gaz de France.*

Au cours de l'exercice 1963, Gaz de France a, d'une part, appliqué l'arrêté du 27 juin relatif à la baisse des tarifs de base et, d'autre part, poursuivi la politique antérieure de baisse de prix de vente, en fonction de l'amélioration des prix de revient.

L'arrêté du 27 juin 1963 a imposé à Gaz de France une baisse des tarifs de base pour usage domestique, baisse qui en moyenne devait être de 5 % par rapport au prix résultant de l'arrêté du 7 janvier 1959 et qui, pour une concession donnée, devait être au moins de 2 %.

Compte tenu des baisses déjà réalisées à l'occasion des modernisations depuis janvier 1959, il restait à appliquer aux tarifs de base en vigueur en 1963 une baisse moyenne inférieure à 5 % et de l'ordre de 2,5 %.

Les mesures prises en application de l'arrêté du 27 juin ont consisté :

— d'une part, à pratiquer une baisse de 0,20 c/th sur les prix, taxes comprises, résultant de l'arrêté de janvier 1959, cette mesure assurant la baisse minimum de 2 % prescrite ;

— d'autre part, pour assurer une baisse de 2,5 % en moyenne, à écrêter les prix ainsi obtenus à 11,5 c/th, taxes comprises.

Ces mesures ont été appliquées aux consommations effectuées à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1963.

La politique consistant à abaisser localement les tarifs de vente lorsque les modernisations apportent une amélioration des prix de revient a été poursuivie. Ces baisses ont surtout porté sur les tarifs intéressant les ventes susceptibles des plus larges développements (chauffage) c'est-à-dire les tarifs binômes B 1.

En 1963, les opérations de modernisation et d'aménagement corrélatif des prix ont intéressé :

a) Près de 210.000 abonnés dans les exploitations raccordées au réseau de transport de *gaz naturel*. Parmi les exploitations les

plus importantes, on peut citer celles de la grande banlieue de Paris, où la conversion au gaz naturel a touché plus de 80.000 abonnés, celles de Dijon, de Clermont-Ferrand, de Saint-Nazaire, de Tours et de la banlieue de Lyon ;

b) 26.000 abonnés environ dans les exploitations converties à l'air propané.

Dans toutes ces exploitations, la baisse du prix par thermie des tarifs B 1 a été, au minimum, de 0,50 c et a atteint parfois 2 c.

## B. — LES QUESTIONS DE PERSONNEL

Comme les années précédentes, le nombre des agents de Gaz de France a continué, au cours de l'année 1963, à décroître d'une manière sensible, et ce malgré l'intégration de nouveaux agents en provenance d'Electricité et Gaz d'Algérie. Une partie importante de ces personnels a pu être placée dans des postes d'exploitation et le nombre des agents en surnombre était limité au 31 décembre 1963 à 371.

Le tableau ci-après donne l'évolution des effectifs de Gaz de France au cours de l'année 1963 :

	Au 31 décembre 1962.	Au 31 décembre 1963.
<i>Production et distribution :</i>		
Agents statutaires :		
— ingénieurs et agents de maîtrise et assimilés...	8.151	8.413
— employés .....	4.982	4.873
— ouvriers .....	13.873	13.037
Total .....	27.006	26.323
Temporaires :		
— employés .....	247	250
— ouvriers .....	338	305
Total .....	585	555
Services centraux .....	1.490	1.521
Services d'activités annexes .....	692	734
Total général .....	29.773	29.133

Quant aux rémunérations, rappelons qu'elles sont les mêmes que celles des agents d'Electricité de France.

### C. — LES INVESTISSEMENTS

Dans le *secteur de la production*, les investissements de Gaz de France ont porté, en 1963, sur la mise en service de nouveaux équipements de réformage de gaz naturel et de gaz de raffinerie dans les usines de Gennevilliers, la Plaine-Saint-Denis, le Mans, Grand-Quevilly, Strasbourg, Saint-Etienne et Montpellier.

Par ailleurs, au cours de l'année 1963, la distillation de la houille a été arrêtée dans 30 usines et les réseaux qui en dépendent ont été alimentés de la façon suivante :

— 3 par raccordement à un réseau de transport de gaz manufacturé (Annecy, Bernay, Honfleur) ;

— 7 par raccordement au réseau de transport de gaz naturel (Châteaubriant, Châtelleraut, Compiègne, Mer, Orléans, Romorantin, Villeneuve-la-Garenne) ;

— 18 par distribution d'air propané ou d'essences légères réformées (Loudun, Bressuire, Langres, Luxueil, la Ferté-Bernard, Flers-de-l'Orne, Montélimar, Thonon, Luçon, Barbezieux, Pons, Joinville, Châteaudun, Vendôme, Morlaix, Saint-Malo, Chartres, Chambéry) ;

— 1 par alimentation en propane reformé (Panissières) ;

— 1 a été abandonné au profit d'autres formes d'énergie (Bessé-sur-Braye).

Dans le domaine des transports, signalons la poursuite de la construction du réseau de transport du gaz de Lacq. En 1963, a été réalisée l'alimentation en gaz naturel de nouveaux clients industriels et distributions publiques, notamment celle de Rennes et Châteaubriant alimentées à partir de l'antenne Nantes-Rennes. de Mer sur l'antenne de Blois, de Romorantin et Selles-sur-Cher sur l'antenne de Tours.

L'effort principal a porté sur la conversion au gaz naturel de réseaux de transport existants, en particulier dans la région parisienne.

Au 31 décembre 1963, le réseau de transport du gaz de Lacq atteignait, compte tenu des réseaux existants convertis, 4.500 km.

En ce qui concerne la distribution, un effort particulier a dû être fait pour faire face au développement de la consommation.

Parmi les méthodes de renforcement, l'extension ou la création de réseaux de répartition fonctionnant à pression relativement élevée et l'installation de nouveaux postes de détente en des points judicieusement choisis conduisent généralement à une solution particulièrement économique et sont fréquemment adoptées.

Il a été posé en extension, au cours de l'exercice, d'une part, 222 km de canalisations de répartition, contre 185 km en 1962 et, d'autre part, 1.032 km de canalisations de distribution contre 915 km l'année précédente. La longueur totale des réseaux de distribution au 31 décembre 1963 s'élève à 45.537 km.

La part des réseaux de distribution fournissant le gaz en moyenne pression (pression effective comprise entre 40 millibars et 4 bars) se développe régulièrement. Elle est passée à 2.645 km en 1963.

En vue de la desserte des nouveaux abonnés, ont, par ailleurs, été réalisés en 1963 :

- 34.095 branchements individuels sur rue ;
- 12.747 branchements collectifs sur rue avec les raccordements correspondants ;
- 13.562 conduites montantes.

Le tableau ci-après indique le montant des dépenses d'investissements de Gaz de France pour les années 1963, 1964 et 1965.

	1963	1964 (estimat.)	1965 (prévis.)
	(En milliers de francs.)		
<b>I. — Equipement :</b>			
<b>1° Production :</b>			
Usines à gaz :			
Dépendant Product. Transp.....	28.030	19.485	33.210
Dépendant Distribution.....		12.000	13.050
Moyens de production de la région parisienne..	11.554	15.800	4.140
<b>Total production .....</b>	<b>39.584</b>	<b>47.285</b>	<b>50.400</b>
<b>2° Transport :</b>			
Province .....	30.672	56.560	22.250
Paris .....	37.991	53.000	69.450
Gaz de Lacq.....	10.444	7.900	11.200
Installation de méthane liquide du Havre.....	14.028	24.000	4.300
Ressources nouvelles de gaz importé.....	»	»	20.000
<b>Total transport .....</b>	<b>93.135</b>	<b>141.460</b>	<b>127.200</b>
<b>3° Distribution :</b>			
a) Canalisations et branchements :			
— renouvellement par obligation de voirie...		12.200	10.550
— renforcement et renouvellement.....		47.150	63.150
— extensions .....	244.214	126.090	118.800
b) Adaptation des appareils d'utilisation.....		53.730	57.750
c) Achat de compteurs.....		26.430	32.850
<b>Total distribution .....</b>	<b>244.214</b>	<b>265.600</b>	<b>283.100</b>
<b>4° Autres opérations :</b>			
Réservoirs souterrains .....	2.643	3.650	12.800
Essais de pose de canalisations en Méditerranée.	8.528	3.500	»
Station expérimentale de méthane liquéfié.....	1.202	1.750	1.300
Opérations diverses .....	36.758	38.490	44.450
<b>Total autres opérations.....</b>	<b>49.131</b>	<b>47.390</b>	<b>58.550</b>
<b>Total dépenses d'équipement.....</b>	<b>426.064</b>	<b>501.735</b>	<b>519.250</b>
Charges annexes .....	27.699	27.000	27.500
<b>Total .....</b>	<b>453.763</b>	<b>528.735</b>	<b>546.750</b>
<b>II. — Participations :</b>			
Aux travaux de Camel.....	39.688	45.000	»
Aux travaux de Gazmarine.....	»	6.250	»
Aux travaux du Gaz du Sud-Ouest.....	8.342	»	»
<b>Total participations .....</b>	<b>48.030</b>	<b>51.250</b>	<b>»</b>
<b>III. — Logements sociaux .....</b>	<b>4.559</b>	<b>4.500</b>	<b>4.500</b>
<b>Total général .....</b>	<b>506.352</b>	<b>584.485</b>	<b>551.255</b>

Le financement de ces dépenses a été ou doit être réalisé de la manière suivante :

	1963	1964 (estimat.)	1965 (prévis.)
	(En millions de francs.)		
Ressources propres .....	239	167,9	124
Emprunts à long terme.....	125,3	384	427,2
Prêt du F. D. E. S.....	110	»	»
Fonds de soutien des hydrocarbures...	11,4	4,3	»
Crédits à moyen terme (variation) et autres crédits bancaires.....	20,7	28,3	»
<b>Total.....</b>	<b>506,4</b>	<b>584,5</b>	<b>551,2</b>

#### D. — LA SITUATION FINANCIÈRE DE GAZ DE FRANCE

Pour 1963, le compte d'exploitation hors taxes de Gaz de France, comparé à celui de l'exercice 1962, se présente comme suit :

	1962	1963
	(En millions de francs.)	
<i>Recettes.</i>		
Gaz .....	1 329	1 430,6
Coke et sous-produits.....	154,3	156,5
Autres recettes .....	97,4	105,4
<b>Total.....</b>	<b>1 580,7</b>	<b>1 692,5</b>
<i>Dépenses.</i>		
Charbon, produits pétroliers et achats de gaz.....	525,5	565,7
Personnel et autres charges d'exploitation.....	635,1	690,3
Charges financières .....	132,9	144,9
Amortissements et provisions.....	285,2	291,6
<b>Total.....</b>	<b>1 578,7</b>	<b>1 692,5</b>
Résultat de l'exercice.....	+ 2	»

Après application des pertes et profits exceptionnels et sur exercices antérieurs, le compte de pertes et profits se solde par un léger bénéfice de 3.833 francs.

Si la situation financière de Gaz de France en 1963 a été équilibrée, il n'en sera pas de même en 1964 ni en 1965 à moins que des mesures nouvelles ne soient prises tant en ce qui concerne les tarifs de vente du gaz que le financement des investissements de l'entreprise. En effet, la progression constante des charges financières et des frais de personnel n'est pas compensée, comme elle l'a été les années antérieures, par un accroissement de disponibilités en gaz naturel d'un prix de revient inférieur à celui du gaz manufacturé. D'un autre côté, les mesures tarifaires prises en juin 1963 ont pesé sur le compte d'exploitation, sans susciter de nouveaux éléments favorables à un développement des ventes.

Les prévisions actuelles font apparaître un découvert du compte d'exploitation de l'ordre de 35 millions pour 1964 et probablement supérieur pour 1965.

Il convient, enfin, de noter que les investissements pour 1964 et 1965 ont été très strictement limités, et que l'établissement aurait certainement peine à suivre le développement de la construction d'immeubles d'habitation si celui-ci s'accélérait.

#### E. — L'IMPORTATION EN FRANCE DE GAZ NATUREL

Il a paru intéressant à votre Rapporteur général de terminer cette étude de la situation de Gaz de France par quelques brèves indications sur la question de l'importation en France de gaz naturel en provenance de la Hollande et du Sahara.

Sans revenir sur les détails techniques et les perspectives économiques évoquées dans le rapport de l'an dernier, on peut faire, de la façon suivante, le point de la question de l'importation en France de gaz étranger.

1° En ce qui concerne le Sahara, le transport par navire du gaz naturel liquéfié est en voie de réalisation. Le 8 septembre dernier, le navire méthanier « Jules-Verne » affecté à ce transport, a été lancé avec succès par les Ateliers et Chantiers de la Seine-

Maritime au Trait. Ce navire (1) effectuera une trentaine de voyages par an entre Arzew, où est située l'unité de liquéfaction, et le Havre. Sa capacité lui permettra de fournir annuellement à Gaz de France de 4 milliards à 4 milliards et demi de thermies, dès que la cadence normale d'enlèvement aura été atteinte, vers 1967. Sa mise en service est prévue pour le début de 1965.

Les travaux se poursuivent, d'autre part, activement tant à l'usine de liquéfaction d'Arzew, laquelle est, rappelons-le, construite par la Compagnie algérienne du méthane liquide, qu'à la station terminale du gaz naturel liquéfié au Havre. De la même façon, sont en voie d'achèvement les travaux de pose de canalisations le Havre-Beynes et Beynes-Gennevilliers destinées à alimenter la région parisienne en gaz saharien.

Si l'opération du transport du gaz naturel liquéfié entre dans sa phase de réalisation, les projets de canalisation sous-marine entre les deux rives de la Méditerranée n'ont jusqu'à présent donné lieu à aucun développement. Le passage du stade des essais à celui des réalisations reste évidemment soumis à une décision de tous les Etats intéressés ;

2° En ce qui concerne l'importation en France de gaz hollandais, Gaz de France et les producteurs ont entamé des négociations à ce sujet. Ces négociations entre sociétés de nationalités différentes, de formes juridiques différentes, ont naturellement fait surgir un certain nombre de problèmes dont la solution exige des délais. Du moins, Gaz de France a-t-il entrepris ces pourparlers avec l'espoir qu'ils aboutiront à un accord tenant un juste compte des intérêts et des obligations de chaque partenaire.

---

(1) Les caractéristiques principales du navire méthanier « Jules-Verne » sont :

— longueur hors tout .....	environ 201 m
— longueur entre perpendiculaires .....	— 188 m 25
— largeur hors membres .....	— 24 m 70
— creux au pont supérieur.....	— 16 m 50
— volume intérieur des réservoirs.....	25.000 m <sup>3</sup>
— vitesse du navire.....	17 nœuds
— tirant d'eau .....	7 m 52

**Société nationale des chemins de fer français.**

**A. — ACTIVITÉ DE LA S. N. C. F.**

*1° La structure du réseau.*

Les modifications apportées au cours des deux dernières années à la structure du réseau de la S. N. C. F. ont été peu importantes.

	Au 31 décembre 1962.	Au 31 décembre 1963.	Au 31 décembre 1964.
Longueur de lignes ouvertes au trafic voyageurs .....	29.270	29.270	29.270
dont électrifiées .....	7.510	7.620	7.850
Longueur de lignes ouvertes au trafic marchandises .....	38.530	38.530	38.530
dont électrifiées .....	7.625	7.780	8.030

Plus du cinquième de la longueur du réseau exploité est désormais électrifié.

*2° Le trafic.*

Au cours des exercices 1963 et 1964, le trafic de la S. N. C. F. a continué à augmenter tant en ce qui concerne les voyageurs que les marchandises, mais d'une manière plus sensible pour ces dernières.

Les tableaux ci-dessous comparent par rapport à 1938 les principaux éléments du trafic tant voyageurs que marchandises au cours des dernières années.

**Trafic voyageurs.**

	1938	1961	1962	1963	1964 (a)
Nombre de voyageurs-kilomètre (en milliards) .....	22,05	33,6	35,8	36,8	38,5
Nombre de voyageurs transportés (en millions) .....	540	576	579	599	»
Parcours moyen d'un voyageur (en kilomètres) .....	40,8	58,3	61,8	61,4	»
Nombre moyen de voyageurs par train.	85	207	213	213	»
(a) Prévisions.					

**Trafic marchandises.**

	1938	1961	1962	1963	1964 (a)
Tonnage kilométrique total (en milliards de tonnes-kilomètre nettes).....	29,5	60,8	52,9	66,2	»
Trafic commercial .....	26,5	57,6	49,8	63	65,5
Trafic de service.....	3	3,2	3,1	3,2	»
Tonnage transporté (trafic commercial en millions de tonnes) .....	132,3	230	231	240	»
Distance moyenne de transport (trafic commercial en kilomètres).....	200	251	259	263	»
(a) Prévisions.					

\*  
\* \*

**B. — QUESTIONS DE PERSONNEL**

*1° Les effectifs.*

Le renversement dans le sens de l'évolution des effectifs de la S. N. C. F. qui avait marqué l'année 1962 s'est accentué en 1963 et 1964. Ces effectifs qui, jusque-là, décroissaient d'une manière constante, ont commencé à augmenter de nouveau. Ce changement est la conséquence de la modification de la durée hebdomadaire du travail qui a été ramenée de 48 à 46 heures à compter du

1<sup>er</sup> octobre 1962, de l'intégration dans les cadres des agents en provenance des chemins de fer d'outre-mer et de l'augmentation du trafic (a).

Le tableau ci-après retrace l'évolution des effectifs des agents en activité au cours des années 1962, 1963 et 1964.

DATES	CADRES	MAITRISE	EXECUTION	TOTAL
31 mars 1962.....	8.768	26.871	309.784	345.423
30 septembre 1962.....	8.872	27.064	313.412	349.348
31 mars 1963.....	9.038	27.758	316.722	353.518
30 septembre 1963.....	9.127	28.082	320.904	358.113
31 mars 1964.....	9.267	28.440	320.496	358.203
30 juin 1964.....	»	»	»	360.121

(a) On trouvera ci-après un extrait du rapport du conseil d'administration de la S. N. C. F. donnant des précisions sur le problème de l'intégration des cheminots d'outre-mer: « Au 31 décembre 1963, le nombre des intégrations réalisées par votre société s'élevait à 10.882 dont 23 fonctionnaires supérieurs, 193 cadres, 972 agents de maîtrise et 9.694 agents d'exécution et représentait 3,31 % de l'effectif réel du cadre permanent (329.769 au 31 octobre 1963).

La répartition, par catégorie de personnel et par réseau d'origine, de ces 10.882 intégrés ressort du tableau ci-après:

*Intégration par catégorie de personnel des cheminots français d'outre-mer.*

RÉSEAUX D'ORIGINE	CATÉGORIES DE PERSONNEL				
	Fonctionnaires supérieurs.	Cadres.	Maîtrise.	Exécution.	Ensemble.
Chemins de fer du Maroc et « Tanger—Fez » .....	2	10	152	2.279	2.443
Société nationale des chemins de fer tunisiens .....	1	8	53	1.400	1.462
Chemin de fer de Sfax à Gafsa....	2	2	42	483	529
Régies de chemins de fer d'outre-mer .....	1	7	53	50	111
Société nationale des chemins de fer algériens .....	17	159	649	5.372	6.197
Méditerranée—Niger .....	»	7	23	110	140
<b>Total.....</b>	<b>23</b>	<b>193</b>	<b>972</b>	<b>9.694</b>	<b>10.882</b>

A cet effectif s'ajoutent 189 agents (maîtrise et cadres) des réseaux de Tunisie, du Maroc et de régies de chemins de fer d'outre-mer, qui ont été intégrés « pour ordre », c'est-à-dire qui ont été mis à la retraite le jour même de leur intégration; ils pouvaient, en effet, bénéficier, dans leur régime d'affiliation, d'une pension normale de retraite bien que n'ayant pas atteint l'âge de cinquante-cinq ans.

Enfin 1.200 agents environ exercent encore des fonctions dans les divers chemins de fer d'Afrique et de Madagascar mais leur situation administrative est d'ores et déjà déterminée: ou bien ils ont été intégrés avec détachement simultané dans leur réseau d'origine — c'est le cas pour un millier d'entre eux, répartis également entre l'Algérie et le Maroc — ou bien — et c'est le cas de quelque 200 cheminots français — ils appartiennent toujours aux cadres soit des régies ferroviaires d'Afrique noire et de Madagascar, soit des réseaux tunisiens, mais leur intégration pourra être réalisée le moment venu sans intervention de textes nouveaux.

En ce qui concerne les retraités, leur nombre a, comme les années précédentes, continué à croître. Le tableau ci-après retrace l'évolution de ceux-ci au cours des années 1962, 1963 et 1964.

DATES	PENSIONS directes.	PENSIONS DE REVERSION				TOTAL des pensions directes et de réversion.
		Veuves.	Veufs.	Orphelins.		
				Invalides.	Mineurs.	
31 décembre 1961. . . .	260.820	145.914	8	233	855	407.830
31 décembre 1962. . . .	260.969	148.237	8	243	876	410.333
31 décembre 1963. . . .	260.860	152.420	5	244	825	414.354
31 décembre 1964 (a).	261.210	152.480	7	247	836	414.780

(a) Prévisions.

### 2° Les rémunérations.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1963 les rémunérations des cheminots ont subi les modifications suivantes :

Rappelons tout d'abord qu'en novembre 1962, la S. N. C. F. a versé à son personnel, au titre du quatrième trimestre, une prime égale à 9 % d'une mensualité, correspondant à une augmentation de 2,25 % à partir du 1<sup>er</sup> octobre.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1963, le salaire de base a été majoré de 4,5 %, dont 2,25 % pour régularisation de l'augmentation rappelée ci-dessus et 2,2 %, au titre de l'année 1963.

A la suite des travaux du Comité des Sages, qui a constaté un retard de 5,2 % des rémunérations du personnel de la S. N. C. F., il a été décidé de combler ce retard en majorant le salaire de base de 3,5 % le 1<sup>er</sup> avril 1963 et de 1,7 % le 1<sup>er</sup> janvier 1964.

Une majoration du salaire de base de 1,5 %, au titre de la progression des salaires pour les deux premiers trimestres, s'est ajoutée le 1<sup>er</sup> avril 1963 à la majoration de 3,5 % indiquée ci-dessus.

Le salaire de base a été majoré en outre, au titre de la progression des salaires, de 0,75 % le 1<sup>er</sup> juillet 1963 et de 1,25 % le 1<sup>er</sup> octobre 1963.

De plus :

— les majorations résidentielles de 15 % et de 16 % ont été portées à 17,5 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1963, à la suite de la réduction à 6 % de l'abattement de zone maximum, ce qui a entraîné une majoration de 0,22 % de la rémunération moyenne ;

— l'indemnité de productivité créée en 1962 a été portée de 0,77 % à 1,09 % pour 1963, ce qui a entraîné une augmentation générale de 0,32 %.

En 1964, le salaire de base a été majoré :

— le 1<sup>er</sup> janvier, de 2,70 %, dont 1,70 % au titre du rattrapage et 1 % au titre de la progression des salaires ;

— le 1<sup>er</sup> avril, de 1 % au titre de la progression des salaires ;

— le 1<sup>er</sup> juillet, de 0,99 % au titre de la progression des salaires (1 % du niveau de janvier).

Les rémunérations moyennes ont été ainsi portées :

— par rapport au niveau de décembre 1962 :

— à 102,42, le 1<sup>er</sup> janvier 1963,

— à 107,54, le 1<sup>er</sup> avril 1963,

— à 108,34, le 1<sup>er</sup> juillet 1963,

— à 110,04, le 1<sup>er</sup> décembre 1963 ;

— par rapport au niveau de décembre 1963 :

— à 102,70, le 1<sup>er</sup> janvier 1964,

— à 103,73, le 1<sup>er</sup> avril 1964,

— à 104,75, le 1<sup>er</sup> juillet 1964.

\*

\* \*

### C. — LES INVESTISSEMENTS

En matière d'investissement, la S. N. C. F. a, en premier lieu, poursuivi au cours des années 1963 et 1964 son programme d'électrification. Notamment, a été mise en service de bout en bout en traction électrique la ligne Paris—Bruxelles ; l'artère internationale Paris—Amsterdam se trouve donc maintenant entièrement électrifiée.

Par ailleurs, divers tronçons de lignes assurant la desserte de zones industrielles ou minières importantes ont été également électrifiés : Lourches—Busigny, Somain—Valenciennes, le Bourget—Mitry—Verberie, Ormoy—Crépy-en-Valois.

D'autre part, a été poursuivie ou mise en chantier l'électrification des lignes Lille à Hazebrouck, Dijon à Neufchâteau, Paris à Rouen, le Mans à Rennes, Longwy à Villerupt, Reims à Charleville et Marseille à Vintimille.

Dans le domaine des triages, la première tranche exploitable des installations du triage de Woippy, près de Metz, a été mise en service, les travaux préparatoires de Dunkerque-Grande-Synthe et d'Hourcade ont été entrepris, ainsi que ceux tendant à l'extension et à la modernisation des installations de Sotteville et de Clermont-Ferrand-Les Gravanches ; les terrassements du triage de Sibelin, conjugués avec ceux du barrage de Pierre-Bénite, ont été activement continués.

L'amélioration des installations marchandises de Paris-La Villette et de Nîmes-Saint-Césaire, d'une part, l'extension des installations destinées au transit international à Paris-La Chapelle, Modane et Cerbère, le report à Toulouse-Raynal de celles de Toulouse-Matabiau, d'autre part, ont été achevées ou poursuivies.

Les travaux de voie destinés à améliorer les conditions de circulation des convois et à faire face à l'accroissement du trafic ont été particulièrement nombreux au cours de l'exercice écoulé. Les quadruplements de voies d'Hagondange à Woippy, d'Achères à Poissy et de Vernouillet aux Mureaux, la repose de la quatrième voie entre les Laumes et Blaisy-Bas, la construction de voies de garages sur les lignes d'Etampes à Orléans et de Dijon à Mâcon, l'allongement des garages entre Albertville et Bourg-Saint-Maurice et l'établissement de cinq voies supplémentaires à Bobigny, afin de régulariser l'écoulement du trafic marchandises sur la grande ceinture de Paris, méritent, par leur importance, d'être signalés.

Les dépenses d'investissement et de renouvellement du matériel se sont élevées en 1963 à :

	PREMIER établissement.	RECONSTITUTION	RENOUVELLEMENT	ENSEMBLE
	(En millions de francs.)			
Matériel roulant et mobilier et outillage .....	63,26	»	659,43	722,69
Electrification .....	284,17	»	»	284,17
Autres installations fixes.....	336,50	48,12	»	384,62
Participations financières.....	10,16	»	»	10,16
Total en principal...	694,09	48,12	659,43	1.401,64
Frais généraux et charges de première année .....	71,10	3,13	»	74,23
Total y compris frais généraux et charges de première année.	765,19	51,25	659,43	1.475,87

Ces dépenses ont été financées de la manière suivante (en millions de francs) :

Versements du Trésor au titre de la Reconstitution.....	42,32
— annuité de renouvellement du matériel. 659,43	
— contribution à la couverture des dépenses d'installations fixes.....	137,29
	796,72
Prêts de la Banque européenne d'investissements.....	39,66
Emprunts émis dans le public.....	597,17
	1.475,87

Pour 1964, les dépenses d'investissement et de renouvellement du matériel prévues s'élèvent à :

	PREMIER établissement.	RECONSTITUTION	RENOUVELLEMENT	ENSEMBLE
	(En millions de francs.)			
Matériel roulant et mobilier et outillage .....	143,00	»	693,00	836,00
Electrification .....	255,00	»	»	255,00
Autres installations fixes.....	380,00	38,00	»	418,00
Participations financières.....	15,00	»	»	15,00
Total en principal....	793,00	38,00	693,00	1.524,00
Frais généraux et charges de première année.....	73,50	2,50	»	76,00
Total y compris frais généraux et charges de première année.	866,50	40,50	693,00	1.600,00

Quant au financement, il doit être assuré dans les conditions ci-après :

Versements du Trésor au titre de la reconstitution.....	34,00
Participation du compte d'exploitation :	
— annuité de renouvellement du matériel... 693,00	
— contribution à la couverture des dépenses d'installations fixes.....	138,00
	831,00
Prêts de la Banque européenne d'Investissements (B.E.I.).	40,00
Emprunts émis dans le public.....	695,00
	1.600,00

D. — SITUATION FINANCIÈRE

Les résultats financiers de la S. N. C. F. pour l'exercice 1963 et les prévisions de l'exercice 1964 sont donnés dans le tableau ci-après :

	1963. — Résultats.	1964. — Prévisions.
(En millions de francs.)		
<i>Recettes.</i>		
Produits du trafic .....	8.648,30	9.150,50
Contribution de l'Etat .....	1.321 »	1.384 »
Recettes diverses .....	657 »	768,50
	10.626,30	11.303 »
<i>Dépenses.</i>		
Personnel et charges sociales .....	6.704,60	7.276,80
Energie de traction .....	496,30	504 »
Matières et entreprises de travaux .....	1.607,40	1.740,80
Impôts .....	349,60	379,50
Charges de renouvellement .....	811 »	945 »
Charges financières .....	578,80	670,80
Autres dépenses .....	692,70	898,10
	11.240,40	12.415 »
Insuffisance .....	614,10	1.112 »

\*  
\* \*

Un simple examen des chiffres qui précèdent permet d'apprécier la gravité de la situation financière de la S. N. C. F. D'une année à l'autre, l'insuffisance d'exploitation passera de 614 millions à 1.112 millions. Or cette insuffisance devra être couverte par l'Etat qui, par ailleurs, verse aux chemins de fer, conformément aux dispositions de la convention du 31 août 1937, d'importantes contributions au titre notamment de l'entretien de la voie et du

financement des retraites des cheminots (pour 1964, ces contributions s'élèvent à 1.384 millions). C'est donc environ au total 2,5 milliards que le budget de l'Etat aura à verser à la S. N. C. F. en 1964.

Sans méconnaître les obligations de service public qui incombent au chemin de fer, ni les nécessités de l'entretien et de la modernisation du rail, on est obligé de constater que la S. N. C. F. n'est toujours pas arrivée à atteindre une situation d'équilibre, même relatif. Le déficit, qui ne cesse de s'accroître d'année en année, pose un problème très grave au Gouvernement et il est regrettable que celui-ci se soit jusqu'à présent borné à prendre des palliatifs toujours très temporaires, c'est-à-dire des aménagements de tarifs dont la hausse constante des dépenses rend l'effet purement illusoire et n'ait pas voulu s'attacher à déterminer, puis à supprimer les causes profondes d'une situation qui ne cesse d'imposer aux finances publiques et, partant, aux contribuables des charges sans cesse plus lourdes.

**Régie autonome des transports parisiens.**

**A. — ACTIVITÉ DE LA RÉGIE**

*1° Contexture des réseaux et matériel.*

a) *Réseau ferré.* — La longueur du réseau n'a subi aucune modification au cours de l'exercice 1963 dont les caractéristiques sont les suivantes :

	NOMBRE de lignes.	LONGUEUR (En km.)	STATIONS (Points d'arrêt.)
Réseau métropolitain .....	14	168,9 (voie double.)	336
Réseau régional (ligne de Sceaux)...	1	20,0 (voie double.)	19
Funiculaire de Montmartre.....	1	0,1	2

Le parc de matériel roulant du réseau métropolitain s'est accru de 119 voitures au cours de l'année (voitures sur pneumatiques). Sa composition est la suivante :

- Matériel classique :
  - 763 motrices à quatre moteurs ;
  - 535 motrices à deux moteurs ;
  - 1.323 remorques.
- Matériel articulé :
  - 40 éléments.
- Matériel sur pneumatiques :
  - 191 voitures.

Le parc d'automotrices de la ligne de Sceaux est resté stationnaire. La situation au 31 décembre 1963 est la suivante :

- 148 voitures automotrices dont 14 appartenant à la S. N. C. F. ;
- 7 tracteurs électriques ;
- 1 tracteur diesel.

b) *Réseau routier.* — De 1963 à 1964 la longueur des lignes exploitées a augmenté de 49 kilomètres. Le nombre de lignes est passé de 56 à 57 sur le réseau urbain et de 119 à 124 sur le réseau de banlieue et de grande banlieue.

A la fin de 1963, le parc de matériel roulant du réseau routier était le suivant :

Affecté à l'exploitation :

Autobus .....	2.422
Trolleybus .....	58
Autobus de grande banlieue.....	660
	3.140
Non affecté à l'exploitation et disponible.....	69
	3.209
Voitures utilisables .....	1
Voiture retirée du service.....	
	3.210
* Ensemble du parc.....	3.210

## 2° *Le trafic.*

a) *Trafic en 1963.* — 1963 est la première année où le trafic total des réseaux de la Régie est en progression depuis la dernière augmentation des tarifs du 1<sup>er</sup> août 1960.

Au cours de cet exercice, le nombre de voyageurs transportés et de kilomètres-voitures parcourus respectivement sur le réseau ferré (métropolitain et ligne de Sceaux) et sur le réseau routier a été le suivant :

	RESEAU FERRE		RESEAU routier.
	Métropolitain.	Ligne de Sceaux.	
Voyageurs transportés (en millions).	1.182,5	48,0	758,6
Kilomètres-voitures (en millions)....	164,4	6,8	117,2

b) *Trafic prévu pour 1964.* — Lors de la révision du budget d'exploitation de l'exercice 1964, les prévisions de trafic et de service pour cette année ont été estimées comme suit :

	RESEAU FERRE		RESEAU routier.
	Métropolitain.	Ligne de Sceaux (1).	
Voyageurs transportés (en millions).	1.200	51	775
Kilomètres-voitures (en millions)...	172,2	8	121,5

(1) Compte tenu du transfert de la section S. N. C. F. « Massy-Palaiseau—Saint-Rémy-lès-Chevreuse » à la Régie à dater du 1<sup>er</sup> août 1964.

Les résultats obtenus au cours du premier semestre sont très légèrement inférieurs aux estimations (— 0,4 %). Toutefois, on peut prévoir qu'ils seront en augmentation par rapport à l'année 1963.

c) *Perspectives pour 1965.* — Pour le réseau métropolitain, le programme d'exploitation de l'exercice, tel qu'il est prévu à l'heure actuelle, tient compte d'un renforcement de services par rapport à l'exercice en cours. Ce renforcement est dû principalement à l'augmentation du nombre de voitures des trains sur les lignes n<sup>os</sup> 4 et 6.

Pour la ligne de Sceaux, les services prévus sont également plus importants que ceux inscrits au budget révisé de 1964, compte tenu de l'incidence, en année pleine, du rattachement à la Régie de la section S. N. C. F. « Massy—Saint-Rémy ».

Pour le réseau routier, il a été admis, de même, que les services réalisés en 1965 seraient supérieurs à ceux prévus en 1964 en raison d'une certaine amélioration du recrutement du personnel d'exploitation.

Dans ces conditions, les prévisions de services et de trafics, avec les tarifs actuels, sont les suivantes :

	RESEAU FERRE		RESEAU routier.
	Métropolitain.	Ligne de Sceaux.	
Voyageurs transportés (en millions).	1.210	53,5	795
Kilomètres-voitures (en millions)...	177	9,5	123

B. — QUESTIONS DE PERSONNEL

1° *Les effectifs.*

a) *Personnel actif.* — Les effectifs des agents en activité de la R. A. T. P. ont évolué au cours de l'année 1963 de la manière suivante :

	1962 — Effectif moyen annuel.	1963 — Effectif moyen annuel.
Agents utilisés :		
— cadres .....	1.384	1.440
— maîtrise .....	4.000	4.094
— exécution .....	28.782	29.001
Total .....	34.166	34.535
Agents indisponibles (payés et non payés).....	883	827
Effectif total des agents administrés.....	35.049	35.362

Cette légère augmentation des effectifs tient à la reprise de l'embauchage et a permis à la Régie de compenser en partie les pertes d'effectifs qu'elle avait subies au cours des dernières années. Par ailleurs, 147 agents en provenance de compagnies de transport d'Algérie ont été intégrés.

b) *Personnel retraité.* — L'effectif des pensionnés continue à croître légèrement :

	PENSIONS directes.	PENSIONS de reversion.	PENSIONS d'orphelins.	TOTAL
1 <sup>er</sup> février 1963.....	26.625	10.159	1.016	37.800
1 <sup>er</sup> mai 1963.....	26.687	10.239	1.026	37.952
1 <sup>er</sup> août 1963.....	26.951	10.330	1.040	38.321
1 <sup>er</sup> novembre 1963.....	27.077	10.448	1.031	38.556
31 décembre 1963.....	27.051	10.482	1.032	38.565
1 <sup>er</sup> février 1964.....	27.018	10.521	1.033	38.572
1 <sup>er</sup> mai 1964.....	27.028	10.586	1.061	38.675
1 <sup>er</sup> août 1964 (1).....	27.134	10.680	1.056	38.870

(1) Chiffres provisoires.

## 2° *Les rémunérations.*

En 1963, les mesures suivantes en matière de salaires ont été prises par la R. A. T. P. :

- une réforme de structure qui s'est traduite par la mise en place d'une nouvelle grille de rémunération le 1<sup>er</sup> juillet 1963 ;
- des augmentations du salaire de base tendant à « rattraper » le retard reconnu des rémunérations versées au personnel du secteur semi-public et à suivre l'évolution générale des salaires ;
- l'augmentation parallèle du taux des primes ou indemnités liées au salaire de base ;
- la création de primes spéciales rémunérant les sujétions propres à certains emplois ;
- quelques dispositions particulières.

La nouvelle grille se caractérise par une amélioration des coefficients de la plupart des échelles d'exécution et, du point de vue structure, par la création :

- pour les échelles d'exécution, d'un chevron accessible à l'ancienneté après trois ans passés dans le dernier échelon ;
- pour les échelles de maîtrise et de cadres, de deux positions coexistantes, dites « position 1 » et « position 2 », cette dernière accessible soit à l'ancienneté après six ans passés en position 1, soit au choix après au moins deux ans en position 1.

En 1964, les aménagements de salaires suivants ont été réalisés :

- le 1<sup>er</sup> janvier 1964 : augmentation de 2,70 % du salaire de base du 1<sup>er</sup> octobre 1963 ;
- le 1<sup>er</sup> avril 1964 : augmentation de 1 % du salaire de base du 1<sup>er</sup> janvier 1964 ;
- le 1<sup>er</sup> juillet 1964 : augmentation de 1 % identique à celle du 1<sup>er</sup> avril 1964, soit en conséquence une augmentation totale de 2 % par rapport au salaire de base du 1<sup>er</sup> janvier 1964.

D'autre part, une nouvelle augmentation de 1 %, identique à celle du 1<sup>er</sup> avril 1964, est prévisible pour le 1<sup>er</sup> octobre 1964.

Il y a lieu d'ajouter que la prime de productivité a été portée de 0,77 % à 1,09 % de la masse salariale avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 1963.

### C. — LES INVESTISSEMENTS

Les investissements de la Régie — premier établissement ou renouvellement — correspondent à trois catégories de besoins :

— extension des réseaux par création de lignes ou sections de lignes nouvelles procurant de nouvelles dessertes à la population parisienne. Cette extension concerne, pour le réseau ferré en 1963, la création de la ligne régionale Est-Ouest ;

— accroissement de la capacité de transport des lignes insuffisantes pour l'adapter aux flux de déplacements du public sur les divers itinéraires ;

— modernisation et équipement complémentaire des multiples éléments de l'exploitation en vue d'améliorer la sécurité et la régularité de l'exploitation, les conditions de transport et de séjour des voyageurs, les conditions de travail du personnel et la productivité.

La réalisation la plus importante porte sur la création de la ligne régionale Est—Ouest. Rappelons que, compte tenu des modifications apportées aux projets primitifs, la première étape de construction de la ligne doit comprendre à l'Ouest la réalisation d'une partie de ligne plus longue qu'il n'avait été prévu, et allant de Saint-Germain jusqu'à une station « Auber » au voisinage de la place de l'Opéra et de la gare Saint-Lazare. Cette partie de ligne comprend :

— de Saint-Germain-en-Laye à Nanterre : une section faisant actuellement partie du réseau de la S. N. C. F. ;

— de « Nanterre » à « Auber » par le « Rond-Point de la Défense » et l' « Etoile » : une section souterraine à créer sur 11 km.

Une branche future, devant desservir la plaine de Montesson, ne fera l'objet que d'une amorce limitée aux ouvrages de raccordement, à l'Ouest du rond-point de la Défense.

A l'Est, la ligne régionale complète devant passer par « Nation », la transformation de la ligne de Vincennes, dans son tracé actuel, de « Bastille » à « Boissy-Saint-Léger », n'est plus envisagée ; cette transformation est limitée à la section comprise entre « Vincennes » et « Boissy-Saint-Léger ». Une section nouvelle doit être construite entre « Vincennes » et « Nation » pour permettre dès la fin de l'électrification de la section existante une exploitation entre « Nation » et « Boissy-Saint-Léger ».

Jusqu'à présent, la progression des travaux a été lente et, freiné par des difficultés techniques, le percement du tunnel à partir de « La Défense » n'a progressé que de 160 mètres en 1963.

De nouveaux chantiers seront ouverts en 1964 et en 1965 pour la construction de la partie Ouest de la ligne, en vue d'une mise en service en 1968 :

Au cours de l'exercice 1963, les engagements et les paiements effectués par la Régie sur les programmes de travaux approuvés par les Pouvoirs Publics se présentent comme suit (en millions de francs) :

	ENGAGEMENTS		PAIEMENTS	
	Sur emprunt.	Sur subvention.	Sur emprunt.	Sur subvention.
Premier établissement..	276,29	72,32	123,48	21,16
	348,61		144,64	
	Sur annuité de renouvellement.		Sur annuité de renouvellement.	
Renouvellement .....	57,44		81,41	

Le financement des dépenses de *premier établissement* a été assuré de la manière suivante :

a) *A la charge de la Régie.*

Les paiements comptabilisés au cours de l'exercice 1963 s'élèvent à 123,48 millions de francs ; leur financement a été assuré comme suit :

— emprunts réalisés en 1963 :	Millions de francs.
— reliquat emprunt 1962.....	5
— emprunt 1963 (sur 150 millions de francs autorisés) .....	128
	133 »
— à déduire : avance temporaire faite en 1962 sur trésorerie de la Régie.....	— 23,22
— avance de trésorerie 1963.....	+ 13,70
	Total .....
	123,48

b) *A la charge des collectivités.*

Le montant des paiements sur subventions s'élève, en 1963, à 21,16 millions de francs.

Leur financement a été assuré comme suit :

	ETAT	DISTRICT	TOTAL
	(En millions de francs.)		
Ressources :			
— disponibles sur subventions versées au 1 <sup>er</sup> janvier 1963.....	5,685	0,385	6,07
— subventions versées en 1963....	8,000	11,200	19,20
	13,685	11,585	25,27
Paiements comptabilisés pour l'exercice 1963 .....	10,580	10,580	21,16
Ressources disponibles pour l'exercice 1964 .....	3,105	1,005	4,11

Les dépenses concernant les *opérations de renouvellement* sont financées par les annuités inscrites au budget d'exploitation de la Régie. Le montant total de ces annuités pour les exercices 1949 à 1962 s'élève à 439,10 millions de francs. Compte tenu de l'annuité de 70 millions de francs inscrite dans les comptes de l'exercice 1963 et des paiements effectués au cours de cet exercice, le disponible du Fonds de renouvellement s'élevait au 31 décembre 1963 à 23,59 millions de francs.

*Investissements prévus en 1964.*

En ce qui concerne les opérations de *premier établissement*, le tableau ci-après indique :

- pour les engagements :
  - le montant des autorisations de programme disponibles au 1<sup>er</sup> janvier 1964 sur les programmes 1962 et 1963 (les programmes 1961 et antérieurs étant clos) ;
  - les engagements prévus au programme 1964 approuvé le 17 décembre 1963 par le conseil de direction du Fonds de développement économique et social.
- pour les paiements, les prévisions faites, tant au titre des opérations des programmes 1963 et antérieurs que du programme 1964. Les dernières prévisions établies par la Régie

à l'occasion de l'examen du programme 1965, par le comité spécialisé n° 8 du conseil de direction du F. D. E. S., conduit, pour 1964, à un montant de paiements de 188,60 millions de francs.

	EXERCICE 1964		
	Autorisations de programmes disponibles.	Prévisions de paiements.	
		Sur emprunts Régie.	Sur subventions.
	(En millions de francs.)		
<i>Programmes 1961 et antérieurs (clos)...</i>	»	29,40	43,20
<i>Programmes 1962 et 1963 :</i>			
— Ligne régionale Est-Ouest.			
— Infrastructure et équipement.			
* Section La Folie-Etoile.....	225,00	»	11,30
* Ligne de Vincennes.....	165,34	»	7,00
— Matériel roulant .....	1,00	2,00	»
— Installation d'escaliers mécaniques et de trottoirs roulants dans les accès du métropolitain.....	2,38	3,20	1,60
— Autres opérations .....	149,97	56,20	»
<i>Programme 1964 :</i>			
— Ligne régionale Est-Ouest.			
— Infrastructure et équipement.			
* Section Etoile-Auber .....	155,00	»	0,50
* Branche Saint-Germain .....	120,00	»	»
— Autres opérations .....	245,65	34,20	»
	<b>1.064,34</b>	<b>125,00</b>	<b>63,60</b>
		<b>188,60</b>	

Pour les opérations de renouvellement, le tableau suivant indique :

- pour les engagements :
  - les dotations disponibles au 1<sup>er</sup> janvier 1964 sur les programmes 1962 et 1963 (les programmes 1961 et antérieurs étant clos) ;
  - les engagements prévus au programme 1964 arrêté le 25 octobre 1963 par le conseil d'administration de la Régie.

— pour les paiements, les prévisions faites tant au titre des opérations des programmes 1963 et antérieurs que du programme 1964.

	EXERCICE 1964	
	Autorisations de programmes disponibles.	Prévisions de paiements.
	(En millions de francs.)	
Programmes 1961 et antérieurs.....	»	30,30
Programmes 1962 et 1963.....	64,12	33,70
Programme 1964 .....	182,60	26,00
	246,72	90,00

Le Fonds de renouvellement présentait un disponible de 23,59 millions de francs au 1<sup>er</sup> janvier 1964 ; avec l'annuité de renouvellement de 80 millions de francs inscrite au budget d'exploitation de l'exercice 1964, ce Fonds disposera au total de 103,59 millions pour faire face aux paiements de l'exercice.

#### *Perspectives pour 1965.*

En ce qui concerne les investissements à réaliser en 1965, le programme de *premier établissement*, établi par le Conseil d'administration, le 26 juin 1964, comportait :

- en autorisations de programme. 683,65 millions de francs.
- en crédits de paiements..... 484,20 millions de francs.

Le Comité spécialisé n° 8 du Conseil de direction du F. D. E. S. a procédé à l'examen de ce programme au cours de sa séance du 9 septembre 1964 et a pris en considération les montants suivants :

- en autorisations de programme. 464,35 millions de francs.
- en crédits de paiements..... 450 millions de francs.

Le financement serait assuré à concurrence de 223,50 millions de francs par des emprunts à la charge de la Régie et 226,50 millions de francs par des subventions d'équipement.

Les principales opérations d'extension et d'accroissement de la capacité de transport inscrites au programme de 1965 sont :

- Ligne régionale Est-Ouest :
  - Modification du tracé de la ligne au Nord-Ouest du Rond-Point de la Défense.
  - Construction de la section Vincennes-Nation (infrastructure, 1<sup>re</sup> tranche).
  - Prolongement de la ligne n° 3 du Métropolitain à la Porte de Bagnolet avec la réalisation de l'antenne de Bagnolet de l'autoroute Nord.
  - Prolongement de la ligne n° 13 du Métropolitain de la Porte de Clichy au Pont de Clichy (relogement des expropriés, 2<sup>e</sup> tranche).
- Commande de 30 autobus à impériale.
- Création d'un nouveau dépôt d'autobus (Bezons).

Le programme de renouvellement de l'exercice 1965 est en cours de préparation.

#### D. — SITUATION FINANCIÈRE

On trouvera ci-après le compte d'exploitation de la R. A. T. P. pour l'exercice 1963.

<b>Recettes.</b>	
a) Produits du trafic :	
Recettes directes du trafic.....	708.079.518,35
Recettes indirectes du trafic :	
— Remboursements de pertes de recettes pour réductions tarifaires .....	139.279.032 »
— Subventions pour maintien ou création de dessertes défi- citaires .....	»
— Indemnité compensatrice pour non-augmentation des tarifs.	243.103.920 »
	<u>1.090.462.470,35</u>
b) Produits commerciaux accessoires du trafic.....	22.631.288,42
c) Autres recettes.....	41.483.710,70
	<u>1.154.577.469,47</u>
<b>Dépenses.</b>	
a) Frais de personnel :	
Salaires et charges annexes de personnel :	
— Salaires et avantages en nature.....	440.299.378,08
— Charges sociales .....	131.518.226,61
— Charges parafiscales de personnel.....	12.814.022,76
	<u>584.631.627,45</u>
Prime de gestion.....	4.248.108,15
Insuffisance du compte « Retraites ».....	155.952.648,15
	<u>744.832.383,75</u>
b) Autres frais d'exploitation :	
Impôts et taxes :	
— Impôts sur recettes.....	101.000.576,71
— Impôts sur salaires et pensions.....	28.891.637,37
— Autres impôts et taxes.....	8.958.498,82
	<u>138.850.712,90</u>
Dépenses d'énergie :	
— Energie électrique.....	35.284.521,71
— Carburants (consommations).....	31.931.352,33
	<u>67.215.874,04</u>
Dépenses d'entretien et divers :	
— Travaux, fournitures et services extérieurs (sauf énergie électrique).....	46.757.070,62
— Matières (consommations).....	46.419.989,25
— Transports et déplacements.....	1.004.005,15
— Frais divers de gestion.....	3.190.919,77
	<u>97.371.984,79</u>
c) Charges des emprunts et frais financiers divers.....	43.597.325,96
d) Annuité de renouvellement du matériel et des installations...	70.000.000 »
e) Autres dotations de l'exercice.....	8.080.631,53
	<u>1.169.948.912,97</u>
Ensemble .....	<u>1.169.948.912,97</u>
Insuffisance .....	<u>— 15.371.443,50</u>

Pour la première fois, depuis l'institution du nouveau régime financier, les comptes de la Régie font apparaître un solde débiteur.

Par ailleurs, il convient de signaler que l'ensemble des remboursements de pertes de recettes pour tarifs réduits et de

l'indemnité compensatrice pour non-augmentation des tarifs atteint 382,38 millions de francs se répartissant comme suit entre les diverses collectivités :

	REMBOURSEMENTS de pertes de recettes.	INDEMNITE compensatrice.	ENSEMBLE
	(En millions de francs.)		
Etat .....	98,56	170,17	268,73
Ville de Paris.....	14,46	25,91	40,37
Département de la Seine.....	24,61	44,08	68,69
Département de Seine-et-Oise.	1,63	2,91	4,54
Département de Seine-et- Marne .....	0,02	0,03	0,05
<b>Total .....</b>	<b>139,28</b>	<b>243,10</b>	<b>382,38</b>

\*  
\* \*

Pour 1964, la situation financière de la Régie est marquée par une augmentation des charges et l'existence de recettes approximativement constantes, le Gouvernement s'étant opposé aux majorations de tarifs proposées par le Syndicat des transports parisiens. Comme conséquence de cette opposition, la Régie aura droit à une indemnité compensatrice qui, sur les bases actuelles, s'établit à 383,5 millions. A cette indemnité, il convient d'ajouter le remboursement des pertes de recettes résultant d'application de tarifs réduits, soit 141,5 millions. L'ensemble des remboursements à la charge des collectivités locales atteindra 525 millions de francs.

En ce qui concerne l'exercice 1965, les perspectives qui peuvent être tracées à l'heure actuelle ne sauraient avoir que le caractère d'une première approximation.

Compte tenu de l'incidence sur les recettes et les dépenses des facteurs actuellement connus, ou qu'on peut d'ores et déjà prévoir, le module (1) d'équilibre de l'exercice 1965 serait de l'ordre de 30,5 centimes.

En fonction de la valeur qui sera retenue en 1965 pour le module tarifaire d'application, l'ensemble des remboursements de pertes de recettes et de l'indemnité compensatrice à la charge des collectivités publiques varierait de 234.000.000 F (dans le cas où les tarifs appliqués correspondraient aux tarifs d'équilibre), à 648.000.000 F (dans le cas où la tarification actuelle, fondée sur un module de 18,5 centimes serait maintenue).

(1) Le module de tarification est égal au prix d'un demi-ticket de métro.

## Compagnie nationale Air France.

### A. — ACTIVITÉ DE LA COMPAGNIE

#### 1) Résultats globaux.

En tonnes-kilomètre, la production de la Compagnie nationale Air France, en 1963, est supérieure de 2,6 % à celle de 1962, exprimée en sièges-kilomètre la progression est de 5,7 %. Ces taux de progression, très inférieurs à ceux des précédentes années, traduisent l'incidence sur l'activité de la Compagnie de la réduction du trafic sur l'Algérie (— 38 %) et sur l'Afrique noire (— 12 %) par suite de l'évolution de la situation politique dans ces pays.

#### 2) Résultats par secteurs d'activité.

a) *Amérique.* — Les lignes de ce réseau ont connu, en 1963, un trafic de 237.884.000 tonnes-kilomètre et de 351.000 passagers transportés. Le trafic a été, dans l'ensemble, en progression de 13 %.

b) *Asie.* — Le trafic kilométrique des lignes long-courrier d'Asie s'est accru de 11 %, marquant une nette reprise sur celui des années précédentes.

c) *Afrique.* — Toute comparaison sur ce réseau avec la situation des années précédentes est rendue impossible par suite de l'évolution d'Air Afrique et de la coordination entre les compagnies françaises.

L'ensemble du réseau, qui représentait en 1960 13,4 % du trafic kilométrique passagers d'Air France, n'en représente plus, en 1963, que 9,6 %.

d) *Europe.* — Le trafic du réseau européen d'Air France s'est développé d'une façon satisfaisante, tant en tonnage kilométrique réalisé (+ 15,3 %) qu'en passagers transportés (1.562.000, soit une progression de 15,9 %).

Les lignes qui ont connu les résultats de trafic les plus importants sont celles vers l'Espagne (+ 17,8 %), vers la Grande-Bretagne (+ 18 %) et vers l'Italie (+ 31,3 %).

Les coefficients de remplissage et de chargement du réseau se sont établis respectivement à 60,6 et 61,6 %, résultats d'autant plus notables qu'Air France a augmenté la fréquence de ses principales dessertes européennes.

Le trafic de messageries réalisé sur le réseau européen est en très nette progression (+ 22,8 %), en particulier sur les lignes France—Espagne (+ 64,7 %), France—Grande-Bretagne (+ 71,1 %) et France—Suisse (+ 42,4 %).

e) *Méditerranée*. — Sur les lignes desservant la Méditerranée orientale et le Proche-Orient, les tonnes-kilomètre réalisées ont augmenté de 23,1 % et les passagers transportés (67.000) de 20,1 %.

Les lignes vers le Maroc et la Tunisie ont enregistré une substantielle augmentation de trafic : + 15,5 % pour le tonnage kilométrique réalisé et + 12,5 % pour les passagers transportés (152.000).

Le trafic des marchandises entre la France et le Maroc s'est accru de 21,6 % et celui entre Paris et Marseille d'une part et Tunis d'autre part, de 11,2 %.

En 1963, le trafic d'Air France sur l'Algérie n'a plus représenté que 8,1 % du trafic kilométrique passagers d'Air France contre 13,5 % en 1962 et 14,3 % en 1961.

Par suite d'une notable diminution des fréquences, le coefficient de chargement est demeuré néanmoins satisfaisant : 67 %.

255.000 passagers ont emprunté les lignes d'Air France à destination de la Corse, soit une augmentation de 13,8 % sur 1962.

f) *Réseau postal métropolitain*. — 7.013.000 tonnes-kilomètre ont été réalisées sur les dix lignes de ce réseau.

On trouvera, ci-après, les statistiques relatives au trafic global de la compagnie ainsi que celles concernant le détail du trafic passagers et du trafic fret.

**Trafic global de la Compagnie Air France.**

	ANNEE 1962	INDICE	ANNEE 1963	INDICE
Tonnes/km offertes .....	1.125.903.366	100	1.154.868.840	102,6
Tonnes/km payantes.....	599.541.952	100	616.506.826	102,8
Coefficient de chargement....	53,3 %		53,4 %	
Détail du tonnage payant :				
Passages et bagages.....	458.359.054	100	472.988.170	103,2
Messageries .....	114.417.653	100	118.168.378	103,3
Colis postaux .....	5.065.762	100	5.561.021	109,8
Poste .....	21.699.483	100	19.789.257	91,2

**Trafic passagers.**

	ANNEE 1962	INDICE	ANNEE 1963	INDICE
Sièges/km offerts .....	9.461.807	100	10.000.259	105,7
Passagers/km payants.....	5.092.874	100	5.255.428	103,2
Nombre de passagers.....	3.440.787	100	3.484.404	101,2
Coefficient d'occupation .....	53,8 %		52,6 %	

Détail par secteur (en milliers de passagers/km).

	ANNEE 1962	COEFFICIENT de remplissage.	ANNEE 1963	COEFFICIENT de remplissage.	POURCENTAGE du total C'.	
					1962.	1963.
Amérique du Nord.....	1.363.790	49,6	1.523.276	46,5	26,8	29
Amérique du Sud.....	398.010	53,6	439.818	54,1	7,8	8,4
Asie .....	454.398	39,4	522.982	37,7	8,9	9,9
Afrique .....	571.420	54,6	502.802	58	11,2	9,6
Sous-total long-courriers.....	2.787.618	48,9	2.988.878	47,1	54,7	56,9
Proche-Orient .....	115.750	43,9	151.131	49,9	2,3	2,9
Europe .....	833.518	61,2	956.461	60,6	16,4	18,2
Méditerranée .....	189.095	66,9	217.976	68,4	3,7	4,1
Algérie .....	689.558	65,9	424.987	64,2	13,5	8,1
Métropole .....	228.845	69,9	259.647	70,1	4,5	4,9
Sous-total moyen-courriers.....	2.056.766	62,7	2.010.202	62,2	40,4	38,2
Total grands réseaux.....	4.844.384	54	4.999.080	52,2	95,1	95,1

Trafic marchandises (en tonnes-kilomètre).

	ANNEE 1962	ANNEE 1963	POURCENTAGE du total de la compagnie.	
			1962	1963
Amérique du Nord.....	42.698.257	49.879.055	30,2	34,8
Amérique du Sud.....	9.154.287	11.326.065	6,5	7,9
Asie .....	23.980.501	25.022.499	17,0	17,4
Afrique .....	23.805.853	19.638.973	16,9	13,7
Sous-total long-courriers .....	99.638.898	105.866.592	70,6	73,8
Proche-Orient .....	1.578.450	1.161.150	1,1	0,8
Europe .....	8.925.936	10.666.813	6,3	7,4
Méditerranée .....	6.528.915	7.574.885	4,6	5,3
Algérie .....	13.290.654	11.097.070	9,4	7,7
Métropole .....	2.321.454	2.134.244	1,7	1,5
Sous-total moyen-courriers .....	32.645.409	32.634.162	23,1	22,7
Total grands réseaux.....	132.284.307	138.500.754	93,7	96,5

B. — QUESTIONS DE PERSONNEL

1° Effectifs.

Au cours de l'année 1963, les effectifs d'Air France ont évolué de la manière suivante :

	EFFECTIFS		EVOLUTION	
	31 décembre 1962.	31 décembre 1963.		%
<i>Personnel navigant technique :</i>				
Commandants et pilotes.....	655	691	+ 36	+ 5,5
Navigateurs, radios, mécaniciens...	552	518	— 34	— 6,2
<i>Personnel navigant commercial :</i>				
Hôtesse	453	425	— 28	— 6,2
Stewards	606	602	— 4	— 0,7
Personnels locaux.....	22	18	— 4	—18,1
Sous-total personnel navigant..	2.288	2.254	— 34	— 1,5
<i>Personnel au sol :</i>				
Directions et services centraux....	1.813	1.841	+ 28	+ 1,5
Ordinateur, mécanographie et ser- vices recettes.....	536	533	— 3	— 0,6
Exploitation (Direction et escale d'Orly) .....	3.907	3.949	+ 42	+ 1,1
Matériel (Direction et ateliers)....	6.713	6.698	— 15	— 0,2
Représentations en France.....	2.788	2.881	+ 93	+ 3,3
Représentation en Algérie.....	904	602	— 302	—33,4
Représentation Afrique noire, Mada- gascar .....	1.419	535	— 884	—62,3
<i>Etranger : Représentations :</i>				
— Amérique .....	1.904	1.837	— 67	— 3,5
— Afrique du Nord.....	217	211	— 6	— 2,8
— Europe .....	1.587	1.641	+ 54	+ 3,4
— Asie .....	919	865	— 54	— 5,9
Sous-total personnel au sol....	22.707	21.593	—1.114	— 4,9
<i>Pour mémoire : C. E. P. M. :</i>				
Personnel navigant.....	67	73	+ 6	+ 8,9
Personnel au sol.....	123	127	+ 4	+ 3,3
Total général.....	25.185	24.047	—1.138	— 4,5

## 2° Les rémunérations.

Durant l'année 1963, les rémunérations des personnels de la Compagnie Air France ont évolué comme suit :

*A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1963 :*

1° Augmentation correspondant à 4,50 % de la masse salariale imposable par majoration des divers éléments composant le salaire ;

2° Augmentation correspondant à 0,77 % de la même masse ajoutée au complément constant ;

3° Intégration dans le fixe d'une partie du complément constant de façon à maintenir inchangé le pourcentage de la rémunération globale soumise à cotisation pour la retraite.

*A compter du 1<sup>er</sup> avril 1963 :*

1° Augmentation correspondant à 5 % des niveaux de salaires au 1<sup>er</sup> janvier 1963 (dont 3,50 % au titre du rattrapage et 1,50 % au titre de l'évolution des salaires en 1963) ;

2° Versement d'une allocation uniforme, non hiérarchisée, de 50 francs.

*A compter du 1<sup>er</sup> juillet 1963 :*

Augmentation de 0,75 % des niveaux de salaires atteints au 1<sup>er</sup> avril 1963, au titre de l'évolution des salaires en 1963 ;

Augmentation de 1,25 % des niveaux de salaires atteints au 2 juillet 1963, au titre de l'évolution des salaires en 1963.

## C. — LES INVESTISSEMENTS

En 1963, la Compagnie Air France a effectué les investissements suivants :

Matériel volant.....	199.337.000 F.
Investissements au sol exceptionnels .....	21.450.000 F.
Investissements au sol normaux .....	22.084.000 F.
Participations .....	21.600.000 F.
Intérêts intercalaires .....	4.000.000 F.
Total .....	<u>268.471.000 F.</u>

Le plan de financement de ces dépenses a été :

	En plus.	En moins.
	—	—
	(En francs.)	
Solde du compte d'exploitation.....	»	»
Dotation d'amortissement.....	155.000.000	
Dotation de provisions.....	27.900.000	
Dépenses sur provisions.....		31.500.000
Investissements hors plan.....		9.000.000
Cessions de matériel.....	15.500.000	
	<hr/>	
	+	157.900.000
Trésorerie, stocks fonds de roulement.....	—	39.429.000
Remboursement d'emprunts.....	—	75.000.000
	<hr/>	
Ressources propres disponibles.....		43.471.000
Emprunts à moyen terme.....		85.000.000
Caisse des dépôts.....		100.000.000
F. D. E. S. ....		40.000.000
	<hr/>	
Total .....		268.471.000
	<hr/> <hr/>	

Pour 1964, les investissements prévus sont :

**Matériel volant.**

	COUT TOTAL	PAIEMENTS		
		1964	1965	1966
		(En milliers de francs.)		
<i>Commande 1961 livrable en 1964 :</i>				
1 Caravelle.....	{ Appareil .. 18.060	13.330		
	{ Rechanges.. 2.780	2.780		
<i>Commandes 1962 livrables en 1964 :</i>				
2 Boeing.....	{ Appareil .. 62.860	42.590		
	{ Rechanges.. 15.740	3.940		
<i>Commande 1964 livrable en 1965 :</i>				
1 Boeing cargo....	{ Appareil .. 34.500	8.280	26.220	
	{ Rechanges.. 5.300		5.300	
<i>Commande 1964 livrable en 1966 :</i>				
1 Boeing.....	{ Appareil .. 33.000	1.650	9.240	22.110
	{ Rechanges.. 2.500		2.500	
<i>Avances supersoniques :</i>				
6 avions américains.....	Pour mémoire.	3.000		
8 Concorde .....	Pour mémoire.	5.000		
Totaux .....		80.570	43.260	22.110

**Investissements au sol à caractère exceptionnel.**

	C O U T total.	PAIEMENTS antérieurs à 1964.	PAIEMENTS 1964.
	(En milliers de francs.)		
<i>Opérations anciennes.</i>			
Siège social .....	72.500	43.400	29.100
Aménagement et équipement silen- cieux, zones points fixes.....	2.000	800	1.200
Atelier de revision réacteurs Avon.	2.600	1.950	650
Atelier d'habillage, r é a c t e u r s et station-service .....	1.400	1.050	350
Réservation Blanqui .....	2.055	1.600	455
Extension Agence Champs-Elysées..	3.000	2.000	1.000
<i>Opérations reportées.</i>			
Nouvelle extension S. I. T. A.....	1.000		1.000
Nouvel atelier instruments de bord et équipements électroniques....	11.500		1.500
<b>Total .....</b>		<b>50.800</b>	<b>85.255</b>

**Investissements au sol à caractère normal.**

Les dépenses de cette nature s'élèvent à 20.138.000 F.

**Participations.**

Les prises de participations à réaliser en 1964 représentent un montant de 10.075.000 F.

Il ressort de ce qui précède que le montant total des dépenses 1964 serait de 136,27 millions de francs se décomposant comme suit : .

	(En millions de francs.)
Matériel volant .....	78,28
Investissements au sol à caractère exceptionnel.....	17,05
Investissements au sol à caractère normal.....	26,24
Participations .....	9,70
Intérêts intercalaires .....	5
<b>Total paiements 1964.....</b>	<b>136,27</b>

Le financement prévu pour ces dépenses est :

	En plus.	En moins.
	(En millions de francs.)	
Solde compte d'exploitation.....	»	»
Dotation d'amortissements .....	165	
Dotations provisions .....	30	
Dépenses sur provisions.....		30
Investissements hors plan.....		13
Cession de matériel.....	5	
Total.....	+ 157	
Trésorerie, stocks, fond de roulement.....	— 20	
Remboursement d'emprunts .....	— 75,94	
Ressources propres disponibles.....	+ 61,06	
A emprunter .....	75,21	
Total.....	136,27	

#### D. — SITUATION FINANCIÈRE

Les résultats du compte d'exploitation de la Compagnie Air France pour l'exercice 1963 se sont traduits par un déficit de 85.460.000 francs.

Après application des charges et profits exceptionnels et sur exercices antérieurs, le compte des pertes et profits se solde par un bénéfice net de 2.839.541 francs.

## Compagnie générale transatlantique.

### A. — ACTIVITÉ DE LA COMPAGNIE

#### 1° Année 1963.

a) *Trafic passagers.* — Sur l'ensemble de ses lignes, la compagnie a transporté, en 1963, 938.130 passagers contre 1.211.264 en 1962. Cette différence est due à la diminution du trafic sur l'Afrique du Nord, le nombre total des passagers sur les lignes Algérie - Tunisie étant tombé de 705.880 en 1962 à 415.792, comme conséquence de l'évolution de la situation politique dans ces pays.

Sur l'Atlantique Nord, le paquebot *France* a poursuivi son exploitation dans des conditions satisfaisantes, améliorant son coefficient de remplissage qui est passé de 76,4 % à 84 % d'une année à l'autre.

Sur la ligne des Antilles, le trafic a été en progression de 9 %. Quant à la ligne de Corse, elle a connu une progression de 6,5 % due au développement du tourisme. Le trafic se heurte, toutefois, sur cette ligne, à de sérieuses difficultés du fait de l'existence d'une pointe saisonnière très accentuée.

b) *Trafic marchandises.* — Le tonnage total transporté s'est élevé à 3.165.345 tonnes de marchandises, en augmentation de 9 % sur l'année précédente, ceci malgré certains facteurs défavorables :

- grands froids et intempéries du début de l'année ;
- nombreuses grèves dans les ports d'Amérique ;
- concurrence accrue due notamment au développement des flottes nationales d'Amérique latine ;
- extension des mesures de discrimination aux Etats-Unis et en Amérique du Sud ;
- contraction des échanges avec l'Algérie.

En définitive, c'est le secteur de l'Amérique du Nord qui a été le plus actif avec un trafic en progression de 22 % sur l'année précédente.

Le trafic a été également en progression pour le fret ordinaire sur le secteur Antilles-Sud Pacifique. En revanche, le trafic bananier a été bouleversé à partir du mois d'octobre par les cyclones qui ont ravagé les plantations à la Martinique, à la Guadeloupe et en Colombie.

## 2° Année 1964.

### a) Lignes exploitées au cours de l'exercice 1964.

Aucune modification n'étant intervenue dans le réseau des lignes de la Compagnie depuis le début de l'année 1964, il convient seulement de signaler :

— le retrait, en mars 1964, du paquebot *Colombie*, unité ancienne âgée de 33 ans, de la ligne des Antilles désormais desservie par *Flandre* et *Antilles* qui viennent d'être modernisés et entièrement climatisés ;

— le retrait des lignes de l'Afrique du Nord, intervenu également en début d'année, du paquebot *Ville-de-Bordeaux* et du mixte *Charles-Plumier*, dont la baisse du trafic des passagers avec l'Algérie ne nous assurait plus l'emploi.

Par ailleurs, il convient de rappeler que, depuis l'hiver 1963-1964, les lignes d'Algérie-Tunisie sont exploitées dans le cadre d'un véritable « pool » de recettes et de dépenses avec la Compagnie de navigation mixte.

— la réorganisation de certaines lignes de charge de long cours, dans le sens d'une accélération des rotations et d'une rationalisation des services : ligne de la côte Est des Etats-Unis, ligne du Nord-Pacifique.

### b) Le trafic des passagers au cours des huit premiers mois de 1964.

*Ligne de paquebots de New York.* — A la date du 8 septembre, le paquebot *France* avait transporté, en douze voyages, 40.135 passagers contre 42.111 l'an dernier. La légère diminution du trafic ainsi enregistrée résulte principalement de l'incidence de la baisse massive des tarifs aériens sur le trafic de la période hors saison, mais le maintien du succès du paquebot est confirmé à la fois par le fait que la concurrence aérienne paraît avoir affecté beaucoup plus sérieusement la plupart des autres grands paquebots en service sur cette ligne et par le remplissage moyen élevé dont *France* continue à bénéficier (près de 87 % pour les voyages accomplis jusqu'au 8 septembre).

*Ligne de paquebots des Antilles.* — Au 6 septembre 1964, 18.298 passagers avaient été transportés en quinze voyages, contre, l'an dernier, 19.521 en dix-sept voyages, mais la faible diminution de trafic, tenant au retrait de *Colombie* et à la diminution du nombre des voyages qui en résulte, s'accompagne d'une amélioration des remplissages. Il convient d'ajouter que les voyages d'agrément en hiver connaissent un succès croissant et que, depuis la fin du mois de mai, cette ligne bénéficie d'un relèvement des tarifs sur les Antilles françaises et anglaises.

*Lignes de Corse.* — Avec 362.658 passagers transportés de janvier à août inclus, en 1964, contre 302.224 en 1963, ces lignes enregistrent une progression de 21 %, particulièrement élevée, même si l'on tient compte du fait que les résultats de 1963 avaient été quelque peu affectés en saison par des grèves du personnel navigant et, pour le transport des automobiles, l'accroissement du trafic pour la même période est de 33 %.

Il est évident que de tels résultats n'auraient pu être atteints sans un renforcement des services assurés en saison et la perspective d'une expansion continue du mouvement touristique vers la Corse a, par ailleurs, conduit la Compagnie à accélérer la mise en œuvre de son programme de renouvellement du matériel en service sur ce secteur, ainsi que nous le précisons plus loin.

*Lignes d'Algérie-Tunisie.* — Malgré une certaine reprise pendant la période des vacances d'été par suite des mouvements de travailleurs algériens, le trafic de ces lignes continue à décliner : il était, à fin août 1964, de 176.607 contre 226.325 l'an dernier, soit une diminution de 49.718, dont 34.000 militaires, ce qui a conduit la Transatlantique à vendre deux de ses unités devenues sans emploi et à rechercher, par ailleurs, comme l'année précédente, des activités complémentaires pour ses paquebots : pèlerinages à la Mecque, courtes croisières en Méditerranée.

*Croisières.* — En dehors de ces croisières de courte durée en Méditerranée, il convient de mentionner les croisières effectuées pendant la période creuse d'hiver par le paquebot *France*, qui ont remporté un succès certain :

— deux croisières américaines dans les Caraïbes au départ de New York (2.025 passagers) ;

— une croisière sur les Canaries, Dakar et Lisbonne à l'intention de la clientèle européenne (1.095 passagers) :

c) *Le trafic des marchandises.*

Pendant le premier semestre 1964, les navires de la Transatlantique ont transporté 874.000 tonnes de fret, soit environ 150.000 tonnes de moins que pendant la période correspondante de 1963. Cette diminution, d'environ 15 %, des tonnages chargés est imputable essentiellement aux effets des cyclones de l'automne 1963 sur le trafic de la ligne bananière des Antilles françaises et à la baisse des échanges avec l'Algérie, l'activité étant, dans l'ensemble, satisfaisante sur la plupart des autres lignes.

En dépit de la baisse globale de trafic ainsi enregistrée, et grâce notamment aux majorations de tarifs décidées par un certain nombre de conférences internationales et justifiées par le niveau inchangé de ceux-ci depuis plusieurs années, les recettes nettes de fret ont pu être sensiblement maintenues, avec 247 millions de francs en 1964, contre 254 millions en 1963.

La situation des différents secteurs de l'exploitation de la Compagnie transatlantique, pour cette première partie de l'année, se présente de la manière suivante :

*Réseau Amérique du Nord.* — La ligne de la Côte Est, bénéficiant d'un fret plus riche que l'an dernier, a enregistré une augmentation notable de ses recettes, tandis que la ligne des Grands Lacs a marqué une certaine progression, tant en tonnage qu'en recettes. La situation est cependant beaucoup moins favorable sur la ligne du Pacific-Nord, dont la réorganisation en cours devrait permettre d'améliorer les résultats, et sur celle de la Floride-Mexique-Centre Amérique, affectée par des taux d'affrètement et des charges de manutention élevés, alors que le trafic à l'exportation est irrégulier et celui à l'importation pauvre ou inexistant.

*Réseau Antilles—Pacifique-Sud.* — Compte non tenu des lignes bananières, le tonnage transporté sur ce secteur s'est accru de 15.000 tonnes, soit 10,35 %. Le trafic a surtout progressé sur les lignes de charge des Antilles françaises qui ont bénéficié, à l'exportation, du développement économique de ces départements et à l'importation d'une campagne des sucres normale, l'exploitation de la ligne Antilles-Guyane se trouve affectée par la pauvreté des frets de retour (bauxite, bois, sucres) et l'insuffisance des tonnages à l'exportation. Les lignes des Caraïbes, Côte-Ferme et du Pacifique-Sud souffrent également de la pauvreté du fret de retour ainsi que du coût élevé des manutentions et du nombre important des escales pour la dernière d'entre elles.

*Services bananiers.* — Quant au trafic bananier, il a continué à subir en 1964 les conséquences très lourdes des dommages causés aux plantations de fruits en Guadeloupe et surtout en Martinique par les cyclones de l'automne 1963.

Pour les seuls six premiers mois de 1964, la perte subie par la Compagnie peut être évaluée par un manque à charger de 85.000 tonnes correspondant à une perte de recettes supérieure à 21 millions de francs actuels et, si l'on déduit les recettes de frètement de navires, qui ont pu être obtenues en plaçant sur le marché du tramping des cargos réfrigérés, certaines unités devenues sans emploi, la perte de recettes subie pour le 1<sup>er</sup> semestre 1964 reste supérieure à 10 millions de francs.

*Réseau Afrique du Nord, Corse et divers.* — L'amenuisement général des échanges de marchandises avec l'Algérie s'est traduit au cours du premier semestre 1964 par une importante diminution des tonnages transportés en sortie d'Algérie-Tunisie à destination des ports de la Méditerranée (52.700 tonnes contre 77.200 tonnes en 1963) et les exportations vers l'Algérie-Tunisie, par une baisse de 13 % par rapport à un niveau déjà très déprimé (28.300 tonnes contre 32.300 tonnes).

Par contre, une forte progression du trafic est enregistrée sur la ligne de charge de la Corse (18.841 tonnes contre 10.270).

## B. — PERSPECTIVES D'AVENIR

### 1° *Le trafic des passagers.*

*Ligne de New York.* — Les derniers voyages de la saison 1964 s'annoncent favorablement. Le remplissage des voyages de fin d'année risque d'être plus difficile. En compensation de la raréfaction de la clientèle à cette époque, la Compagnie compte organiser des voyages et circuits professionnels.

Pour 1965, on peut espérer que grâce à la cote excellente dont jouit le paquebot *France* et grâce aussi aux mesures tarifaires récemment décidées, qui prolongeront la période d'application du tarif « excursion », il sera possible de lutter contre l'influence grandissante de la réduction massive intervenue sur les tarifs aériens. A noter aussi que le printemps 1965 verra l'apparition de deux nouveaux paquebots italiens sur la ligne du Sud.

*Ligne des Antilles.* — Le trafic doit normalement se maintenir : la clientèle des Antilles françaises restant l'élément de base prépondérant.

*Ligne de Corse.* — Le rythme d'accroissement du trafic des passagers et des voitures ayant dépassé largement les prévisions, il a été décidé de hâter l'exécution du programme de modernisation de la flotte. En dehors du *Napoléon*, premier paquebot du type car-ferry, mis en ligne dès 1960, et du *Fred Scamaroni*, commandé en 1963 et qui sera achevé pour la saison 1965, la commande de deux nouveaux car-ferry vient d'être passée pour livraison en vue de la saison 1966.

Pour remplir pleinement son but, il est toutefois indispensable que ce renouvellement du matériel naval s'accompagne de l'aménagement et de l'équipement corrélatifs des installations portuaires à Marseille, à Nice et dans les ports corses.

*Lignes d'Afrique du Nord.* — L'amenuisement du trafic et les changements intervenus dans sa répartition par classe ont conduit la Compagnie à une rationalisation de l'exploitation par la concentration et l'association de ses moyens avec ceux de la Compagnie de Navigation mixte. En dépit de ces mesures et dès la fin de la saison actuelle, la flotte en service devra, sans doute, être allégée d'un ou de deux paquebots du type *Ville* et de deux cargos.

*Croisières et activités nouvelles.* — Le développement du tourisme et l'élargissement continu du marché de la clientèle ont conduit notamment la Compagnie à l'organisation, en 1965, de croisières américaines d'hiver du paquebot *France* et d'une croisière en Méditerranée orientale.

## 2° *Le trafic de marchandises.*

L'activité du trafic dans la plupart des secteurs — lignes bananières et d'Algérie exceptées — devrait se maintenir sensiblement. L'exploitation n'en devient pas moins toujours plus difficile, du fait d'une concurrence de plus en plus vive et de l'application de tarifs insuffisamment rémunérateurs.

Les services bananiers, déjà très éprouvés en 1964, comme on l'a signalé, par les cyclones de l'automne 1963, viennent de subir le contre-coup du nouveau cyclone qui a détruit à 100 % les plantations de fruits en Guadeloupe.

L'exploitation des lignes d'Afrique du Nord sera fonction des relations politiques et économiques avec l'Algérie, mais aussi de l'évolution de la production agricole, des conditions de commercialisation et, enfin, du régime qui succédera au monopole de pavillon.

Consciente de la nécessité d'étendre le champ de ses activités, la Compagnie s'attache à rechercher de nouveaux débouchés qui l'aident à assurer le plein emploi de son matériel, de son personnel et à étaler ses frais généraux.

C'est ainsi qu'elle s'est rapprochée d'autres armements pour créer le groupement des « Armateurs de gros porteurs associés » en vue de participer au trafic, promis à une grande expansion, des produits pondéreux en vrac et de s'intéresser ultérieurement à des transports mettant en œuvre des techniques nouvelles, comme celui du méthane liquide, par exemple.

### C. — QUESTIONS DU PERSONNEL

#### 1° Effectifs.

a) *Personnel navigant.* — Le tableau ci-dessous indique l'évolution de la répartition des effectifs nécessaires à l'armement de la flotte au 1<sup>er</sup> janvier 1963 et au 1<sup>er</sup> janvier 1964 (dans la rubrique « Equipages » sont compris la maistrance et le personnel subalterne) :

	1963	1964
Officiers .....	849	828
Assistants .....	101	104
Equipages .....	4.200	3.907
Total .....	5.150	4.839

b) *Personnel sédentaire.* — Les effectifs du personnel sédentaire de la Compagnie ont évolué de la manière suivante entre le 1<sup>er</sup> janvier 1963 et le 1<sup>er</sup> janvier 1964 :

	1963	1964
Cadres .....	129	127
Techniciens et agents de maîtrise.....	678	699
Employés et ouvriers.....	3.885	3.808
Total .....	4.692	4.634

## 2° Rémunérations.

a) *Personnel navigant.* — Les rémunérations du personnel navigant, en 1963, ont évolué comme suit :

A compter du 1<sup>er</sup> janvier :

Attribution d'une prime d'exploitation commerciale d'un montant mensuel de 75 francs aux capitaines en second des cargos pendant les périodes d'embarquement, ce qui représente une dépense annuelle supplémentaire, pour l'exercice, de 40.000 francs.

A compter du 9 mai :

Attribution au personnel navigant subalterne :

— d'une demi-journée de congé supplémentaire par mois d'embarquement, ce qui représente une dépense supplémentaire de 760.000 F ;

— d'une journée de congé supplémentaire, en compensation du travail effectué le 15 août, ce qui représente une dépense supplémentaire de 580.000 F pour l'exercice 1963.

A compter du 28 mai :

Attribution aux officiers d'un supplément d'une demi-journée de congé par mois d'embarquement, portée à une journée à partir du 1<sup>er</sup> juillet, ce qui représente une charge supplémentaire de 500.000 F pour l'exercice 1963.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet également :

Modification du système de compensation des jours fériés et attribution aux officiers, à ce titre, d'un supplément de congé d'une demi-journée par mois d'embarquement, représentant une dépense supplémentaire, pour l'exercice 1963, de 95.000 F.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre :

Paiement aux officiers et au personnel subalterne d'une prime d'attente mensuelle. Par ailleurs, certains points de détail intéressant la solde de quelques catégories du personnel subalterne ont été modifiés à partir de cette date.

L'ensemble de ces dispositions représente une dépense supplémentaire de 2.145.000 F pour l'exercice 1963.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre :

Majoration des salaires forfaitaires servant de base au calcul des prestations versées par les armateurs à l'Etablissement des Invalides de la Marine, représentant une augmentation des charges de 160.000 F pour 1963.

L'année 1964 a été caractérisée par l'aboutissement des négociations menées, sur le plan national, avec les fédérations syndicales, en vue d'une réforme de structure des salaires du personnel navigant.

Cette réforme de structure a été assortie d'une augmentation générale de ces salaires.

*En ce qui concerne les états-majors*, l'application du « Protocole d'accord » du 8 avril 1964 a amené la Compagnie à effectuer un réajustement des soldes. Le coût de cette opération peut être évalué, pour 1964, à 378.000 F.

Un second protocole d'accord, signé le 1<sup>er</sup> juin, fait bénéficier les officiers des avantages suivants :

A compter du 1<sup>er</sup> avril 1964 :

Augmentation de 3 % des soldes et accessoires et de 7 % du traitement de table, ce qui représente, pour l'exercice 1964, une dépense supplémentaire de 608.000 F.

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 1964 :

Nouvelle augmentation de 2 % des soldes et accessoires (par rapport au 1<sup>er</sup> avril 1964) représentant, pour 1964, une majoration de dépenses de 476.000 F.

*En ce qui concerne le personnel subalterne*, les rémunérations ont évolué de la façon suivante, en application du protocole d'accord du 12 juin 1964 :

A compter du 1<sup>er</sup> avril 1964 :

Augmentation de 7 % de l'indemnité de nourriture. Dépense supplémentaire pour 1964 : 350.000 F ;

En raison du retard apporté à la signature du protocole du 12 juin 1964, une indemnité de raccordement est attribuée au personnel subalterne, représentant une majoration de dépense de 400.000 F.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 1964 :

Mise en application de la réforme de structure des salaires par inclusion de la prime d'attente et intégration dans le salaire de trente heures supplémentaires par mois d'embarquement venant en contrepartie de la réorganisation du travail à bord. Majoration de 3 % des accessoires fixés sur le plan national.

L'application de ces dispositions représente, pour l'exercice 1964, une dépense supplémentaire de 275.000 F.

A compter du 1<sup>er</sup> octobre :

Les salaires fixés au 1<sup>er</sup> juillet subiront une nouvelle majoration de 2 %. Dépense supplémentaire prévue pour 1964 : 575.000 F.

b) *Personnel sédentaire*. — L'ensemble des rémunérations de ce personnel a fait l'objet des majorations moyennes suivantes :

Au 1<sup>er</sup> janvier 1963 :

4,50 %, ce qui représentait pour l'exercice en cours une charge supplémentaire de 3.004.000 F.

Au 1<sup>er</sup> avril 1963 :

5 %, ce qui représentait pour l'exercice en cours une charge supplémentaire de 2.560.000 F.

Au 1<sup>er</sup> juillet 1963 :

0,75 %, ce qui représentait pour l'exercice en cours une charge supplémentaire de 270.000 F.

Au 1<sup>er</sup> octobre 1963 :

0,75 %, ce qui représentait pour l'exercice en cours une charge supplémentaire de 135.000 F.

Enfin, la promotion au 1<sup>er</sup> juillet 1963 d'une partie de nos agents à l'indice B, conformément aux mesures déjà prises à la S. N. C. F., a entraîné pour l'exercice 1963 une dépense supplémentaire de 137.000 F.

En 1964, le personnel sédentaire a bénéficié, comme celui de la S. N. C. F., des augmentations de salaires suivantes :

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1964 :

Relèvement de 1 % des rémunérations globales.

A compter du 1<sup>er</sup> avril 1964 :

Relèvement de 1 % des rémunérations globales.

En outre, suivant accord de nos Autorités de tutelle, par lettre du 10 août 1964, l'indemnité de productivité, versée chaque trimestre a été relevée, à titre rétroactif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1963, de 0,77 % à 1,09 % de la rémunération. Par ailleurs, le sursalaire familial a été également relevé, à titre rétroactif, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1964, d'un montant de l'ordre de 8 %.

La dépense annuelle supplémentaire qui doit résulter, pour la Compagnie, de l'ensemble des majorations indiquées ci-dessus et qui concernent le personnel sédentaire, représente, pour l'exercice 1964, une augmentation de près de 5 millions de francs.

#### D. — LES INVESTISSEMENTS

Les tableaux ci-après donnent le détail des investissements de la Compagnie générale transatlantique pour les exercices 1963 et 1964 et indiquent les modalités de financement de ces dépenses.

##### Exercice 1963 (en milliers de francs).

#### I. — Dépenses d'investissements.

##### 1) Immobilisations au titre :

— des terrains et des constructions.....	1.209	
— du matériel naval comprenant les réglemets ci-après :		
« Ville-de-Montréal » .....	1.987	
« Ville-de-Québec » .....	2.026	
« Fort-Joséphine » .....	5.595	
« Fort-Trinité » .....	2.758	
« Fred-Scamaroni » .....	1.478	
« Antilles » .....	4.562	
« Flandre » .....	2.238	
Matériel d'inventaire .....	5.101	
		25.745
— du matériel divers.....	3.236	
		30.190

2) Prises de participation ou augmentation de celles déjà possédées.. 1.489

**31.679**

##### 3) En plus des investissements énumérés ci-dessus, les autres besoins à financer représentaient :

— les prêts à plus d'un an accordés et les effets acceptés pour .....	11.436	
— l'amortissement financier de nos dettes à plus d'un an..	20.489	
— la constitution de dépôts et cautionnements chez les tiers .....	138	
— le règlement de frais d'établissement.....	35	
		32.098

Soit un montant global s'élevant à..... 63.777

II. — *Moyens de financement.*

L'ensemble des besoins indiqués ci-dessous a été couvert par les ressources suivantes :

1) Autofinancement comprenant :	(En milliers de francs.)	
— les amortissements de l'exercice.....	42.890	
diminué d'un prélèvement sur les réserves de..	3	
et sur les provisions de.....	377	
	<hr/>	380
		<hr/>
		42.510
2) Cessions de divers éléments de notre actif :		
— portant sur : le matériel naval.....	2.211	
les constructions .....	60	
les terrains .....	16	
les participations .....	4.105	
	<hr/>	
soit en valeur nette comptable un montant de.....		6.392
3) Endettement à plus d'un an de.....		10.055
4) Prélèvement sur le fonds de roulement de.....		4.820
		<hr/>
		63.777
		<hr/> <hr/>

**Exercice 1964** (en milliers de francs).

I. — *Dépenses d'investissements.*

1) Matériel naval :		
A) Constructions neuves :		
— « France », solde de la décoration et des rechanges.....	4.250	
— Bananiers : « Fort-Joséphine » et « Fort-Trinité ».....	14.900	
— Paquebot « Fred-Scamaroni ».....	23.300	
— Car-Ferry de jour n° 1 pour le service de la Corse.....	5.500	
B) Transformations et modifications diverses.....	11.350	
C) Dépenses de réparations des avaries.....	5.000	
2) Investissements dans les services de terre.....	5.220	
3) Construction d'un hôtel en Corse.....	1.500	
4) Dépenses étrangères à l'exploitation courante :		
— Remboursement d'emprunts.....	22.000	
— Remboursements à l'Etat :		
A) Avance permanente défense nationale.....	3.360	
B) Liquidation subvention 1956-1957 et 1958.....	2.735	
	<hr/>	
		99.115
		<hr/> <hr/>

II. — *Moyens de financement.*

— Autofinancement et prélèvement sur la trésorerie.....	40.335
— Crédits à moyen terme.....	16.000
— Première liquidation de la subvention 1963.....	1.000
— Vente de titres Air Algérie.....	1.400
— Remboursements d'avances.....	1.000
— Vente de navires.....	16.380
— Remboursement des assureurs au titre des dépenses d'avaries.....	3.000
— Emprunts à conclure.....	20.000
	<hr/>
	99.115

## E. — SITUATION FINANCIÈRE

### 1° Exercice 1963.

L'évolution défavorable du trafic sur l'Afrique du Nord et sur les services bananiers ayant été compensée par un accroissement d'activité sur les autres lignes, les recettes de fret et de passages se sont élevées à 607.425.937 F en progression de 0,22 % sur celles de l'exercice précédent.

En face de ces recettes pratiquement stables, les principaux postes des dépenses d'exploitation, à savoir :

- les dépenses commerciales, maritimes et journalières,
- et les charges générales,

accusent des augmentations sensibles.

Les dépenses commerciales, maritimes et journalières, pour leur part, s'inscrivent en hausse de 4,57 % pour un nombre de voyages et de jours d'exploitation équivalent. Cette hausse est la conséquence de l'augmentation générale des prix et de l'accroissement des charges de personnel navigant.

Quant aux charges générales, leur progression (5 %) est due essentiellement aux frais généraux représentés pour les trois quarts par les dépenses du personnel à terre qui sont en hausse de 8,40 %.

Le total des dépenses d'exploitation n'accuse cependant qu'une augmentation de 3,31 % grâce à certaines baisses obtenues sur d'autres postes, tels que les assurances et l'entretien du matériel naval et grâce à une légère diminution des charges financières.

Il n'en reste pas moins que cette hausse de 3,31 % des dépenses d'exploitation est loin d'être compensée par l'insignifiante augmentation des recettes principales. Par ailleurs, les recettes accessoires et les produits des exploitations annexes ont fléchi respectivement de 1,8 % et de 6,2 %.

En définitive, après inscription au crédit du compte d'exploitation générale :

- 1° De la subvention d'équilibre pour son plafond porté à 43 millions de francs en 1963, contre 39 millions en 1962, et
- 2° De la subvention forfaitaire pour les lignes de Corse, de 6.500.000 F,

la recette totale de l'exercice s'élève à 677.660.465 F contre 672.382.652 F en 1962 et, après déduction des dépenses d'explo-

tation, le bénéfice brut qui était en 1962 de 59.847.388 F se trouve ramené en 1963 à 44.839.049 F, en diminution de 25 %, et compte tenu des provisions (6.472.540 F) et des bénéfices exceptionnels et sur exercices antérieurs (4.502.391 F), le produit brut disponible s'est élevé à 42.868.900 F et a été viré intégralement aux amortissements.

On trouvera, ci-après, le détail du compte d'exploitation de l'exercice :

**Charges au 31 décembre 1963.**

61 Frais de personnel (navigant et sédentaire).	186.630.044,04 F.	
62 Impôts et taxes.....	11.955.274,70 F.	
63 Travaux, fournitures et services extérieurs.	405.433.701,19 F.	
64 Transports et déplacements.....	3.666.831,90 F.	
66 Frais divers de gestion.....	16.702.842,36 F.	
67 Frais financiers.....	8.432.721,45 F.	
	<hr/>	632.821.415,64 F.
681 Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements .....	42.868.900,63 F.	
685 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions .....	5.901.300 F.	
	<hr/>	48.770.200,63 F.
Total .....		<u><u>681.591.616,27 F.</u></u>

**Produits au 31 décembre 1963.**

70 Produits de l'exploitation principale (recettes de fret et de passages) .....	607.425.937,18 F.	
71 Subventions d'exploitation reçues.....	49.500.000 F.	
74 Ristournes, rabais et remises obtenus. — Primes et débits.....	365.428,84 F.	
76 Produits accessoires.....	9.375.693,08 F.	
77 Produits financiers.....	4.876.903 F.	
805 Produits des exploitations annexes à terre.	2.539.581,32 F.	
806 Produits des exploitations annexes à bord.	3.576.920,50 F.	
	<hr/>	677.660.464,82 F.
Solde débiteur.....		3.931.151,45 F.
Total .....		<u><u>681.591.616,27 F.</u></u>

**2° Exercice 1964.**

En 1964, la situation financière de la Compagnie continue à refléter :

- a) *Les difficultés propres à l'armement dans son ensemble, expansion relativement lente des trafics et concurrence très vive sur tous les secteurs limitant les possibilités de relè-*

vement des tarifs et, d'autre part, augmentation des coûts par suite des hausses de prix et de salaires qui ne peuvent être compensées entièrement ni par des gains de productivité, ni par des augmentations d'activité.

- b) *Les conséquences sur ses recettes de la contraction des échanges sur certains secteurs essentiels de son activité (Algérie, trafic, bananier).*

Pour faire face à cette situation, la Compagnie s'est efforcée de trouver de nouvelles recettes par divers moyens (dont certains ne peuvent évidemment donner immédiatement des résultats) et a poursuivi la mise en œuvre d'un rigoureux programme d'économies portant sur tous les postes où peut s'exercer son action (notamment les approvisionnements, les assurances, l'entretien de la flotte, l'organisation des services à terre).

Il n'en reste pas moins que pour l'exercice 1964, si les dispositions prises doivent permettre d'empêcher une nouvelle dégradation importante des comptes, le déficit annuel risque d'être légèrement supérieur à celui de 1963, ainsi qu'en témoigne le compte d'exploitation prévisionnel de 1964 :

CHARGES		PRODUITS	
	En milliers de francs.		En milliers de francs.
Dépenses maritimes et commerciales .....	468.280	Produits de l'exploitation principale .....	582.100
Entretien et réparation de la flotte .....	41.700	Subvention Corse .....	6.500
Charges générales .....	92.100	Subvention d'exploitation (*). .....	45.000
Charges financières .....	8.370	Recettes accessoires .....	13.350
Amortissements .....	60.905	Produits des exploitations à bord .....	5.010
			651.960
		Solde débiteur .....	19.395
	671.355		671.355

(\*) Montant maximum de la subvention d'exploitation : 45 millions de francs.

## Régie nationale des usines Renault.

### A. — L'ACTIVITÉ DE LA RÉGIE EN 1963 ET 1964

#### 1° Année 1963.

La production de la Régie a, en 1963, très fortement progressé et est passée (tracteurs agricoles non compris) de 565.555 véhicules en 1962 à 668.867, soit une augmentation de plus de 18 %.

La production s'est répartie entre les divers modèles de la façon suivante :

Gamme R4.....	238.249
Dauphine et Gordini.....	114.003
R8 .....	221.463
Caravelle .....	14.763
Fourgonnette R4.....	32.154
Estafette .....	23.487
Autres véhicules industriels.....	24.748
	<hr/>
Total .....	668.867

a) *Les ventes en France.* — Après une expansion très importante en 1962 (+ 25 % sur l'année précédente), le marché automobile français a connu, en 1963, un rythme d'accroissement plus modéré : + 14 % environ.

En 1963, la Régie a vendu en France 319.179 voitures particulières, contre 251.568 en 1962 (+ 28 %) et 52.537 véhicules industriels, contre 43.198 (+ 22 %).

Cette progression a été obtenue malgré une concurrence de plus en plus vive de la part des constructeurs étrangers qui, avec plus de 120.000 immatriculations dans l'année, ont réussi à augmenter leurs ventes de 33 % par rapport à 1962.

b) *Les ventes dans la zone franc.* — La Régie a augmenté sensiblement, en 1963, ses exportations vers l'Afrique du Nord, vendant 8.887 véhicules contre 6.262 en 1962 (+ 42 %). Cette reprise est due essentiellement à l'Algérie où les ventes de la Régie sont passées de 3.191 à 5.774 (+ 81 %).

Dans les autres pays de la zone franc, les exportations de la Régie ont été, en 1963, de 12.012 véhicules contre 11.950 l'année précédente.

c) *Les exportations de la Régie vers les pays autres que ceux de la zone franc* ont légèrement fléchi en 1963 et ont été de 227.683 véhicules contre 240.527 en 1962.

Les principaux marchés d'exportation de la Régie en 1963 ont été les suivants :

Italie .....	52.505	Mexique .....	5.256
Benelux .....	38.644	Suisse .....	5.192
Espagne .....	30.239	Suède .....	4.905
Allemagne .....	29.980	Danemark .....	3.798
U. S. A.....	21.922	Autriche .....	3.367
Grande-Bretagne .....	6.674		

## 2° Année 1964.

La *production* de la Régie pour les sept premiers mois de l'exercice 1964 s'est élevée à 372.569 véhicules, marquant un sensible fléchissement par rapport à la production de la période correspondante de 1963.

PRODUCTION	1964	1963
Voitures particulières .....	309.587	384.527
Véhicules industriels .....	49.328	49.719
Tracteurs agricoles .....	13.654	10.004
Total général.....	372.569	444.250

Parallèlement les *ventes en France* ont également diminué.

Au cours des sept premiers mois de 1964, la Régie a immatriculé 185.811 voitures particulières, 31.480 véhicules industriels contre 222.703 voitures particulières, 32.077 véhicules industriels pendant la même période de 1963.

Quant aux exportations, elles ont été au cours des sept premiers mois de 1964 de 149.765 véhicules contre 168.107 au cours de la même période de 1963.

La répartition de ces exportations a été la suivante :

Marché commun .....	56.017
Zone de Libre Echange.....	24.474
Autres destinations .....	69.274
	<hr/>
Total général.....	149.765

\*  
\* \*

La réduction de la production et la diminution des ventes de la Régie, au cours de la première partie de 1964, sont dues à un ensemble de facteurs conjoncturels qui montrent que le marché français et le marché européen de l'automobile sont entrés dans une phase de maturité analogue à celle que connaît le marché américain, tout en conservant de grandes possibilités d'expansion à long terme. Les principaux facteurs qui ont joué au cours de cette période sont les suivants :

— au cours de la première partie de 1963, la cadence quotidienne de la Régie avait atteint le niveau exceptionnel de 3.000 véhicules et tracteurs par jour. La Régie, qui avait constitué un portefeuille important de commandes lors du lancement de nouveaux modèles : Floride et Caravelle, gamme R 4 et gamme R 8, s'était efforcée alors, pour donner rapidement satisfaction à ses clients qui attendaient depuis plusieurs mois la livraison de leurs voitures et qui risquaient de s'adresser à la concurrence, de réduire les délais de livraison des commandes en portefeuille ;

— l'hiver 1963-1964 et le printemps 1964 ont été marqués, au contraire, après une période exceptionnelle d'expansion du marché français (30 % en 1962 par rapport à 1961 et + 15 % en 1963

par rapport à 1962) par le retour au caractère saisonnier des ventes qui avait été masqué précédemment par les nouveaux modèles et par la stabilisation du marché. Au cours des huit premiers mois de l'année, le marché des voitures particulières n'est que de + 2,9 % par rapport aux huit premiers mois de 1963 et, ce qui est plus important, c'est que cette période a été marquée par une tendance à la baisse (— 8 % en juillet 1964 par rapport à juillet 1963) ;

— le marché français s'ouvrant largement à l'importation des voitures étrangères, les constructeurs étrangers développent leurs efforts d'organisation et leurs réseaux en France, notamment Opel (filiale allemande de General Motors) et Ford (filiales anglaise et allemande). La part des voitures étrangères vendues en France a sensiblement augmenté. A fin juillet, pour les sept premiers mois, elle atteignait 13,7 % du marché contre 11,4 % de la même période de 1963. Pour le seul mois de juillet, selon les résultats provisoires, elle atteint 16,7 % des marchés, contre 13,7 % en 1963. Il est à noter, au contraire, que dans les autres pays producteurs d'Europe la part des immatriculations de voitures étrangères diminue :

Italie : 20 % (y compris les voitures montées en Italie)  
contre 28 % en 1963).

Allemagne : 12 % contre 14,4 % en 1963.

— les perspectives pour la fin de l'année 1964, marquées par un ralentissement accru des consommations, ont été définies par l'I. N. S. E. E. comme celles d'un recul du marché automobile de 6 % par rapport à la même période de 1963. Cette perspective ainsi que les différents facteurs ci-dessus ont amené la Régie, de même que la plupart des autres constructeurs français, à une politique de prudence. Depuis septembre 1963, la Régie avait commencé à réduire progressivement ses effectifs sans licenciement en fermant l'embauche et du simple fait de départs non suivis de remplacements (voir tableau des effectifs). Au 31 août 1964, l'horaire hebdomadaire moyen a été ramené à 44 heures en moyenne contre 48 heures. Selon l'évolution de la conjoncture, quelques jours partiellement chômés sont à prévoir d'ici la fin de l'année 1964.

— les exportations de la Régie, au cours de la première partie de 1964, se sont maintenues sur l'ensemble des marchés

au même niveau qu'au cours de l'année précédente. Des améliorations ont même été obtenues sur plusieurs marchés, en particulier dans la zone de libre échange, par exemple :

	1963	1964
Grande-Bretagne .....	4.338	6.003
Suisse .....	4.683	5.409
Autriche .....	2.641	3.733
Danemark .....	2.971	4.034

Aux Etats-Unis où General Motors a lancé depuis le début de l'année l'Opel Kadett et où la concurrence rend la situation des exportateurs européens plus difficile (lancement de la nouvelle Ford Mustang concurrençant les modèles des Sport anglaises), nous avons expédié, au cours des sept premiers mois 1964, 16.459 voitures contre 13.226 pendant la même période de 1963.

Pendant la situation du marché italien a été sérieusement compromise par les mesures prises par le Gouvernement italien en vue de réduire la consommation d'automobiles ; alors qu'en 1963, la progression du marché avait été très vive (+ 44 % par rapport à 1962) elle a connu au début de l'année un ralentissement très net :

— en février 1964, le Gouvernement italien prenait une série de mesures :

— taxe sur la vente des voitures particulières dont le taux varie de 6 à 12 % ;

— réduction du crédit à la clientèle et augmentation importante du prix des carburants.

— en mai, le Gouvernement italien réduisit considérablement les possibilités de crédit accordées par les banques italiennes aux importateurs étrangers.

— enfin le 1<sup>er</sup> septembre, la fiscalisation partielle de la sécurité sociale, l'augmentation de 20 % de l'impôt sur le chiffre d'affaires (IGE) qui passa de 3,3 à 4 %, aura pour conséquence une augmentation de la taxe de compensation (Congluaglio) qui passe de 6,5 à 7,8 % et de la ristourne à l'exportation des voitures italiennes exportées.

Si l'on tient compte de ce que l'assiette de la taxe à l'achat des voitures comportait un critère de surface très favorable aux petites voitures italiennes, des mesures discriminatoires contre les importateurs, et enfin de l'effet défavorable aux importations de la nouvelle réforme fiscale, on comprend que les voitures importées subissent l'effet principal du ralentissement du marché. Par exemple, en juin 1964, les immatriculations Fiat se situaient à — 5,3 % par rapport à 1963, tandis que les immatriculations des voitures françaises baissaient de 66,7 %. Cette évolution du marché italien est responsable de la stagnation des exportations au cours de la première partie de 1964.

## B. — QUESTIONS DE PERSONNEL

### 1° Les effectifs.

Entre le début de 1963 et le 1<sup>er</sup> juillet 1964, les effectifs de la Régie ont évolué de la manière suivante :

	31 DECEMBRE 1962	31 DECEMBRE 1963	30 JUIN 1964
Professionnels .....	10.903	10.469	10.148
O. S.....	33.129	31.591	29.003
Manceuvres et gardiens.....	1.583	1.055	906
Divers .....	634	683	679
Total (1) .....	46.249	43.798	40.736
A. P. R. (2).....	3.259	3.765	4.007
Employés et stagiaires.....	9.903	10.320	10.374
Maîtrise .....	3.484	3.410	3.400
Cadres et stagiaires cadres.....	2.141	2.310	2.380
Total (3).....	15.528	16.040	16.154
Total (1 + 2 + 3).....	65.036	63.603	60.897

A. P. R. : Agents productifs Renault bénéficiant du statut du personnel mensuel.

## 2° *Les rémunérations.*

Au cours de l'année 1963, l'augmentation des rémunérations du personnel de la Régie Renault s'est élevée à 5,10 %. Par ailleurs, durant les huit premiers mois de 1964 elle a été de 2 %.

## C. — LES INVESTISSEMENTS

Les principaux investissements de la Régie au cours des exercices 1963 et 1964 sont consacrés aux opérations de décentralisation rentrant dans le cadre de la politique générale suivie dans ce domaine depuis plusieurs années par Renault.

Ces opérations ont porté sur les travaux suivants :

— développement de l'usine de Cléon, qui fabrique maintenant la totalité des boîtes de vitesses pour les véhicules de la Régie et les moteurs de la gamme R 8 et de la Caravelle ;

— construction d'un magasin de pièces de rechange à Flins, en 1964 ;

— construction commencée en septembre 1963 et maintenant très avancée d'une usine d'assemblage à Sandouville (près du Havre), dont la capacité de montage atteindra 500 véhicules par jour et qui emploiera 4.000 personnes environ. Elle effectuera le montage du nouveau modèle Renault équipé d'un moteur de 1.500 cm<sup>3</sup> dont la sortie est prévue au printemps 1965 ;

Cette usine présente l'avantage de pouvoir recevoir facilement les éléments mécaniques des autres usines de la Régie (Cléon, Billancourt, le Mans) et les éléments de carrosserie de l'usine de Flins, du fait des facilités de transports dont elle bénéficie. Située dans la zone industrielle du Havre, elle pourra profiter en outre des installations portuaires pour les expéditions Outre-Mer ;

— à la demande des Pouvoirs Publics, la Régie s'est engagée à participer à Hennebont à la création d'une unité industrielle qui emploiera 1.000 personnes environ. Un projet de fonderie est actuellement à l'étude. Il s'agira d'une société filiale indépendante de la Régie dotée d'une complète autonomie et financée au départ de telle sorte que la capacité d'investissements de la Régie ne soit pas obérée ;

— enfin la Saviem assure, à la demande du Ministère des Armées, la reconversion de l'arsenal de Limoges depuis le 2 mai 1964. Les modalités administratives de transfert sont en cours de mise au point. Cette opération permettra à la Saviem de développer et de moderniser ses installations industrielles en évitant un gaspillage inutile d'investissements et de resserrer ses liens avec la Défense Nationale. L'emploi a été garanti dans des conditions satisfaisantes (maintien des rémunérations) au personnel de l'arsenal et de nouvelles perspectives de développement ont été ouvertes à la région de Limoges.

\*  
\* \*

Les investissements effectués par la Régie en 1963 se sont élevés à :

	AVANT CESSIONS	APRES CESSIONS
	(En millions de francs.)	
Frais d'établissement.....	2,05	2,05
Constructions et acquisitions immobilières.	15,73	8,61
Installations, matériels et outillages.....	75,52	46,20
Immobilisations incorporelles.....	0,54	0,30
Immobilisations en cours.....	26,55	27,55
Participations .....	39,76	30,80
Non compris la réévaluation.....	160,15	115,51
Réévaluation .....	56,96	56,96
Total avec réévaluation.....	217,11	172,47

Ces immobilisations ont été entièrement financées par les amortissements de l'exercice.

Pour 1964, les investissements seront de l'ordre de 220 millions de francs avant cessions d'immobilisations. Ce chiffre, plus élevé que celui des immobilisations de 1963, correspond, d'une part à la construction et à l'équipement de la nouvelle usine du Havre (Sandouville), d'autre part aux installations et matériels nécessaires au lancement du nouveau modèle 1.500 cm<sup>3</sup> Renault.

#### D. — LA SITUATION FINANCIÈRE

Si l'exercice 1963 a été marqué, comme nous l'avons vu, par une forte progression de l'activité de la Régie, au moins pendant toute la première partie de l'année, cette progression ne s'est pas traduite par une amélioration de même ampleur du compte d'exploitation et du compte des pertes et profits. En effet, les ventes, excellentes durant la première période (janvier à juillet), ont été affectées en fin d'exercice par le fléchissement saisonnier du marché de l'automobile. De plus, à l'accroissement important du chiffre d'affaires (+ 19,8 %), s'oppose une forte augmentation des charges. De ce fait, l'exercice 1963 ne se solde que par un léger bénéfice (1.076.973 F).

On trouvera ci-après le compte d'exploitation générale de la Régie pour l'exercice 1963.

**COMPTE D'EXPLOITATION GENERALE**

**CHARGES**

*Stock au début de l'exercice.*

Marchandises .....	35.229.845,25		
Moins provision pour dépréciation.....	2.762.017,95		
		<hr/>	32.467.827,30
Matières et fournitures.....	141.596.734,51		
Moins provision pour dépréciation.....	1.212.543,26		
		<hr/>	140.384.191,25
Produits finis.....	258.374.226,11		
Moins provision pour dépréciation.....	13.186.107,78		
		<hr/>	245.188.118,33
Produits ou travaux en cours.....	213.894.286,60		
Moins provision pour dépréciation.....	4.871 »		
		<hr/>	213.889.415,60
			<hr/>
			631.929.552,48

*Achats de matières et marchandises.*

Marchandises .....	362.037.327,65		
Matières premières.....	1.807.622.912,99		
Matières consommables.....	114.977.612,96		
Emballages .....	710.238,90		
		<hr/>	2.285.348.092,50

Frais de personnel.....	1.178.170.062,91		
Impôts et taxes.....	650.642.160,09		
Travaux, fournitures et services extérieurs.....	230.291.213,12		
Transports et déplacements.....	96.443.429,30		
Frais divers de gestion.....	63.746.931,18		
Frais financiers .....	40.051.036,72		
Dotation de l'exercice aux comptes d'amortissements.....	165.048.166,10		
Dotation de l'exercice aux comptes de provisions.....	24.646.052,78		
Résultat d'exploitation .....	6.167.084,99		
		<hr/>	5.372.483.782,17



L'année 1964 sera marquée par l'évolution défavorable de la conjoncture du marché automobile français, comme il a été indiqué plus haut.

La politique de prudence suivie par la Régie l'a amenée à un ajustement de sa production et à des efforts commerciaux accrus tant en France qu'à l'étranger, tandis qu'elle maintenait simultanément la stabilité indispensable de l'emploi.

L'évolution très défavorable du marché italien et dans une moindre mesure la détérioration de la situation économique en Algérie ont limité les exportations.

Les filiales européennes des constructeurs américains poursuivent les efforts entrepris en 1962 et en 1963, pour accroître leur part du marché, augmentant ainsi la concurrence au niveau des prix à l'étranger tandis que les prix français étaient bloqués par la politique de stabilisation.

Ces différents facteurs pèseront sur le résultat de l'exercice 1964 et influenceront vraisemblablement encore ceux de l'exercice 1965.

### III. — Conclusion.

La situation d'ensemble du secteur des activités industrielles de l'Etat apparaît, à la fin de l'année 1964, comme particulièrement préoccupante. Si certaines entreprises comme les grandes banques de dépôt poursuivent le développement normal de leur activité, d'autres, au contraire — et parmi elles certaines des plus importantes — continuent à rencontrer de très sérieuses difficultés ; dans certains cas, même, ces difficultés vont en s'aggravant.

Pour les Charbonnages de France, malgré l'octroi de subventions budgétaires, sans cesse croissantes, le compte de pertes et profits présente à l'heure actuelle un important solde négatif qui ira visiblement en s'amplifiant dans les années à venir.

A Gaz de France, la situation financière qui jusqu'ici avait été en équilibre risque, au cours des prochaines années, de se dégrader. En effet, jusqu'à présent la progression constante des charges financières et des frais de personnel avait été compensée par un accroissement des disponibilités en gaz naturel d'un prix de revient inférieur à celui du gaz manufacturé. Cette compensation ne pourra plus jouer à l'avenir, les possibilités d'exploitation du gaz naturel ayant, au moins pour le moment, atteint un palier ; il faut donc s'attendre, pour 1965 et peut-être dès 1964, à l'apparition d'un déficit.

Mais c'est dans le secteur des transports que la situation apparaît la plus difficile. Le déficit de la S. N. C. F. continue à faire peser sur les finances publiques une charge qui a, hélas ! un caractère traditionnel et continue régulièrement à augmenter.

De même la R. A. T. P. voit ses charges d'exploitation poursuivre leur progression ascendante, ce qui entraîne comme corollaire une majoration des aides financières versées tant par l'Etat que les collectivités locales.

Enfin, les entreprises de transport maritime ou aérien connaissent également leurs difficultés propres. Pour les compagnies de navigation, la cause essentielle de leur déficit réside dans le marasme que connaît, depuis plusieurs années, le marché international des frets ; l'on peut espérer toutefois qu'il ne s'agit là que d'une situation passagère et qu'un jour viendra où ces compagnies pourront retrouver une situation équilibrée. Il n'en reste pas moins que, dans l'immédiat, elles constituent pour le budget une lourde

charge. De son côté et malgré l'augmentation constante du trafic aérien, la Compagnie Air France connaît un déficit qui, au cours des années, a tendance davantage à augmenter qu'à se résorber.

En définitive, le secteur industriel de l'Etat constitue pour les finances publiques une charge sans cesse croissante. C'est ainsi que de 1963 à 1965, les subventions de l'Etat à ce secteur passent de 3.051 millions de francs à 4.472 millions, soit une augmentation de près de 50 % en deux ans.

En présence d'une telle situation, une remise en ordre du secteur nationalisé s'avère indispensable, mais pas plus en 1964 que les années précédentes, n'a été entreprise la mise en œuvre, ou même l'étude des mesures de redressement nécessaires. Voici plusieurs années déjà que votre Rapporteur général s'efforce, mais en vain jusqu'ici, d'attirer l'attention du Gouvernement sur les conséquences très graves que ne manqueront pas, un jour ou l'autre, de présenter pour l'Etat les déficits du secteur nationalisé. Il ne peut, cette année encore, que renouveler sa mise en garde.

## CHAPITRE III

### LE SECTEUR DES ACTIVITES SOCIALES DE L'ETAT

#### I. — La situation financière de la Sécurité sociale.

Jusqu'en 1960, votre Rapporteur général s'était efforcé de présenter, dans chacun de ses rapports sur le budget, un exposé aussi détaillé que possible de la situation financière des différents régimes de Sécurité sociale en ce qui concerne tant les prévisions de l'année en cours que les perspectives de l'exercice suivant.

Depuis, il n'a plus été possible de suivre la même présentation, l'ouverture du débat budgétaire devant le Sénat et, partant, le dépôt du présent rapport sont trop prématurés pour que soient connus et puissent être collationnés l'ensemble des différents éléments statistiques et les données prévisionnelles établies par l'ensemble des organismes de Sécurité sociale, certains n'effectuant ce travail que dans le courant du mois de novembre de chaque année.

Sont seulement, à l'heure actuelle, connues avec précision les données relatives au régime général et au régime agricole de la Sécurité sociale. Pour les régimes spéciaux, ainsi que pour les régimes complémentaires et divers, les renseignements obtenus ne sont encore que fragmentaires et, pour obtenir une vue d'ensemble du secteur social, il a été nécessaire de procéder à certaines extrapolations qui, tout en n'ayant qu'un caractère approximatif, permettent néanmoins d'obtenir des ordres de grandeur valables.

Enfin, il a paru préférable, contrairement à la pratique suivie les années précédentes, de ne pas faire figurer dans le montant total des dépenses du secteur social les charges sociales réglées

*directement* par l'Etat à ses fonctionnaires et par certaines entreprises nationalisées à leurs agents puisque ces charges sont incluses dans le budget général ou dans les comptes et états de prévisions du secteur public industriel et que les retenir dans le cadre de la présente étude — qui ne constitue, comme nous l'indiquerons plus loin, qu'un des éléments du calcul du « chiffre d'affaires » global de l'Etat — aboutirait à un double emploi qui devrait faire l'objet d'une correction ultérieure.

Par contre, sont prises en compte les cotisations de Sécurité sociale qui sont versées par l'Etat ou par des entreprises nationalisées soit aux caisses de régime général, soit à des régimes spéciaux du secteur privé.

Compte tenu des observations qui précèdent et sous les réserves qui viennent d'être indiquées, on peut estimer que l'ensemble des dépenses des différentes institutions et régimes de Sécurité sociale pour les exercices 1964 et 1965 se chiffreront respectivement à 53,8 et 59,1 milliards de francs.

Prévisions pour 1964 et 1965 des recettes et des dépenses de la sécurité sociale et rappel de la situation de 1963.

	1963			1964			1965		
	Recettes.	Dépenses	Soldes.	Recettes.	Dépenses.	Soldes.	Recettes.	Dépenses.	Soldes.
	(En millions de francs.)								
<i>I. — Régime général.</i>									
Assurances sociales .....	17.524	17.662	— 138	20.238	20.888	— 650	22.127	23.267	— 1.140
Accidents du travail.....	2.595	2.665	— 70	3.000	3.100	— 100	3.570	3.420	+ 150
Prestations familiales :									
Salariés .....	10.625	10.374	+ 251	11.657	11.737	— 80	12.789	12.409	+ 380
Employeurs et travailleurs indépendants .....	733	795	— 62	902	862	+ 40	971	906	+ 65
Ensemble « Régime général »...	31.477	31.496	— 19	35.797	36.587	— 790	39.457	40.002	— 545
<i>II. — Régime agricole.</i>									
Assurance maladie des exploitants.....		778			974			1.140	
Assurance vieillesse des non-salariés.....		1.255			1.549			1.838	
Prestations familiales .....	3.175	1.133	0	3.804	1.272	0	4.382	1.394	0
Prestations non ventilées .....		9			9			10	
Ensemble « Régime agricole »...	3.175	3.175	0	3.804	3.804	0	4.382	4.382	0
Totaux (I et II).....	34.652	34.671	— 19	39.601	40.391	— 790	43.839	44.384	— 545

Il convient de signaler que les prévisions figurant dans le tableau ci-dessus pour 1965 ne tiennent pas compte de certaines mesures nouvelles envisagées par le Gouvernement. L'incidence de ces mesures aurait pour effet de porter l'année prochaine le déficit de la Sécurité sociale aux environs d'un milliard de francs.

## II. — Observations générales et conclusion.

Un simple examen du tableau qui précède permet de constater la progression continue des dépenses de sécurité sociale.

Les causes de cette progression sont diverses. Nous les analyserons rapidement pour chacune des différentes branches.

### 1° LES ASSURANCES SOCIALES

Rappelons que la branche « Assurances sociales » proprement dite groupe les dépenses des prestations « maladie » et des prestations « vieillesse ». Les dépenses de cette branche seront en augmentation de 11,4 % ; cette augmentation traduit, du reste, le jeu de plusieurs facteurs.

En premier lieu, les effectifs des assurés du régime général croissent d'une manière continue et, en proportion, plus rapidement que la croissance de la population active totale. Cette situation est la conséquence des transferts de main-d'œuvre qui s'effectuent, à l'heure actuelle, à partir des professions couvertes par des régimes de sécurité sociale vers celles qui relèvent du régime général.

C'est ainsi que les professions telles que l'agriculture ou les mines voient diminuer leurs effectifs au profit du secteur industriel ou du secteur tertiaire faisant partie du régime général.

Par ailleurs, un des principaux motifs de l'aggravation permanente des charges de la Sécurité sociale réside dans l'accroissement constant du coût des thérapeutiques. Au fur et à mesure des progrès de la médecine, le coût des traitements s'accroît, entraînant une augmentation corrélative, d'une part, des remboursements aux assurés sociaux des frais médicaux et pharmaceutiques, d'autre part, du prix de journée dans les hôpitaux. Il convient de signaler toutefois que le Gouvernement paraît vouloir freiner l'augmentation constante du prix de journée qui constitue, pour la Sécurité sociale, une charge importante.

D'autre part, la réforme des modalités de remboursement des honoraires médicaux réalisés par les décrets du 12 mai 1963 est une cause constante d'augmentation des charges de la Sécurité sociale. En effet, le remboursement des prestations médicales étant pour la majorité des assurés lié directement aux honoraires demandés par les praticiens, toute augmentation de ces honoraires se traduit automatiquement par une majoration des dépenses. Sans doute, la Sécurité sociale peut-elle théoriquement refuser de renouveler les conventions médicales sur des bases supérieures, lorsque ces conventions sont dénoncées par les praticiens. En fait, l'expérience l'a montré, cela est pratiquement impossible en raison des réactions qu'entraînerait de la part des assurés sociaux le non-renouvellement des conventions puisque celui-ci se traduirait par le remboursement des prestations sur la base des tarifs de responsabilité qui sont très nettement inférieurs aux tarifs conventionnels.

Enfin certaines prestations se trouvent indexées sur des éléments qui sont en augmentation constante. C'est ainsi que les indemnités journalières versées aux assurés sociaux en cas d'arrêt de travail sont fonction des rémunérations et croissent donc proportionnellement à l'augmentation des salaires.

En ce qui concerne les prestations « vieillesse », l'évolution démographique française, jointe à l'allongement moyen de la vie humaine, provoquent un accroissement constant du nombre des retraités. En outre, les rentes vieillesse servies par la Sécurité sociale sont revalorisées chaque année en fonction de la variation d'un salaire moyen calculé en rapportant au nombre des assurés le total des recettes de la Sécurité sociale ; par conséquent ces rentes varient pratiquement en fonction de l'évolution des salaires.

Il convient également de signaler l'augmentation du taux des allocations du Fonds national de solidarité qui se traduit par une dépense supplémentaire pour le régime général de sécurité sociale, puisque ce régime supporte les allocations versées à ses ressortissants au titre de ce Fonds.

## 2° PRESTATIONS FAMILIALES

L'augmentation des charges relatives au versement des prestations familiales a une cause permanente : l'évolution démographique et une cause occasionnelle : le relèvement des prestations.

L'évolution démographique a tendance à se stabiliser. Toutefois, comme il existe des majorations de prestations pour les enfants

ayant atteint un certain âge et que, par ailleurs, le nombre des enfants poursuivant leurs études est en progression, la charge des prestations familiales, du fait de la démographie, aura tendance à s'alourdir encore pendant plusieurs années.

Quant au relèvement unitaire des prestations, il est, en définitif, relativement modeste et est loin de suivre l'évolution générale des rémunérations, ce qui explique les excédents qui sont prévus, pour 1965, en matière de prestations familiales, et ce, bien que depuis cette année les caisses d'allocations familiales doivent supporter la charge des prestations « maternité », charge qui, jusqu'à présent, incombait aux caisses d'assurances sociales.

Au total, de 1964 à 1965, la progression prévue des dépenses de prestations familiales est de 5,7 %, alors que les recettes des caisses doivent croître de près de 10 %.

### 3° LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Les dépenses prévisibles, pour 1965, au titre des accidents du travail, sont en augmentation de 10,3 % sur celles de 1964. Les causes de cette augmentation sont diverses.

En premier lieu la branche « accidents du travail » voit, pour des raisons analogues à celles signalées en matière d'assurances sociales, croître régulièrement ses charges : augmentation du nombre des assurés sociaux, revalorisation des rentes selon le même système que les rentes vieillesse, majoration des indemnités journalières en fonction des hausses de salaires, augmentation de la charge des prestations en nature par suite du coût de plus en plus élevé des thérapeutiques modernes.

Mais ces raisons d'ordre général ne sont pas les seules. On constate, en effet, une multiplication inquiétante des accidents de trajet, c'est-à-dire des accidents survenus aux salariés entre le lieu de leur travail et leur domicile. La cause en est dans le développement de la circulation automobile et les risques qui en résultent. Il y a là un problème très sérieux qui ne constitue qu'un des aspects du problème plus vaste posé par le tragique accroissement des accidents de la circulation. Mais ce n'est évidemment pas dans le cadre étroit des accidents du travail qu'il convient de traiter de la question.

Par ailleurs, et pour les accidents du travail proprement dits, on assiste, à l'heure actuelle, à un accroissement non du nombre

mais de la gravité des accidents. Il semble bien que le développement des techniques modernes et d'un machinisme de plus en plus poussé et de plus en plus complexe ne se soit pas accompagné d'un développement parallèle de la protection des travailleurs. Un très sérieux effort doit être fait dans ce domaine sur le triple plan du développement de la prévention, du strict contrôle de la réglementation et de l'éducation des salariés eux-mêmes qui sont, trop souvent, les victimes de leur propre imprudence ou de celle de leur camarade de travail.

#### 4° LE RÉGIME AGRICOLE

Dans leur ensemble, l'augmentation des dépenses du régime agricole est plus importante que pour le régime général pour des raisons propres à ce régime.

En ce qui concerne l'assurance maladie des exploitants agricoles, outre les causes générales d'augmentation des charges (majoration constante du coût moyen des prestations, développement du nombre des actes médicaux), il convient de signaler l'inclusion, à partir de 1965, dans les dépenses de cette branche des frais de contrôle médical qui étaient supportés jusqu'ici directement par les caisses de la Mutualité sociale agricole.

Pour l'assurance vieillesse, l'augmentation des dépenses entre 1964 et 1965 trouve notamment sa source dans le fait qu'il s'agit d'un régime de création récente et qui n'avait pas atteint jusqu'ici son complet développement.

Enfin, pour les prestations familiales, on constate une augmentation sensible du nombre des enfants ouvrant droit aux allocations par suite du développement dans les milieux ruraux de la scolarité et surtout de l'apprentissage.

\*  
\* \*

En définitive, la situation financière de la sécurité sociale apparaît, à l'heure actuelle, ainsi que nous venons de le voir, très préoccupante, tout particulièrement en ce qui concerne la branche « assurances sociales ».

Cette branche est, du reste, rappelons-le, celle qui jusqu'à présent a toujours mis en péril l'équilibre financier de l'institution. Les dépenses de maladie croissent d'une année à l'autre dans des proportions inquiétantes. Sans doute y a-t-il à la base de cette progression un développement de la technique médicale qui entraîne une augmentation du coût des thérapeutiques, mais il y a, également, des abus certains de la part de nombreux assurés qui multiplient les visites et consultations médicales, et, également de la part de certains praticiens qui multiplient, eux aussi, les ordonnances pharmaceutiques, cédant en cela aux sollicitations d'une clientèle mal informée qui s'imagine que l'efficacité d'un traitement réside, avant tout, dans l'importance des médicaments qui sont prescrits.

Cette situation qui n'est pas nouvelle va, toutefois, chaque année, en s'aggravant. Or, rien, ou presque, n'a été fait jusqu'à présent pour y porter remède. On se souvient que la seule tentative pour essayer de freiner l'accroissement vertigineux des dépenses du risque maladie a été faite en 1959 par l'institution d'une franchise pour le remboursement des prestations. Mais cette mesure, qui avait été hâtivement préparée et dont les modalités d'application étaient discutables et conduisaient à des injustices, s'est heurtée à de vives réactions de la part des assurés. Finalement, après quelques mois d'une expérience qui se révélait peu concluante, la franchise a été supprimée et, depuis, rien n'a plus été tenté pour essayer de freiner l'accroissement des dépenses de maladie.

Or cet accroissement des dépenses de maladie se fait, en définitive, au détriment de deux secteurs de la sécurité sociale, les prestations familiales et les prestations « vieillesse ».

Dans l'ensemble de la Sécurité sociale, la branche prestations familiales a depuis longtemps été sacrifiée. Alors que les dépenses des assurances sociales s'accroissaient à un rythme vertigineux, les taux des prestations familiales n'ont été relevées que très lentement et non seulement n'ont pas suivi l'évolution générale des salaires, mais n'ont même pas été rajustés en fonction de l'évolution du coût de la vie.

Cette situation dont ont été victimes les familles — et tout spécialement les familles les plus nombreuses — s'est traduite sur le plan comptable par des excédents importants pour les caisses d'allocation familiales, excédents qui ont servi à combler les déficits de la branche « assurances sociales ».

Pendant longtemps, ce transfert de fonds a eu un caractère que l'on a pu qualifier de clandestin. Profitant de la confusion de trésorerie existant entre les différentes branches de la Sécurité sociale, les assurances sociales ont puisé dans les excédents des caisses d'allocations familiales. Depuis, le système s'est, en quelque sorte, perfectionné et une base juridique a été donnée à ces opérations. Par deux fois, le taux des cotisations d'allocations familiales a été réduit pour permettre, à due concurrence, l'augmentation du pourcentage des cotisations d'assurances sociales.

Ainsi les cotisations servant au financement des allocations familiales qui étaient de 16,75 % des salaires en 1958 ne sont plus, depuis 1962, que de 13,50 %.

Il est évident que si ces transferts n'avaient pas été opérés, les disponibilités des caisses d'allocations familiales auraient permis un relèvement très important des prestations.

En ce qui concerne les prestations « vieillesse », celles-ci se trouvent groupées au sein de la branche « assurances sociales » avec le risque maladie. Or, cette fusion s'est révélée désastreuse pour l'assurance vieillesse. Celle-ci, ainsi que nous l'avons déjà signalé, joue en quelque sorte le rôle de « parente pauvre ». Alors que, sans considération des charges financières que cela impose, le service des prestations maladie a bénéficié au cours de ces deux dernières années, d'aménagements importants comme le remboursement, dans de nombreux cas, à 80 % de tous les frais médicaux, mesure souhaitable certes, mais qui ne présentait peut-être pas un caractère d'urgence absolue ; par contre, les pensions et allocations de vieillesse versées par la Sécurité sociale sont bien loin d'être toujours suffisantes. Trop de vieillards, après une vie de travail, se trouvent placés devant une situation qui, pour beaucoup, est la gêne et, pour certains, hélas, la misère.

Ainsi, le gonflement sans cesse croissant des dépenses de l'assurance-maladie n'ont pas permis, en fait, d'attribuer aux vieux et aux vieilles de ce pays le minimum vital qui leur serait indispensable pour terminer d'une manière décente une vie de labeur.

Votre Rapporteur général souhaite que le Gouvernement se penche, enfin, sur le problème de l'assurance-maladie pour que, sans pour cela porter bien entendu atteinte à la lutte qui doit être menée d'une manière constante contre la maladie, soit mis fin aux abus,

aux exagérations et aux gaspillages que l'on trouve dans ce domaine. Les sommes, certainement importantes, qui pourraient ainsi être récupérées permettraient, d'une part de laisser l'intégralité de leurs ressources aux caisses d'allocations familiales en vue d'un relèvement normal des prestations en fonction de l'évolution générale des salaires et, d'autre part, une majoration des allocations vieillesse pour assurer aux personnes âgées le minimum vital prévu par le rapport de la Commission Laroque.

## CHAPITRE IV

### LA SITUATION FINANCIERE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITES DE L'ETAT. L'ENDETTEMENT PUBLIC

Après l'étude que nous venons de faire de la situation financière de chacun des trois secteurs, administratif, industriel et social, entre lesquels se répartit l'activité de l'Etat, il est nécessaire de faire une synthèse des résultats auxquels nous sommes parvenus et d'essayer d'en dégager des conclusions quant à la situation financière globale de l'Etat.

Ces conclusions doivent, nous semble-t-il, porter sur deux points qui sont essentiels pour déterminer l'état exact des finances publiques : d'une part les dépenses globales de l'Etat, d'autre part l'endettement public.

#### I. — Les dépenses globales de l'Etat.

Il convient tout d'abord de rappeler que les dépenses globales de l'Etat ne sont pas constituées exactement par la somme des dépenses des trois secteurs, administratif, industriel et social, pris séparément. Il existe, en effet, entre ces trois secteurs, des interférences nombreuses et ce qui constitue une charge pour l'un d'eux peut fort bien avoir pour contrepartie une recette pour un autre. Pour connaître le « chiffre d'affaires » total de l'Etat, il est donc nécessaire d'éliminer toutes les opérations qui traduisent uniquement des virements de secteur à secteur ou même des virements internes à un même secteur.

Or, ces opérations sont nombreuses et portent souvent sur des montants importants. En particulier, au sein du secteur industriel, les différentes entreprises sont clientes les unes des autres pour des sommes souvent élevées.

C'est ainsi qu'en 1963, les achats effectués par les principales entreprises publiques, auprès d'autres entreprises du même secteur, se sont élevés :

	(Millions de francs.)
— Charbonnages de France.....	106
— Electricité de France.....	931,7
— Gaz de France.....	316,3
— S. N. C. F.....	403,3
— R. A. T. P.....	40,2
— Compagnie nationale Air France.....	79,7
— Régie nationale des usines Renault.....	75
	<hr/>
Total .....	1.952,2

D'autre part, les transferts d'un secteur à l'autre sont fréquents.

Pour ne citer que les plus importants, il convient de mentionner les versements effectués par le secteur industriel soit au Trésor, à titre d'impôts, soit au secteur social, à titre de cotisations de sécurité sociale. A l'inverse, nous trouvons des subventions versées par le budget général tant au secteur industriel qu'au secteur social ainsi que les achats effectués par le secteur administratif aux entreprises nationalisées.

A titre d'exemple et pour s'en tenir aux seules grandes entreprises, le montant des impôts payés à l'Etat en 1963 s'est élevé à :

	(Millions de francs.)
— Charbonnages de France.....	581
— Electricité de France.....	180,6
— Gaz de France.....	43,3
— S. N. C. F.....	1.254,8
— R. A. T. P.....	137
— Compagnie nationale Air France.....	21,2
— Compagnie générale Transatlantique.....	11,7
— Régie nationale des usines Renault.....	87,5
	<hr/>
Total .....	2.317,1

Enfin, rappelons que les subventions versées par l'Etat à des entreprises publiques se sont élevées à 3.051 millions de francs en 1963 et s'élèveront, pour 1964 et 1965, respectivement aux chiffres de 3.936 millions de francs et 4.472 millions de francs.

Ces différents chiffres, cités à titre d'exemple, permettent d'apprécier l'ampleur des transferts effectués d'un secteur à un autre ou à l'intérieur des différents secteurs et qui, du point de vue qui nous occupe, constitue de simples opérations d'ordre. Il est donc nécessaire, pour calculer le volume total du « chiffre d'affaires » de l'Etat, d'éliminer les doubles emplois en déduisant les transferts.

Compte tenu des correctifs qui viennent d'être indiqués, on peut établir approximativement aux chiffres suivants les dépenses totale de l'Etat pour les exercices 1964 et 1965 :

D E P E N S E S	1964	1965
	(En millions de francs.)	
I. — Dépenses brutes du secteur administratif :		
— Dépenses à caractère définitif.	102.637	109.958
— Dépenses à caractère temporaire .....	6.624	7.012
II. — Dépenses brutes du secteur nationalisé	52.000	56.700
III. — Dépenses brutes du secteur social....	53.800	59.120
Total .....	215.061	232.790
<i>A déduire :</i>		
IV. — Subventions, avances et prêts du Trésor .....	5.766	6.167
V. — Impôts payés par le secteur nationalisé	3.000	3.250
VI. — Cotisations de Sécurité sociale payées par l'Etat et le secteur industriel..	440	490
VII. — Echanges commerciaux interentreprises du secteur industriel et commandes passées par l'Etat à ce secteur .....	2.200	2.300
Total net.....	203.655	220.583

Ainsi, d'une année à l'autre, la masse globale des dépenses de l'Etat croîtra de quelque 17 milliards de francs, soit une augmentation de l'ordre de 8 %.

Comme nous avons eu maintes fois l'occasion de le souligner, lors de l'examen des précédents budgets, cet accroissement de dépenses ne trouve pas, au moins dans une large mesure, sa contrepartie dans un développement corrélatif de la production. En effet, cette contrepartie existe seulement pour les entreprises du secteur industriel dans la mesure où la majoration des dépenses de ces entreprises ne traduit pas un alourdissement des coûts unitaires de production, mais au contraire une augmentation des biens ou des services mis sur le marché.

Or, une injection de pouvoir d'achat non gagée par un accroissement de production est évidemment génératrice d'inflation. Par conséquent, toute politique monétaire tendant à une stabilisation durable nécessiterait au départ qu'un effort soit fait pour que l'accroissement, d'une année à l'autre, des dépenses des trois secteurs administratif, social et industriel de l'Etat ne dépasse en aucun cas l'augmentation de la production, en effet, si cet accroissement est supérieur on introduit automatiquement dans l'économie des germes inflationnistes.

## II. — L'endettement public.

A de nombreuses reprises votre Rapporteur général a signalé le fait que, dans l'ensemble de ses trois secteurs, administratif, industriel et social, l'Etat effectue des dépenses globales trop importantes par rapport au revenu national et par sa pression sur le marché des biens commercialisables crée un facteur permanent d'inflation mais que cette dépense est, en outre, supérieure au total des ressources normales dont l'Etat peut disposer. Dans ces conditions et pour combler l'écart qui se produit chaque année entre recettes et dépenses, l'Etat est conduit à s'endetter.

Votre Rapporteur général a donc été amené à approfondir et à préciser cette notion que constitue l'endettement public. Nous en rappellerons, à nouveau, la définition telle qu'elle figure dans le Rapport général sur le budget de 1955.

*« L'endettement public est l'excédent de toutes les dépenses et obligations contractées dans l'année, au titre des diverses activités administratives, industrielles ou sociales de l'Etat, par rapport au produit normal des impôts, taxes, perceptions ou recettes de toute nature afférents à ces mêmes activités. »*

Nous devons donc rechercher pour chacun des trois secteurs qui constituent l'ensemble des activités de l'Etat quel est le montant de l'endettement net.

Nous rappellerons les modalités du calcul de cet endettement net pour une année déterminée.

Concernant le secteur administratif, l'endettement est constitué par l'excédent des charges sur les ressources, majoré, le cas échéant, des dépenses auxquelles le Trésor fait face par des règlements à terme, c'est-à-dire par des remises de titres.

Pour le secteur social, l'endettement éventuel est simplement l'excédent des charges sur les ressources.

Enfin, pour le secteur industriel, il convient de retenir comme endettement, d'une part, l'excédent des emprunts contractés sur les remboursements effectués et, d'autre part, les déficits d'exploitation lorsque ceux-ci ne sont pas couverts, soit par des subventions de l'Etat, soit par des emprunts, mais seulement par des artifices de trésorerie, comme par exemple des reports de dettes. En outre, afin d'éliminer les doubles emplois, ne doivent pas entrer en ligne de compte pour le calcul de l'endettement du secteur industriel les emprunts contractés par les entreprises de ce secteur auprès du Trésor, puisque leur montant se retrouve dans les charges du secteur administratif de l'Etat.

Notons, par ailleurs, que l'endettement net d'un secteur déterminé peut être négatif, dans le cas où pour l'année considérée les charges de ce secteur seraient inférieures à ses ressources normales. Cet aspect du problème est, du reste, assez théorique, car il apparaît bien peu probable que, dans la conjoncture actuelle, on puisse voir le secteur administratif, le secteur industriel ou le secteur social de l'Etat en suréquilibre.

Le tableau ci-après, établi suivant les principes qui viennent d'être indiqués, donne la décomposition de l'endettement public pour les années 1964 et 1965.

Montant de l'endettement public en 1964 et 1965.

NATURE DES OPERATIONS	1964	1965
	(En millions de francs.)	
<i>Premier groupe.</i> — Opérations de caractère définitif (excédent de charges).....	— 532	— 5.637
<i>Deuxième groupe.</i> — Opérations de caractère temporaire (excédent de charges).....	+ 5.266	+ 5.625
Endettement du secteur administratif.	+ 4.734	— 12
Corrections : dommages de guerre réglés en titres .....	56	64
Endettement de l'Etat proprement dit.	4.790	52
<i>Troisième groupe.</i> — Emprunts nets des entreprises nationales.....	4.100	4.100
Endettement du secteur social.....	790	1.000
Total pour le troisième groupe...	4.890	5.100
Endettement public total...	9.680	5.152

Remarquons, du reste, que ces dettes n'ont pas un caractère uniforme : certaines correspondent à l'accumulation de déficits budgétaires passés, d'autres représentent la réparation des dommages de guerre et ne font que traduire les conséquences financières des hostilités, d'autres enfin constituent la contrepartie d'investissements improductifs. Les dettes de la première catégorie sont les plus mauvaises et conduisent à reporter indéfiniment les conséquences des erreurs de gestion antérieures. Celles de la seconde catégorie sont également fâcheuses du strict point de vue financier, elles sont toutefois inéluctables et aboutissent, en définitive, à faire supporter par les générations futures le poids des charges nées de la guerre. En définitive, seuls les emprunts destinés au financement d'investissements rentables doivent être considérés comme économiquement et financièrement sains puisque producteurs de richesses qui permettront d'en assurer l'amortissement.

## TROISIEME PARTIE

---

**Le bilan d'une année de stabilisation.**

---

Depuis la réforme de décembre 1958 dont la pièce maîtresse était constituée par une très forte dévaluation de 17,5 %, le mot « inflation » avait été banni du vocabulaire économique : tout au plus parlait-on de glissement des prix, voire de dérapage. On se refusait délibérément à regarder la réalité en face.

*Or, quand peut-on dire qu'il y a inflation ?*

M. Marjolin, vice-président de la Commission de la Communauté économique européenne, a donné, il y a quelques mois, la réponse suivante : lorsque les hausses de prix se situent aux environs de 2 % l'an, il y a déjà inflation *chronique* ; lorsqu'elles égalent ou dépassent 5 %, l'inflation doit être qualifiée d'*aiguë*. Une telle définition nous paraît difficilement contestable.

En août 1963, les prix de détail accusaient en France une progression de 6,5 % par rapport à août 1962. Ainsi que le signalait à l'époque M. Malterre, conseiller économique, l'inflation n'était plus à nos portes : elle avait pénétré dans la maison.

Devant une situation aussi grave, le Gouvernement ne pouvait pas ne pas réagir. Mais tout traitement exige un diagnostic préalable : quelles étaient les causes de l'inflation ?

— *l'inflation des coûts* ? oui, dans la mesure où la hausse des rémunérations provoquée par le plein emploi, celle des profits engendrée par un appareil de distribution sclérosé, excédaient les gains de productivité.

— *l'inflation de la demande* ? oui, dans la mesure où la progression des revenus des ménages, celle de la dépense publique et celle de la masse monétaire surpassaient chaque année la plus-value apportée par l'appareil de production.

En bref, l'inflation s'infiltrait par diverses brèches plus ou moins importantes et ce n'était pas la phase la moins délicate du diagnostic que de mesurer l'importance de chacune de ces brèches afin d'y adapter les moyens propres à la colmater. En effet, leur

insuffisance ne pouvait aboutir qu'à freiner le phénomène inflationniste pour un temps et leur excès risquait de bloquer certains circuits économiques pour le plus grand dommage de l'ensemble.

Le 12 septembre 1963, le Gouvernement faisait connaître son plan d'action à l'opinion publique. Nous en rappellerons les grandes lignes :

— blocage des prix et ouverture des frontières aux produits étrangers de façon à augmenter la capacité de résistance du patronat aux revendications ouvrières ;

— limitation de la croissance du crédit pour mettre un frein aux anticipations des entrepreneurs et des acheteurs ;

— stérilisation de la plus grande masse possible de disponibilités monétaires afin d'éviter qu'elles ne se portent sur le marché des biens de consommation : par l'emprunt public à long terme d'une part, par l'encouragement à l'épargne d'autre part ;

— ralentissement de la demande publique grâce au blocage d'abord, puis à l'étalement dans le temps des investissements *civils* ;

— mise à l'étude des modalités d'une réforme des circuits de distribution et d'une politique des revenus.

Tels étaient les remèdes portés à la connaissance du grand public. Quant aux spécialistes, ils n'avaient qu'à se reporter aux documents budgétaires pour constater que l'objectif-clé de l'opération, c'était de *provoquer un ralentissement de l'expansion propre à détendre le marché du travail* : alors que le IV<sup>e</sup> Plan avait été élaboré sur l'hypothèse d'un accroissement annuel du produit national de 5,5 %, on retenait, pour 1964, le chiffre de 4,2. En abaissant le taux d'un quart, on estimait pouvoir mettre un terme à la « surchauffe » de notre économie.

Six mois devaient suffire, disait-on alors, pour remettre les choses en place. Au terme de ce délai, les contraintes imposées pourraient être levées.

A l'expérience, la médication s'est révélée insuffisante et, mois après mois, il a fallu resserrer la vis : hausse d'un demi-point du taux de l'escompte et d'un point et demi du taux de réescompte dit « super enfer », refus opposé aux agriculteurs de majorer les prix de la plupart des grands produits agricoles, taxation des plus-values foncières et des mises gagnantes au P. M. U., limitation à

4 p. 100 des augmentations des rémunérations des fonctionnaires et des agents des entreprises nationales, nouvelles réductions de droits de douane, etc.

L'Etat, par contre, n'a pas cru devoir se soumettre à la discipline collective puisque, dans le même temps, il majorait de nombreux tarifs postaux et téléphoniques ainsi que ceux de l'électricité et se refusait à diminuer le montant de certaines dépenses improductives telles l'aide extérieure et la mise en place d'une force nucléaire stratégique.

En résumé, le plan de stabilisation, considéré au départ comme une mesure provisoire, tend à devenir une institution permanente.

Serait-ce que les résultats enregistrés un an après sa mise en place ne seraient pas pleinement satisfaisants ? Où en sommes-nous sur le plan économique et sur le plan financier ?

\*  
\* \*

*Sur le plan économique :*

1° En matière de *prix*, d'après les statistiques officielles, les mesures de blocage ont freiné l'emballement constaté en 1963 et contenu les hausses — sans les arrêter toutefois — dans des limites plus raisonnables : 2,5 % pour les prix de détail contre plus de 6 % de septembre 1962 à septembre 1963.

2° Les mesures tendant à ralentir la croissance de la *production*, — considérée par les pouvoirs publics comme l'un des éléments de la pression inflationniste — commenceront à faire sentir leurs effets au cours du second semestre de 1964.

3° L'expansion des *revenus* des employés de l'Etat (fonctionnaires et salariés des entreprises nationales) ainsi que ceux des agriculteurs a été freinée ; par contre, il ne semble pas, d'après les chiffres officiels, que les salaires et les profits du secteur privé aient été, jusqu'au début de l'été, sérieusement entamés.

4° La compression des marges d'autofinancement, coincées entre des prix de vente bloqués et des prix de revient en hausse, n'aura pas permis de réaliser les *investissements productifs* qui auraient été souhaitables.

5° La dégradation de la *balance commerciale* avec l'étranger s'est aggravée en 1964 et les exportations ne couvrent plus que 86 % des importations.

*Sur le plan financier :*

1° La croissance de la *masse monétaire* a été limitée à 8 % l'an par les mesures d'encadrement du crédit.

2° L'indice des valeurs françaises cotées en *Bourse* a continué à fléchir.

3° Les réserves de *devises* ont continué à croître malgré le déficit du commerce extérieur : 444 millions de dollars en dix mois, mais les gains sont désormais constitués par des capitaux étrangers.

En bref, il n'est pas possible de parler d'échec total du plan de stabilisation, mais pas davantage de réussite puisque, initialement prévu pour six mois, il dure encore, sans avoir porté remède à ce que le vice-président de la commission de la Communauté économique européenne appelle l' « inflation chronique ».

On peut alors se poser la question suivante : les causes profondes des maux dont souffrait l'économie française durant l'été de 1963 avaient-elles été toutes décelées ? Et ce plan n'a-t-il pas été dirigé beaucoup moins sur les causes que sur les conséquences ?

\*  
\* \*

Ces causes, le 21 janvier 1964, un économiste averti, M. Marjolin, s'inquiétant du retour de l'inflation dans l'Europe des Six, en donnait l'énumération et suggérait les remèdes à l'occasion d'une déclaration qui eut un grand retentissement.

La cause fondamentale d'une telle situation, disait-il, *réside incontestablement dans le développement excessif de la demande globale monétaire par rapport aux possibilités d'accroissement de la production.* »

Or, la demande globale monétaire risque de s'accroître d'une manière excessive :

- si les exportations croissent trop vite ;
- si les investissements privés sont trop importants ;
- si la consommation privée est exagérée ;
- si les dépenses publiques sont trop lourdes.

A l'époque, les deux premières causes étaient à éliminer puisque notre balance commerciale avait amorcé son mouvement de détérioration et que les investissements privés, évalués en volume, étaient inférieurs à ceux de l'année précédente.

Restaient donc les deux dernières :

a) Il est exact que le suremploi avait provoqué une flambée des rémunérations de toute nature, donc un accroissement de la demande privée, et que l'arrivée des repliés d'Algérie avait accru le nombre des consommateurs : l'ajustement entre l'offre et la demande ne pouvait s'effectuer que par une hausse des prix, hausse déjà déclenchée par un accroissement des coûts de production et aggravée par une remise en ordre des prix agricoles, des loyers et des prix des services publics ;

b) Il est non moins exact que depuis quelques années le volume de la dépense publique croissait plus vite que la production évaluée en volume ainsi qu'en témoignent les chiffres suivants :

	1960	1961	1962	1963	1964
Progression par rapport à l'année précédente :					
— de la production intérieure brute en <i>volume</i> .....	+ 8 %	+ 4,6 %	+ 6,8 %	+ 4,8 %	+ 5,2 %
— du budget de l'Etat en <i>francs courants</i> (1).....	+ 6,8 %	+ 7,1 %	+ 9,3 %	+ 8,7 %	+ 10 %

(1) Comparaisons effectuées sur les lois de finances.

Le problème n'avait pas échappé à votre Commission des Finances puisqu'à chaque budget, elle posait inlassablement la question : comment peut-on stabiliser les prix quand, en face d'un produit national progressant chaque année de 4 à 5 %, le pouvoir d'achat dont peuvent disposer les individus est libéralement accru du double, que ce soit celui que distribue l'Etat par l'intermédiaire de son budget ou des budgets de ses satellites — le secteur social ou le secteur industriel — que ce soit celui que distribuent les entreprises privées ? Cette question n'avait jamais reçu de réponse.

*En effet, les pouvoirs publics, en France, ont longtemps nié le fait que l'inflation pouvait naître d'une dépense publique excessive. Tout le mal venait, disait-on, de l'impasse et en même temps qu'on tentait de comprimer la dépense privée, on s'ingéniait à réduire le montant du découvert budgétaire.*

\*  
\* \*

L'insistance que met le Gouvernement à nous démontrer que le budget de 1965 sera un bon budget parce qu'il est équilibré nous amène à faire une mise au point.

1° *Il est bien évident que l'impasse est inflationniste lorsqu'elle est couverte par le recours aux avances de l'Institut d'émission, c'est-à-dire par la création de monnaie ou, pour parler plus clairement, par l'utilisation de « la planche à billets ».*

Mais quand elle est financée par l'épargne, le danger est écarté puisqu'une part des disponibilités monétaires est ainsi stérilisée pour un temps, qu'il soit fait appel à l'emprunt classique ou à l'émission de bons du Trésor. Par ailleurs, dans la mesure où le découvert est utilisé pour l'octroi de prêts à la *production*, l'Etat ne fait que jouer le rôle d'un banquier, de convertisseur d'épargne en investissements.

Le procédé n'est évidemment pas sans inconvénient puisque ce sont les budgets futurs qui sont hypothéqués par les intérêts à servir et les remboursements à effectuer et, à ce titre, votre Rapporteur général ne peut se faire le défenseur de « l'impasse ».

2° *Mais le rythme de croissance de la dépense publique, prise globalement, s'il est excessif, devient générateur d'inflation, même en l'absence de tout déficit budgétaire.* L'Etat, en effet, dans le partage du produit national, est l'une des parties prenantes et pour un montant important. Si, chaque année, il prélève au moyen de l'impôt, sur la plus-value constatée, une part de plus en plus grande, ce sera au détriment des autres copartageants, les ménages et les entreprises. Il n'y aurait aucun problème monétaire si ceux-ci se résignaient à subir leur sort, mais il n'en est rien. Chaque contribuable va s'ingénier à faire supporter par le voisin le supplément d'impôt que l'Etat lui réclame, en l'incorporant dans le prix de ce qu'il vend, marchandise (d'où hausse des prix) ou travail (d'où hausse des salaires).

Cet exposé doctrinal est d'ailleurs confirmé par les faits. En Allemagne fédérale, le Chancelier Erhard, lorsqu'il était ministre de l'économie, avait adopté comme règle d'or qu'en aucun cas son budget ne devait accuser, d'une année sur l'autre, une croissance supérieure à celle du produit national. Résultats : de septembre 1958 à décembre 1963, les prix n'ont subi outre-Rhin qu'une hausse de 14 %, imputable uniquement aux excédents de la balance des comptes et à une certaine flambée des salaires (+ 76 %) tandis que dans le même temps ils augmentaient du double en France.

Aussi ne faut-il pas s'étonner si M. Marjolin plaçait au n° 1 des remèdes qu'il proposait pour combattre l'inflation, la limitation de la dépense publique : « Ce point n'est pas seulement le premier dans l'ordre de l'énumération » déclarait-il, « il l'est aussi dans l'ordre d'importance ».

Et il l'est d'autant plus qu'en ce domaine les pouvoirs publics ont en main *le seul levier qu'ils puissent utiliser avec une efficacité certaine pour pratiquer une politique anticyclique* : ouvrir le robinet des dépenses quand l'économie est menacée de récession, le fermer quand elle est menacée d'emballement.

3° *La structure de la dépense publique en outre est loin d'être indifférente dans le processus inflationniste, même dans le cas d'un budget sans impasse et ne croissant pas plus vite que le produit national :*

— si la dépense concerne un secteur en état de tension, elle y aggrave la « surchauffe » qui risque de déclencher une « *inflation des coûts* » qui se propage peu à peu à travers tout le corps économique : ce secteur, pour faire face à ses obligations, doit recruter du personnel en lui offrant de meilleures rémunérations ; les salariés des autres secteurs vont alors déposer des demandes d'« alignement » pour que « la parité » ne soit pas rompue, provoquant ainsi la hausse des coûts de production.

Tel est le cas des commandes passées à l'industrie électronique pour la mise en place rapide de la force nucléaire stratégique.

— si la dépense sert à payer des biens produits en France et donnés à l'étranger, tout se passe, sur le territoire national, comme si l'offre se trouvait raréfiée d'autant, dans le temps même où l'équivalent en pouvoir d'achat est mis sur le marché : d'où une menace d'*inflation de la demande* si le montant du « cadeau » dépasse un certain seuil. Tel est le cas des crédits de coopération.

— si la dépense, dans les secteurs économiquement stériles, est manifestement excessive, il en est de même car l'activité rémunérée de ceux qui sont employés ne trouve, en contrepartie, aucun accroissement des biens de consommation sur le marché des produits commercialisables.

Sans doute objectera-t-on que le propre de la puissance publique c'est d'offrir des services gratuits et citera-t-on l'exemple de l'éducation nationale dont les dotations constituent le type même des dépenses improductives dans l'immédiat. Il est aisé de répondre que les dépenses publiques sont plus ou moins prioritaires et qu'en période de nécessité, ce sont les moins urgentes qui doivent être sacrifiées.

Mais la notion d'urgence varie avec l'optique politique de chacun.

\*  
\* \*

Au cours de l'année présente, il semble que la doctrine officielle ait évolué puisqu'à plusieurs reprises le Premier Ministre et le Ministre des Finances ont annoncé que pour 1965 le taux de progression des dépenses publiques ne dépasserait pas le taux de progression du produit national.

Consultons les hypothèses économiques et les données budgétaires fournies par le Gouvernement.

— croissance de la production intérieure brute en volume .....	+ 4,3 %
— hausse des prix .....	+ 1,9 %
— croissance des dépenses publiques .....	+ 7 %

Ces chiffres n'ont pas manqué de nous étonner.

a) Nous avons cru tout d'abord, et l'opinion avec nous, que le taux de progression des crédits budgétaires serait comparé au taux de progression de la production intérieure brute *calculé en volume et non en valeur* : or au départ il existe un écart  $7 - 4,3 = 2,7$  % ! C'est dire que l'Etat, comme par le passé et bien qu'à un degré moindre, prélèvera en 1965 plus que sa part des plus-values physiques de la production.

b) Nous avons cru également que puisqu'on considérait que la stabilité était revenue, nous trouverions, en face de la rubrique « hausse des prix », sinon le chiffre zéro, du moins un chiffre très

voisin : avec un taux proche de 2 % (1), le Gouvernement accepte un dérapage important et se résigne à ce que l'économie subisse encore, comme nous l'avons dit, ce que M. Marjolin définissait comme *l'inflation chronique*.

c) Enfin, en combinant croissance de la production en volume et hausse des prix, nous trouvons 6,27 % pour la progression de la production en valeur et ce taux est en retrait lui-même de 0,73 % sur celui de la croissance de la dépense publique.

Mais il y a plus grave, semble-t-il. Le Gouvernement est parti de l'hypothèse que la production intérieure serait majorée, en volume, de 4,3 %. Ce chiffre peut paraître faible au regard des 5,5 % prévus par le IV<sup>e</sup> Plan et même des 5,2 % enregistrés en 1964. A la vérité, il suppose une relance active de la production.

En voici les raisons : d'un bout à l'autre de l'année 1964, l'indice de la production aura en effet très peu varié — c'est ainsi que nous sommes passés de 137 en janvier à 138 en juin (2) — et la courbe représentative de l'activité sera une horizontale. Pour obtenir en 1965 une croissance moyenne de 4,3 % sur 1964 — et si tant est qu'on ne constate pas en 1965 le fléchissement habituel pour le premier trimestre — *il faudra que, de janvier à décembre, le progrès enregistré soit de 8,6 %* (en supposant que l'allure de la production soit uniformément accélérée). Cela constitue un rythme élevé et postule donc une relance vigoureuse de la production.

Or le plan de stabilisation commence tout juste à faire sentir ses effets en une matière où le délai de réponse est toujours long. Il sera long également quand il s'agira d'accélérer l'activité et il est à craindre que l'hypothèse des + 4,3 % ne se réalise pas : auquel cas l'écart qui sépare la progression des dépenses publiques et celle du produit national s'accroîtrait et l'ajustement ne pourrait être obtenu que par une hausse des prix dépassant sensiblement les 2 % auxquels on s'était résigné.

Il ne s'agit d'ailleurs pas de la seule menace qui pèsera sur la monnaie en 1965. En effet, nous entrerons dans une grande année électorale et il est à craindre qu'à la veille de scrutins capitaux une politique de largesses se substitue à la politique d'austérité, si l'on se réfère à ce qui s'est passé à l'occasion des élections législatives de 1962.

---

(1) Devant l'Assemblée Nationale, le Ministre des Finances a déclaré que la moyenne des prix de l'année 1965 serait en hausse de 1 % sur les prix constatés au début de cette même année 1965. Il n'empêche que, par rapport à la moyenne des prix de 1964, le coefficient de hausse adopté dans les hypothèses budgétaires est bel et bien voisin de 2 %.

(2) En ce qui concerne la production industrielle.

L'inflation d'une part, les mesures contraignantes du plan de stabilisation d'autre part, auront compromis l'exécution du IV<sup>e</sup> Plan dont un premier aperçu nous est donné dans le rapport présenté par le Commissariat général de la rue Martignac.

1° *Les équilibres initiaux auront été rompus* : c'est ce qui ressort du tableau suivant où se trouve retracée l'évolution en volume des différentes ressources et des différents emplois de biens et services :

	PREVISIONS du IV <sup>e</sup> plan 1965-1961.	REALISATIONS 1962-1961.	REALISATIONS 1963-1962.	PREVISIONS 1964-1963.	CUMUL 1962-1961, 1963-1962 et 1964-1963.	TENDANCE corres- pondant aux prévisions du plan.
<i>Ressources.</i>						
Production intérieure brute...	124	106,8	104,8	105,2	117,7	117,4
Importations .....	123	111,1	117,2	114,8	149,2	116,7
Dont : Etranger .....	(124,6)	(113)	(122)	(116,7)	(160,8)	(117,9)
P. O. M. ....	(117,3)	(104,5)	(99)	(105,6)	(109,2)	(112,8)
Total des ressources.	123,9	107,2	106	106,3	120,8	117,1
<i>Emplois.</i>						
Consommation .....	122,5	107	106,5	104,8	119,5	116,4
Dont : Ménages .....	(122,5)	(106,9)	(106,4)	(104,9)	(119,3)	(116,4)
Administrations .....	(122)	(109,3)	(108,5)	(103,1)	(122,2)	(115,8)
Institutions finan- cières .....	(122)	(104,5)	(105,1)	(105,4)	(115,7)	(115,8)
Investissements bruts.....	130	107,5	105,9	106,6	121,3	122,5
Dont : Entreprises non finan- cières .....	(132,7)	(107,8)	(105,7)	(105,2)	(119,8)	(123,6)
Institutions finan- cières .....	(151,5)	(108,9)	(106,7)	(105,7)	(122)	(135,8)
Ménages .....	(105)	(102,5)	(104,4)	(110,3)	(118)	(103,6)
Administrations .....	(150)	(113,3)	(109,6)	(109,3)	(135,7)	(135,7)
Formation de stocks.....	150	204,1	72,7	136,1	202	135,7
Exportations .....	120	101,7	109	109,7	121,5	114,8
Dont : Etranger .....	(125,7)	(109,5)	(111)	(110,7)	134,5	(118,8)
P. O. M. ....	(105,5)	(79,2)	(101)	(99,3)	(82,8)	(104)
Solde des utilisations de ser- vices :						
Dont : Etranger .....	123	99	105,4	108,4	110,8	116,7
P. O. M. ....	(105)	(99,8)	(101,2)	(101,7)	(102,8)	(103,6)
Total des emplois....	123,9	107,2	106	106,3	120,8	117,1

Ressources et emplois s'équilibrent, à la fin de la troisième année, à un niveau de 3,4 points supérieur à celui qui avait été prévu à l'origine. Que s'est-il passé ?

— la *production intérieure* brute accuse une très légère avance sur les prévisions : + 17,7 % au lieu de 17,4 %. Les cadences ont donc été respectées.

— en revanche, nous constatons que la croissance de la *demande de biens de consommation* a été trop rapide : 19,5 % contre 16,4 %. Les ménages, pris dans leur ensemble, ont consommé plus que prévu (+ 19,3 % contre 16,4 %), mais étant donné que la population a augmenté d'environ 3 %, du fait de la progression normale et de l'accueil des repliés d'Algérie, nous pouvons en déduire que la demande de chaque individu n'a pas dépassé les normes prévues. C'est la demande des administrations qui a été excessive durant cette période (22,2 % au lieu de 15,8 %), en particulier à cause des dépenses militaires et des dépenses d'aide extérieure : ainsi se trouve confirmée par la comptabilité nationale l'analyse que nous avons effectuée plus haut.

— l'expansion de la consommation s'est faite au détriment des *investissements* (+ 21,3 % au lieu des + 22,5 % prévus) et notamment des investissements productifs qui ont pris un retard sensible : + 19,8 % au lieu de + 23,6 %. Déjà le V<sup>e</sup> Plan se trouve, de ce fait, hypothéqué.

— l'équilibre entre offre et demande intérieures n'aurait pas été atteint si la *balance commerciale* et la *balance des services* ne s'étaient détériorées d'une manière considérable. Les experts du Plan avaient prévu que les importations à l'étranger s'accroîtraient de 17,9 % ; ils avaient largement sous-estimé la pression de la demande et les effets de l'ouverture des frontières puisque c'est à un taux de croissance de 60,8 % que l'on aboutit. Ils avaient en outre surestimé le solde net des échanges internationaux de services puisqu'en regard des + 16,7 % escomptés, nous ne trouvons que le chiffre de + 10,8 %.

Comment s'étonner dès lors de la conclusion pessimiste émise par les rédacteurs du Rapport ? « Malgré les améliorations constatées ou prévisibles, un certain nombre de préoccupations demeurent : les

tensions inflationnistes n'ont pas disparu, l'avenir de nos échanges extérieurs n'est pas assuré, un nouveau démarrage de l'investissement productif est souhaitable ».

*2° L'Etat, pour ce qui le concerne directement, porte une large part de responsabilité dans les distorsions constatées.*

Nous avons déjà vu que la demande de biens de consommation par les administrations avait été trop rapide.

La demande de biens d'investissement civils a été par contre insuffisante ainsi qu'en témoigne le tableau ci-après — extrait du Rapport économique et financier annexé au projet de loi de finances pour 1965 — où sont rassemblées les autorisations de programme demandées pour les secteurs publics couverts par le Plan.

	IV <sup>e</sup> PLAN	1962		1963		1964		1965		TOTAL	POURCENTAGE par rapport aux prévisions initiales du IV <sup>e</sup> Plan.
	Prévisions initiales.	Francs courants.	Francs 1961.	Francs courants.	Francs 1961.	Francs courants.	Francs 1961.	Francs courants.	Francs 1961.	1962 à 1965 (francs 1961).	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	
		(En millions.)									
Agriculture .....	5.500	1.155	1.115	1.549	1.423	1.578	1.405	1.627	1.422	5.365	97,5
Equipement scolaire....	12.000	2.361	2.279	2.866	2.637	3.334	2.969	3.550	3.103	10.988	91,6
Equipement culturel....	900	142	137	206	189	229	204	231,7	202	732	81,3
Equipement urbain.....	2.063	366	353	418	383	472	420	519	458	1.614	78,2
Equipement sanitaire et social .....	1.600	270	260	404	372	525	467	560	485	1.584	99,2
Transports .....	5.782	1.484	1.433	1.614	1.487	1.764	1.571	2.133,3	1.865	6.356	109,9
P. T. T.....	4.500	986	952	1.225	1.127	1.358	1.213	1.515	1.324	4.616	102,6
D. O. M.....	480	95	92	104	96	122	109	133	116	413	89,7
F. I. A. T.....	»	»	»	110	101	150	133	175	153	387	»
Totaux.....	32.805	6.859	6.621	8.496	7.815	9.532	8.491	10.444	9.128	32.055	97,7

En admettant que les taux de conversion des francs courants en francs 1961 — en d'autres termes, les hausses de prix — ont été évalués correctement (1), nous constatons déjà que l'exécution du IV<sup>e</sup> Plan a pris un retard de 2,3 points pour l'ensemble.

Des distorsions importantes se sont produites. Les secteurs « transports » et « P. T. T. » ont été favorisés par rapport aux autres puisque les objectifs seront légèrement dépassés, sans pour autant que les énormes lacunes que présentent l'équipement routier et l'équipement téléphonique aient été comblées.

Dans tous les autres secteurs, l'indice 100 ne sera pas atteint. L'équipement sanitaire et social en sera proche (99,2), l'équipement agricole un peu moins (97,5), mais nous serons loin du compte en ce qui concerne les deux secteurs névralgiques que constituent l'équipement urbain (78,2 %) et surtout l'éducation nationale (91,6 %) et l'équipement culturel (81,3 %).

Les résultats contenus dans le tableau appellent, en outre, deux réserves importantes :

— les dotations initiales du Plan résultaient de compromis effectués entre les demandes des commissions spécialisées et, en la matière, qui dit compromis dit réductions. C'est ainsi que la Commission Le Gorgeu, chargée des questions d'éducation nationale, avait estimé que le chiffre de 14,6 milliards de francs d'équipement constituait un minimum en quelque sorte vital ; on avait retenu 12 milliards ; on aura lancé pour un peu moins de 11 milliards de travaux (en francs 1961) : le retard sur les besoins atteindra près de 33 % ;

— seules sont prises en compte les autorisations de programme : un projet *autorisé* doit en outre être *engagé* puis *exécuté*. C'est dire qu'un certain temps s'écoule entre l'autorisation et la réalisation concrète. C'est dire que pour apprécier le degré d'exécution du Plan, il faut tenir compte de la longueur de ce délai. Il est certain que les mesures de blocage effectuées en septembre 1963, puis les mesures d'étalement des dépenses prises par la suite ont freiné sensiblement les réalisations.

---

(1) Si l'on avait adopté l'indice officiel de la construction, il aurait fallu réduire d'au moins 4 points les taux obtenus.

Le Gouvernement voulait par là atténuer les tensions inflationnistes. Il eut été mieux inspiré de réduire ses dépenses de consommation, celles dont le caractère improductif est le plus nettement accusé : l'effet sur les prix aurait été immédiat et l'avenir, représenté par les investissements, n'aurait pas été un peu plus compromis. Autant d'erreurs que le V<sup>e</sup> Plan se devra de corriger.

## CONCLUSIONS

Nous vivons donc, à l'heure actuelle, sous l'empire du plan de stabilisation.

Conçu maintenant, il y a un peu plus d'un an, comme une mesure d'urgence au moment où s'est produit un emballement des prix — dont le danger avait été cependant signalé à la tribune du Sénat, lors de la discussion du budget de l'exercice 1963, comme conséquence inévitable d'un volume de dépenses d'Etat incompatible avec le développement de notre économie — ce plan qui devait, à l'origine, avoir une durée de six mois, tend à devenir une institution permanente.

Sans doute a-t-il stoppé, comme toutes les médecines d'urgence, la flambée aiguë des prix qui prenait des proportions inquiétantes. Mais le répit ainsi laissé aux pouvoirs publics n'a pas été utilisé pour extirper de notre économie les racines profondes de l'inflation. Aussi le mal chronique dont nous n'avons cessé de souffrir depuis l'assainissement financier de décembre 1958, continue-t-il ses progrès, comme en témoigne l'augmentation des prix intérieurs qui, de septembre 1963 à septembre 1964, a encore atteint 2,5 %.

Cependant, quoique limité, ce succès du plan de stabilisation a eu des contreparties sévères pour notre économie.

Si l'expansion moyenne en volume de cette dernière au cours de l'année 1964 a atteint le chiffre de 5,2 % par rapport à 1963, il n'en est pas moins vrai que ce chiffre n'apparaît avantageux que parce que la comparaison s'établit avec une année où la production a été médiocre — les circonstances climatiques défavorables ayant compromis la production agricole et les grèves prolongées du début de 1963 ayant affecté sérieusement la production industrielle.

Il est à noter d'ailleurs qu'en 1964, le plan de stabilisation ayant placé les entreprises dans des conditions difficiles par suite du blocage des prix et des restrictions de crédit, la production industrielle s'est maintenue, dans le courant de l'année, à un niveau stationnaire — comme en témoigne, pour tous les mois connus de la présente année, la stabilité de l'indice au voisinage de 137.

Mais ce plan a eu également des répercussions sociales sérieuses, comme conséquence du coup de frein donné au rythme de notre expansion.

S'il n'y a pas eu à proprement parler de chômage total, les horaires de travail n'en ont pas moins diminué dans nombre d'entreprises, réduisant de ce fait d'une manière parfois très sensible les ressources des salariés. A l'heure actuelle le secteur pilote qu'est l'automobile est de loin le plus touché ; la métallurgie se trouve elle-même en présence de difficultés analogues, sans compter la multiplicité de ces entreprises grandes ou petites qui d'une manière moins spectaculaire souffrent de la même situation.

En raison du piétinement de notre production au cours de l'année présente, la croissance des besoins intérieurs qui ne s'est pas sensiblement ralentie a conduit à faire appel à un volume sans cesse plus important de produits étrangers — ce qui a eu pour effet de détériorer depuis plusieurs mois et d'une manière particulièrement sensible notre balance commerciale.

Mais la conséquence peut-être la plus grave de la durée anormale de ce plan de stabilisation, c'est sans doute le fléchissement devenu inquiétant de notre effort d'investissement. Déjà ralenti en 1963, il a subi une nouvelle baisse en 1964 ; c'est là la conséquence de l'impossibilité dans laquelle se sont trouvées les entreprises de dégager des ressources propres afin d'en assurer l'autofinancement, de même qu'elles ont été dans l'impossibilité d'y pourvoir en faisant appel au marché financier par suite de la raréfaction et de la cherté du crédit.

Si bien que la France, qui vient de perdre pour son taux d'expansion la place de choix qu'elle tenait jusque-là parmi les nations industrielles de l'Europe de l'Ouest, suit maintenant de très loin l'Allemagne et l'Angleterre et ne pourra vraisemblablement pas de longtemps les rejoindre, faute d'avoir pu poursuivre un effort de modernisation et d'équipement approprié.

Ces divers points sont d'ailleurs évoqués, quoique d'une manière assez concise, dans le rapport d'exécution du IV<sup>e</sup> plan, qui s'exprime ainsi (1) :

*« Malgré les améliorations constatées ou prévisibles un certain nombre de préoccupations demeurent :*

*« — les tensions inflationnistes n'ont pas disparu ;*

*« — l'avenir de nos échanges extérieurs n'est pas assuré ;*

*« — un nouveau démarrage de l'investissement productif est souhaitable. »*

Lorsqu'on connaît la prudence qui préside ordinairement aux déclarations officielles lorsqu'elles n'ont pas de succès à célébrer, on conviendra qu'il y a là une pleine confirmation de l'analyse de la conjoncture telle qu'elle vient d'être effectuée.

Telles sont les conditions dans lesquelles se présente la discussion devant le Parlement du budget de l'exercice 1965.

\*  
\* \*

« Budget exemplaire » a-t-on dit au moment de sa préparation, « budget équilibré pour la première fois depuis Poincaré » a-t-on parfois précisé, budget qui montrera « comment le Gouvernement entend confirmer la stabilité et lui unir la justice et le progrès » affirme un communiqué du Ministère des Finances du début de septembre dernier. Bref, les épithètes laudatives précoces ne lui ont pas manqué, dès avant qu'il ait été enfanté, aussi bien lors de sa conception que tout du long de sa gestation.

Comment se présente-t-il en réalité maintenant qu'il a vu le jour ?

On ne saurait nier que, quoique s'établissant au chiffre respectable de 116,9 milliards, il traduit un effort certain pour limiter la croissance de la dépense publique. Encore reste-t-il à savoir si les points d'application de cet effort ont été judicieusement choisis.

On ne saurait nier non plus que, se préoccupant enfin de la « relance des investissements », le Gouvernement envisage quelques mesures pour inciter l'épargne à s'investir en valeurs mobilières.

---

(1) Rapport sur l'exécution du Plan en 1963 et en 1964, page 19.

Mais ces mesures, quelque peu tardives, suffiront-elles désormais à donner l'impulsion et les moyens nécessaires à la reprise de cet effort vigoureux de modernisation et d'équipement qui s'impose ?

Quoi qu'il en soit, c'est surtout sur la réalisation de l'équilibre budgétaire que, pour justifier sans doute aux yeux de l'opinion son qualificatif de « budget exemplaire », on voit le Gouvernement mettre l'accent.

La réalisation de l'équilibre budgétaire est certes une opération recommandable ; mais cet équilibre ne suffit pas pour autant à faire un bon budget. Tout dépend de la structure de ce dernier, de la nature et de l'importance des diverses dépenses que ses crédits permettent de couvrir. Il est bon ou mauvais suivant que ces dépenses sont bien ou mal orientées.

En effet, au regard d'une bonne gestion de nos intérêts collectifs, les comptes de l'Etat ne doivent pas se présenter autrement à notre jugement que ceux d'un chef de famille qui ne dépenserait rien de plus que ses revenus, mais qui, pour mener un train de vie orgueilleux bien au-dessus de sa condition, négligerait son patrimoine et compromettrait le bien-être de son foyer.

Or le budget de 1965, sous cet aspect, n'est pas sans reproche.

Il convient d'ailleurs d'ajouter que cet équilibre apparemment réalisé dans le budget — malgré l'accroissement des dépenses par rapport à l'année précédente — ne doit pas faire illusion. Il résulte en effet pour une large part tant de la « débudgétisation » de dépenses qui jusqu'ici étaient prises en compte et qu'il faudra couvrir par des emprunts extérieurs, que d'une augmentation de la pression fiscale, nonobstant les allègements qui ont été annoncés et qu'enfin d'une nouvelle montée des prix de 2 %, — hypothèse d'ailleurs optimiste —, à laquelle le Gouvernement paraît résigné.

Cette détérioration de la monnaie qui doit donc, de l'aveu même du Gouvernement, se poursuivre en 1965 suffit à démontrer que l'expression « budget de stabilité » n'est nullement justifiée.

Elle l'apparaît bien moins encore quand on cherche à prendre une conscience exacte du danger inflationniste qui continue à planer sur notre avenir.

En effet, face à une expansion économique d'un peu plus de 4 % en volume, le budget traditionnel de l'Etat doit marquer en 1965 une augmentation de 7 %, tandis que celui de ses prolongements industriels augmentera de 7 % également et celui du secteur social de 9 %, la moyenne pondérée pour l'ensemble des activités de l'Etat s'établissant aux environs de 8 %. Les activités privées seront vraisemblablement amenées à s'aligner.

Si l'on note que le taux d'expansion prévu pour 1963 tient compte pour partie de l'activité consacrée à l'entretien et au développement de l'appareil productif du pays, à la réalisation d'une production mise gratuitement à la disposition des pays sous-développés et enfin d'une production qui ne se porte pas sur le marché, — tel l'armement —, on arrive encore pour 1965 à mettre en évidence un déséquilibre de 4 à 5 % au minimum entre les moyens de paiement distribués et le volume des biens et services destinés à les honorer.

Comment peut-on imaginer qu'il ne va pas en résulter une nouvelle pression sur les prix ?

Comment s'imaginer alors que le plan de stabilisation qui, à l'heure actuelle, contient péniblement cette poussée, — non sans dommage pour nos entreprises et notre économie —, pourra se relâcher sans risquer de provoquer une nouvelle flambée ?

Sans doute cette poussée inflationniste pourra-t-elle se trouver quelque peu allégée par une importation accrue de produits étrangers. Mais alors, notre balance commerciale déjà déficitaire subira une nouvelle dégradation ; de nouveaux courants commerciaux s'établiront ou se renforceront mettant notre économie sous la dépendance de plus en plus grande des pays exportateurs et désorganisant un peu plus la vie et le fonctionnement de nos propres entreprises.

Sans doute encore un allègement pourra-t-il être obtenu si les mesures envisagées par le Gouvernement pour développer l'épargne présentent suffisamment d'attrait pour détourner des circuits de consommation une partie des revenus distribués. Mais il est fort douteux que l'effet de ces diverses mesures, — dont certaines ne sont pas sans danger, — sont suffisant pour permettre

dans un avenir prochain la suppression de cette digue qui, sans avoir réussi à nous protéger du cancer qui, lentement mais sûrement, mine notre monnaie, affaiblit au surplus progressivement l'appareil productif en qui réside le seul espoir de guérison.

On comprend alors la question que se posent avec une inquiétude qui se devine bon nombre de ceux qui, ayant approuvé le plan de stabilisation et en ayant célébré les vertus, se demandent maintenant comment on va en sortir !

\*  
\* \*

On voit que ce raisonnement nous mène bien plus loin que ce « culte de l'équilibre budgétaire » auquel on raccroche parfois tous les espoirs — ou du moins auquel nos dirigeants feignent de les raccrocher, sans doute pour que l'inquiétude ne se développe pas dans les esprits, ce qui n'arrangerait évidemment rien dans la situation présente.

C'est donc ailleurs qu'il faut chercher la voie du salut pour l'économie et la monnaie, sans se dissimuler qu'elle deviendra d'autant plus difficile à rejoindre et d'autant plus longue à parcourir que nous nous serons incrustés davantage dans nos erreurs passées.

La stabilité économique et financière ne s'accommode pas longtemps en effet de mesures autoritaires destinées à masquer les conséquences d'erreurs constamment renouvelées.

Elle est la récompense naturelle d'une gestion sage et prudente qui se plie aux lois de l'économie au lieu de les contrarier. Cela nous ne cessons de le dire depuis des années. Répétons-en une fois encore les principes essentiels.

L'action de nos dirigeants devrait être conduite avec une triple préoccupation :

— celle de développer au maximum la production intérieure, source de tout progrès économique et social ;

— celle de limiter le taux de croissance de la dépense publique globale (budget traditionnel, secteur industriel et social de l'Etat) à un chiffre qui reste en deçà non pas seulement de l'accroissement global de la production, mais de la part de cette dernière qui, déduction faite des investissements ou de ce qui n'est pas commercialisable, peut être effectivement livrée au marché de la consommation ;

— celle de ramener et de maintenir à un taux raisonnable la part des dépenses correspondant à une activité qui ne se traduit pas par une augmentation des biens ou des services livrés au marché de la consommation.

Or à quoi assistons-nous ?

Sur le premier point, nous constatons qu'au lieu de chercher à promouvoir un grand essor de la production au cours des dernières années on a amenuisé progressivement les objectifs du Plan qui, dans de nombreux domaines, avaient déjà été fixés à un niveau inférieur aux besoins constatés.

En ce qui concerne la dépense publique, un effort louable de compression a certes été effectué sur le budget. Mais il est encore insuffisant et n'a pas eu de réplique dans les autres activités industrielles et sociales de l'Etat.

En ce qui concerne le troisième point enfin, le volume des dépenses improductives avoisine encore cette année le quart du budget. Et sans doute ce chiffre serait-il quelque peu augmenté si l'on procédait à un échenillage rigoureux des divers chapitres de ce budget.

Ainsi loin d'être éliminées, les tensions inflationnistes menacent de s'accumuler. Des moyens artificiels — le blocage des prix essentiellement — tentent de les contenir avec plus ou moins de succès. Mais si l'on ne prend pas les mesures qui s'imposent, il arrivera nécessairement un moment où plus rien ne pourra leur résister. Alors, ce sera l'explosion, une nouvelle explosion dans notre histoire monétaire qui en a connu tant d'autres.

C'est ainsi que le plan de stabilisation risque d'être une mesure pour rien et de finir dans une économie qu'il aura largement contribué à affaiblir.

Puissent, pendant qu'il en est temps encore, les pouvoirs publics mesurer ces dangers et prendre les décisions de sagesse qui seules peuvent permettre d'y échapper.